






6. 10. 19



LE VÉRITABLE PERE JOSEPH, CAPUCIN, NOMMÉ AU CARDINALAT;

CONTENANT

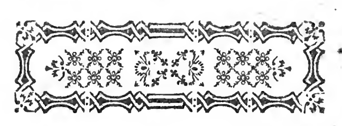
L'Histoire Anecdote du Cardinal de Richelieu.

Nouvelle Edition augmentée.

TOME SECOND.

A Saint Jean de Mauriene ;
Chez GASPARD BUTLER.

M. DCC. L.



LA VIE
DU FAMEUX
PERE JOSEPH,
Capucin nommé au Cardinalat.

SUITE DE LA SECONDE PARTIE.

Contenant ſa Vie Politique.

L'EMPEREUR reconnut, mais trop tard, qu'il avoit été trompé, que les Electeurs ſéduits par les intrigues du Capucin reprenoient courage, & qu'ils commençoient à reſpirer le doux air de la liberté, depuis qu'il avoit licencié ſes troupes, & ſacrifié Walſtein qui les

faisoit tous trembler auparavant. Il dit plus d'une fois avec douleur, *qu'un pauvre Cupucin l'avoit désarmé avec son Chapelet; & que tout étroit qu'étoit son coqueluchon, il avoit sçu y faire entrer six Bonnets Electoraux.* Cependant comme l'état de ses affaires ne lui permettoit pas de rompre ouvertement avec la France, il dissimula le tour qui lui avoit été joué, & nomma trois Commissaires pour traiter avec Monsieur de Leon & le Pere Joseph; Antoine, Abbé de Krembsmunster, Oton libre Baron de Nostirz, Vice-Chancelier de Bohéme, & Herman libre Baron de Questemberg, Conseiller d'Etat. Ce n'étoit pas ce que demandoient ces deux Ministres, qui auroient bien voulu renvoyer en Italie l'affaire de Casal & de Mantouë, contens d'avoir habilement rompu la Diete de Ratisbonne. Les Conférences commencerent; on suivit les derniers erremens, & on arrêtoit chaque article, l'un pour l'autre, avec beaucoup d'ordre & de diligence, quoique les Commissaires Impériaux affectassent de tirer la négociation en longueur, pour donner le tems aux Espagnols de prendre Casal. Ceux-ci promettoient à l'Em-

pereur ; que dès qu'ils auroient pris cette Place, ils l'assisteroient puissamment contre le Roi de Suede. Les Electeurs aucontraire, & l'Ambassadeur de France, vouloient finir l'affaire de Mantouë, & disoient que le Roi n'y étant entré que par honneur, & pour secourir son Allié & son Vassal, il falloit au plûtôt s'accorder avec lui afin qu'il retirât ses Armées d'Italie.

Pendant qu'on traitoit à Ratisbonne, l'accommodement d'Italie n'avançoit point, Collalte & Spinola, jaloux l'un de l'autre, y apportoient mille dffiicultés. De sorte que le Roi voyant qu'il ne pouvoit sauver Casal que par le Traité entamé à Ratisbonne, donna la carte blanche au Sieur de Leon & au Pere Joseph, pour le conclure à quelque condition que ce fût, pourvû que l'honneur de Sa Majesté & Casal y fussent sauvés. La saison s'avançoit, les pluyes rendoient les chemins difficiles, on manquoit de vivres dans l'Armée & dans la Ville ; la peste étoit déja dans les Troupes ; la santé du Roi étoit languissante ; la haine de la Reine augmentoit contre le Cardinal ; il craignoit de tomber en disgrace, s'il avoit une

mauvaise issuë d'une entreprise, où l'honneur du Royaume périclitoit. Tout cela le détermina à envoyer au Pere Joseph un ordre secret de signer le Traité, à quelque prix que ce fût.

Jusques-là Monsieur de Leon & le Pere Joseph alloient assez lentement, ils ne songeoient pas encore à conclure, voulant voir quel train prendroient les affaires d'Italie. Mais quand ils eurent reçu l'ordre que je viens de dire, avec un pouvoir qui ne leur limitoit rien, ils presserent tout de bon la conclusion du Traité, à quoi deux choses aiderent par hazard; l'une de la part de l'Empereur, & l'autre de la part de la France.

Il vint un Courier de l'Electeur de Saxe, qui ordonnoit à son Député de faire sçavoir à l'Empereur, que le Roi de Suede s'étoit avancé dans la Pomeranie avec douze mille chevaux & cinquante mille hommes d'Infanterie; qu'il avoit dessein de pousser plus loin ses conquêtes, attendu qu'il ne trouvoit presque point de résistance par tout où il passoit; que pour y apporter quelque reméde, Son Altesse Electorale avoit jugé à propos de convoquer les Villes

& les Princes Proteſtans pour s'oppoſer à la rapidité des conquêtes du Suedois, & qu'il ſupplioit Sa Majeſté Impériale de ne le pas trouver mauvais. Le Député préſenta la lettre de ſon Maître au Prince d'Echemberg qui la renvoya à l'Empereur ; & ſur cette nouvelle, qui cauſa une conſternation générale dans la Diete, l'Empereur commanda à ſes Commiſſaires de ſigner inceſſamment le Traité.

Monſieur de Leon & le Pere Joſeph n'en firent pas moins d'inſtance ; car ayant appris au même tems, que le Roi étoit à l'extremité, ils appréhendoient, que s'il venoit à mourir, comme toutes les apparences y étoient, ſelon qu'on leur avoit écrit de Lyon, l'Empereur ne voulut plus d'accommodement. De ſorte que le Traité fut conclu le 13 Octobre avec un empreſſement réciproque. Le Pere Joſeph, ſoit par humilité ou par fineſſe, refuſoit de le ſigner, diſant qu'il n'étoit point le Collegue de l'Ambaſſadeur, ni par conſéquent un Miniſtre repréſentant, mais les Commiſſaires Impériaux qui ſçavoient qu'il avoit un plein pouvoir & toute la confiance du Cardinal, vou-

lurent absolument qu'il signât, protestant qu'ils ne signeroient pas sans lui. Ainsi, le Pere Joseph fut obligé d'en passer par-là, ou de rompre.

Je ne rapporterai point ici les articles du Traité, qui se trouvent dans la plûpart des Mémoires ou des Histoires de ce tems-là, & particulierement dans le quatriéme tome du Recueil de Fredéric Leonard, imprimé depuis quelques années; c'est pourquoi je me contenterai de dire que le Roi eut tout ce qu'il demandoit; le Mantouan & le Montferrat furent conservés au Duc Charles, excepté les lieux promis & accordés au Duc de Savoye, par les Traités de Suze & de Bussolin; & le Siége de Casal fut levé aussi-tôt que l'accord fut signé. Le Sieur de Saint-Etienne, Beaufrere du Pere Joseph, le Colonel Chiesa, & le Secretaire du Résident de Savoye, l'apporterent à Canela en Piémont où étoit l'Armée, & le mirent entre les mains des Généraux; chacun en témoigna de la joye hormis les Espagnols, qui vouloient avoir Casal. Si bien que quand il fut question d'exécuter le Traité, peu s'en fallut que l'on n'en vint aux mains. Le Ma-

réchal de Schomberg, qui commandoit l'Armée du Roi, voyant l'opiniâtreté des Espagnols, se mit en bataille rangée devant Casal le 26 Octobre, & donna les ordres pour marcher contre les ennemis qui étoient en présence; mais quand on fut à cent pas de l'Armée Espagnole, le Nonce Jules Mazarin vint au galop trouver le Maréchal de Schomberg, & lui dit, qu'enfin les Espagnols étoient près de rendre de bon gré la Ville & le Château de Casal, pourvû qu'au lieu de remettre les Places au Duc de Mayenne, second fils du Duc de Mantoue, ce qui offenseroit l'Empereur, on se contentât qu'elles fussent rendues à un Commissaire Impérial, lequel en même tems les remettroit entre les mains du Duc de Mayenne, après quoi ledit Commissaire Impérial entreroit par honneur dans Casal, mais avec son train seulement, & pourroit y demeurer jusqu'au 23 de Novembre, que l'Investiture avoit été promise, à la charge qu'il ne se mêleroit d'autre chose que de donner le mot.

Nos Généraux qui sçavoient que le Roi n'avoit point d'autre intention que

de rétablir le Duc de Mantouë, & de rendre la Paix à l'Italie, consentirent aux propositions des Espagnols, & retirerent leurs troupes. Enfin le 28 les Espagnols sortirent de la Ville & du Château de Casal, & les François de la Citadelle.

Il n'y eut personne qui ne dît en ce tems-là, que de la même main dont le Pere Joseph avoit signé le Traité de Paix pour l'Italie, il avoit aussi signé la confédération avec Gustave Adolphe, Roi de Suede; mais il est certain que cette Alliance ne fût conclue que l'année suivante au mois de Janvier 1631. au Camp de Berwald en Brandebourg, & les articles signés par le Baron de Charnacé, Ambassadeur de France, & par les Commissaires Suédois; Horn, Maréchal de Camp & Bannier, Général de l'Infanterie Suédoise. Le Pere Joseph étoit de retour à Paris au mois de Décembre 1630. Je crois bien que le Cardinal de Richelieu, qui se reposoit entiérement sur lui du soin de toutes les affaires étrangeres, lui avoit encore confié celle-ci qui étoit d'une grande importance, & que pendant qu'il étoit à Ratisbonne, il négocia peut-être

ſecrettement avec un Envoyé du Roi de Suede ; car je trouve dans l'Hiſtoire du Miniſtere du Cardinal de Richelieu, que le Roi après avoir ſigné le Traité de Ratiſbonne, ſigna celui d'Alliance avec le Roi de Suéde, dont on avoit concerté les articles depuis trois ou quatre mois. L'Hiſtoire ne dit point poſitivement comment & par qui cette négociation fût ébauchée ; mais on peut dire, malgré les ennemis du Pere Joſeph, que les Catholiques n'eurent aucun ſujet de s'en plaindre, puiſque le Roi de Suede promit expreſſément de ne rien innover ſur le fait de la Religion dans les Villes Catholiques dont il deviendroit le maître ; le Roi n'eſtimant pas que ce fût aſſez de ſuivre les ſentimens de ſa juſtice qui le portoit à défendre ſon Allié, s'il ne les accompagnoit de ceux de ſa piété en ménageant, comme il fit, les intérêts de l'Egliſe.

Comme tous les ennemis du Cardinal l'étoient auſſi du Pere Joſeph, on n'écrivoit jamais contre l'un que l'autre n'eût ſa part aux calomnies. Mais la condition du Capucin étoit pire, en ce que l'étroite liaiſon qu'il avoit avec le Cardinal le faiſoit ſouvent croire auteur de beaucoup

de choses qu'il n'avoit pas conseillées quoi qu'il fût fort entreprenant. Quant à l'alliance faite avec la Couronne de Suede, contre laquelle on a fait tant de libelles, la Cour de Rome même, qui sembloit être la plus intéressée dans cette affaire, à cause de la Religion, n'en jugea pas comme la Maison d'Autriche, puisque le Cardinal Barberin en écrivit au Pere Joseph une lettre de compliment de la part du Pape dattée de Castelgandolphe du 26 d'Octobre, lorsque ce Pere étoit encore à Ratisbonne, & une autre dattée de Rome du 9 Décembre, sur le même sujet. Le Cardinal Antoine, neveu du Pape, lui fit le même honneur, les Cardinaux Ludovisio & Bentivoglio lui écrivirent aussi en des termes qui marquoient l'estime très-particuliere qu'ils faisoient de sa personne, & le contentement que le Pape, le Sacré Collége, & les Princes d'Italie avoient de sa négociation.

Le même jour que Monsieur de Leon & le Pere Joseph dépêcherent le Sieur de Saint Etienne en Italie, ils envoyerent par le Sieur de Mesme, Secretaire de l'Ambassade, le Traité de Ra-

tifbonne au Roi. Ils y avoient joint un long Mémoire contenant des éclairciffemens fur chaque article, & les raifons preffantes qui les avoient déterminés à figner l'accord fi promptement. De Mefme trouva le Roi à Lyon, qui relevoit de maladie, il donna fon paquet à Monfieur de Chavigny, Secretaire d'Etat ; & celui-ci, fans l'ouvrir, fe contenta de dire à Sa Majefté, que la Paix étoit faite, & dépêcha fur le champ un Courier à Roüanne, où le Cardinal étoit pour lors avec la Reine.

Le Cardinal ayant ouvert le paquet, le laiffa quelque tems fur fa table, pour ne pas faire attendre la Reine qui l'envoya querir. Un Courtifan curieux qui s'étoit trouvé à l'ouverture du paquet, en tira fubtilement le mémoire qui accompagnoit les articles du Traité, & cette infidélité penfa perdre le Pere Jofeph dans l'efprit du Cardinal, qui, trouvant beaucoup à redire à ce Traité, s'étonnoit fort que l'Ambaffadeur & le Pere Capucin l'euffent figné fi précipitamment, au lieu que s'il eût vû la juftification qui venoit d'en être fouftraite, il auroit du moins excufé leur

conduite. Quoi qu'il en ſoit, il entra dans une telle colere contr'eux, qu'il ne feignit point de dire en pleinecompagnie, qu'ils avoient outrepaſſé leurs ordres & leurs pouvoirs, & que le Roi ne ratifieroit jamais un Traité comme celui-là, qui étoit injurieux à l'excellence de ſa Couronne, en ce qu'il n'y étoit pas nommé une ſeule fois avec le titre de Majeſté, que l'on donnoit vingt-ſept fois à l'Empereur, & préjudiciable à Sa Souveraineté, ſur les Evêchés de Metz, Toul & Verdun, laquelle y ſembloit être révoquée en doute; encore plus à ſa réputation, en ce qu'on lui faiſoit promettre, contre toute juſtice & raiſon, de n'aſſiſter ni directement, ni indirectement ceux de ſes Alliés, que l'Empereur déclareroit être ſes ennemis; *Neque inimicis Majeſtatis ſuæ Cæſareæ, qui nunc ſunt, aut aliquando declarabuntur, ope, conſilio, pecuniâ, armis, commeatu, vel aliâ quavis ratione aſſiſtet.* Condition la plus dure & la plus honteuſe que pourroit jamais ſubir un Prince qui ſeroit à la merci d'un autre. Quoique le Pere Joſeph ne fût que le ſubalterne de Monſieur de Leon, on cria bien plus contre

lui, que contre l'Ambaſſadeur, parce qu'on lui portoit plus d'envie, comme à celui que l'on ſçavoit être le principal confident du Cardinal, & ſon eſprit auxiliaire. Le Gouverneur de la Baſtille las d'entendre tout ce que l'on diſoit de ſon Frere, & piqué de voir que le Cardinal y prêtoit l'oreille, ſoit que ce fût pour ſe diſculper de ce qu'il avoit dit lui-même, ou qu'il crût en ſon ame que l'Ambaſſadeur & le Capucin avoient manqué à leur devoir, alla voir le Cardinal, & lui dit réſolument, que ſi le Pere Joſeph avoit failli (ce qu'il ne croyoit point, le connoiſſant à fond) il falloit que ſa tête en répondît, tout Religieux & Prêtre qu'il étoit, n'y ayant rien qui ne doive être plus ſacré dans la ſociété civile, que la fidélité du ſujet envers ſon Prince; & que toute la grace qu'il demandoit à ſon Eminence, étoit de ſuſpendre ſon jugement juſqu'au retour de ſon frere qui venoit actuellement à Paris.

Le Cardinal ne lui répondit rien, tant il étoit prévenu, ou faiſoit ſemblant de l'être, pour la raiſon que je viens de dire. Il dépêcha même un Courier au Pere Joſeph, lequel lui porta

l'ordre de ſe retirer à Paris dans ſon Couvent de la rue Saint Honoré ; Monſieur de Leon, celui de retourner inceſſamment à la Cour de l'Empereur, pour y faire modérer ou réformer le Traité de Ratiſbonne, conformement à la nouvelle inſtruction qu'on lui envoyoit. Pendant que Monſieur de Leon retournoit à Vienne en Autriche, le Pere Joſeph arriva à Paris au mois de Décembre de l'année 1630. & rentra dans ſon Couvent avec autant d'indifférence que s'il n'eût fait que ſortir d'un autre ; content de ſon innocence, il ne ſongeoit plus à ſe juſtifier. Il trouvoit dans ſa ſolitude des douceurs, qui lui tenoient lieu de toute la conſolation dont il auroit beſoin s'il eût eu moins de force d'eſprit & de déſintéreſſement. *Virga tua*, diſoit-il, de tems en tems, au pied du Crucifix, *& baculus tuus, ipſa me conſolata ſunt.* Tout ce que ſa mere, qui vivoit encore, & ſon frere, qui appréhendoit de perdre le Gouvernement de la Baſtille & ſa fortune, pûrent obtenir de lui, à force de prieres & d'importunité, fut qu'il envoya au Cardinal une copie du Mémoire juſtificatif, qui avoit été ſouſtrait du paquet que le

Sieur de Mesme lui avoit apporté à Rouanne. Par bonheur le Cardinal étoit déja revenu de sa colere, lorsque ce Mémoire lui fut rendu de la part du Pere Joseph, parce qu'il en étoit venu un autre tout semblable au Roi, lequel indiquoit l'envoi du premier, & que d'ailleurs le Courtisan, qui l'avoit soustrait, s'étoit découvert lui-même par quelques paroles dites imprudemment, qui le firent punir de son infidélité. De sorte que le Pere Joseph se trouva justifié sans y avoir travaillé. Le Cardinal reconnut sa faute, & songea tout de bon à la réparer, par un procédé tout contraire, comme font les ames véritablement généreuses. Il alla voir le Pere Joseph, & lui donna tant de marques de son estime & de sa confiance, qu'il le fit consentir à revenir à la Cour, & à partager avec lui les soins du Gouvernement; il commença par lui donner un appartement à Ruel, qui étoit sa Maison de plaisance, & bien-tôt après il lui en fit assigner un au Louvre & un autre à Saint Germain-en-Laye, & encore un autre à Fontainebleau. Et par tout ils étoient tous deux si près l'un de l'autre, que le Capucin pouvoit en-

trer à toute heure dans le Cabinet où dans une Chambre secrette du Cardinal, & le Cardinal chez le Capucin, sans être vûs de personne. Comme le Roi aimoit naturellement le Pere Joseph, dont il s'étoit souvent servi pour ses affaires domestiques, il lui assigna de son propre mouvement une pension pour sa nourriture, & pour celle de quatre Capucins, qui travailloient sous lui, avec un carosse qui lui fut toujours entretenu depuis le premier jour de l'an mil six cent trente-un, jusqu'à sa mort. Voilà le commencement & la fin de cette disgrace, que plusieurs ont crû n'avoir été qu'une feinte; & voici en François ce qu'en dit Vittorio Siri en Italien. » Les Courtisans, dit-il, qui approfondissent toujours subtilement les sentimens des Ministres absolus, ne pouvoient se laisser persuader, que Brulart, homme d'entendement & d'expérience, eût excédé les ordres du Roi, ni s'ôter de l'esprit, que c'étoit plûtôt le Cardinal, qui avoit changé d'avis. Comment, disoient-ils, l'Ambassadeur a-t'il pû s'émanciper, ayant pour adjoint le Pere Joseph, qui n'est pas seulement le dépositaire

» des

» des plus secrettes intentions du Cardinal, mais qui est encore le suprême Directeur de ses desseins, & l'unique ouvrier de toutes les négociations de la France en Allemagne, & dans le Nord? N'est-il pas plus vraisemblable, que le Cardinal variant selon les tems & les événemens, faisoit tantôt semblant de désirer plus la paix, qu'il n'avoit envie de la faire ; & tantôt la vouloit tout de bon, selon que les affaires du Royaume alloient bien ou mal ; & que se voyant alors sorti d'un grand danger par la guérison presque miraculeuse du Roi, il trouva qu'il étoit plus de son intérêt de continüer la guerre, pour rendre son service absolument nécessaire à son Maître, qu'il sçavoit n'être point d'humeur à abandonner ceux dont il croyoit avoir besoin pour achever les entreprises qu'il avoit cemmencées? On ajoûte, (mais je ne le crois pas, quoique cela se soit dit par les plus grands Seigneurs de la Cour) que le Roi étant à Lyon, promit à la Reine sa mere, à force d'en être importuné, de chasser le Cardinal aussi-tôt que

» la paix feroit faite ; mais que le Cardinal ayant pris ombrage de la joye excessive que la Reine Mere, & tous ceux de sa cabale firent éclater, lorsque le Roi eut reçu la nouvelle de la paix de Ratisbonne, signée ou prête à signer ; il sonda si bien l'esprit de son Maître, qu'il en tira le secret de la promesse faite à la Reine. Sur quoi le Cardinal dépêcha en toute diligence, un Courier à l'Ambassadeur Brulart, avec un ordre de ne point signer le Traité, sous prétexte qu'il étoit contraire à son instruction ; déterminé d'ailleurs à cela par l'espérance prochaine de la conclusion d'une ligue que le Baron de Charnacé négocioit actuellemement avec le Roi de Suede, de laquelle il se promettoit de très-grands avantages sur la Maison d'Autriche.

La cabale dont parle ici l'Abbé Siri, étoit composée de la Princesse de Conty, de la Duchesse d'Elbœuf, des deux Marillacs, le Maréchal & le Garde des Sceaux ; de la Duchesse d'Ornano, fille de Charles de Lorraine, Duc de Mayenne ; de la Duchesse de Lesdiguieres, de la Comtesse du Fargis, du Maréchal de Bas-

ſompierre & de quelques autres Seigneurs & Dames. Les uns diſoient qu'il falloit le faire mourir, les autres qu'il falloit le bannir du Royaume, & d'autres qu'on devoit le mettre à la Baſtille & lui faire ſon Procès dans les formes. Le Roi, obſédé par les deux Reines, ſa mere & ſa femme, durant la maladie qu'il eut à Lyon, & dont il penſa mourir, leur avoit promis en effet, que dès que l'affaire de Ratiſbonne ſeroit terminée, & la paix faite, il renvoyeroit le Cardinal à Luçon. Mais après ſa convaleſcence, ayant pris conſeil du jeune Saint-Simon, ſon nouveau favori, celui-ci lui repréſenta, que le Cardinal avoit rendu de grands ſervices à l'Etat, & étoit capable d'en rendre encore d'autres plus importans ; qu'à bien examiner toute ſa conduite, l'on trouveroit que tout ſon crime étoit de s'être oppoſé avec beaucoup de fermeté aux entrepriſes de la Reine Mere, qui vouloit gouverner tout à ſa fantaiſie, & perpétuer ſa Régence, au grand mépris de l'autorité Royale, que depuis que le Cardinal étoit entré dans l'adminiſtration des affaires, tout avoit réuſſi à ſouhaits, & qu'ainſi le Roi devoit à ſon tour tenir

ferme contre la Reine, qui ne songeoit qu'à ses intérêts particuliers; qu'il y alloit de la gloire & de la réputation de Sa Majesté, de ne pas sacrifier, sur des plaintes mal fondées, un Ministre qui l'avoit si bien servi, & dont Elle ne se seroit pas plûtôt défaite, qu'Elle retomberoit sous la main d'une mere impérieuse, & toujours insuportable. Ces paroles entrerent bien avant dans l'esprit du Roi, qui, outre qu'il étoit très-jaloux de son autorité, se souvenoit de toutes les brouilleries qu'il avoit eues avec sa mere depuis la mort du Maréchal d'Ancre.

Enfin, le Roi étant parfaitement remis de sa maladie, s'embarqua à Roüanne avec les Reines & le Cardinal dans le même batteau pour retourner à Paris. Durant tout le voyage, il ne parut rien de leur mésintelligence, tant les Reines & ce Ministre sçurent bien dissimuler.

J'ai déja dit que le Cardinal avoit envoyé secrettement un Courier au Pere Joseph, avec un ordre de ne point signer la paix de Ratisbonne, afin que la guerre continuant, le Roi eut toujours besoin de lui; mais le Traité ayant

été ſigné deux jours avant l'arrivée du Courier, il ne lui reſtoit plus qu'un expédient, qui fut de déſavouer le Traité, ſous prétexte que l'Ambaſſadeur & le Pere Joſeph avoient excédé leur pouvoir, qui ne sétendoit qu'à l'affaire de Mantoue & du Montferrat * Le Roi qui ne pénétroit pas plus avant, crut en effet que Monſieur de Leon & le Pere Joſeph avoient tort. Il étoit fâché de voir continuer la Guerre d'Italie; mais les Reines le furent bien davantage de ce que le Cardinal alloit devenir par-là, plus néceſſaire que jamais, & par conſéquent plus autoriſé dans le Miniſ-

* Le Procurateur Battiſta Nani en parle ainſi: Ceſſate per tanto le cauſe, per le quali haveva al Cappuccino ſegretamente commeſſo, che in Ratisbona ad ogni partito ſi conchiudeſſe finſe grande alteratione contra lui, & il ſignor di Leon, perche haveſſero aſſentito à trattato, nel quale tranſgredendoſi i limiti delle coſe d'Italia, vi foſſero mentovate quelle cell' Imperio, que della Lorena. Hiſtoria Veneta lib. 8. Ce paſſage confirme celui de Vittorio Siri que je viens de rapporter, & montre que la diſgrace du Pere Joſeph n'avoit été qu'une feinte.

tere. La Reine Mere & ses Partisans, ne laisserent pas de revenir à la charge, & quelque chose que le Roi fit pour reconcilier le Cardinal avec sa mere, il ne put jamais y réussir. Les prieres du Roi, & les soumissions du Ministre l'aigrirent au lieu de la radoucir. Elle se mit en tête, que si elle tenoit ferme, le Roi, pour la contenter, consentiroit à sa demande. Le Cardinal faisant semblant de céder à la force, fit emballer ses meubles & partir son équipage, soit à l'insçu du Roi, ou de concert avec lui, comme la suite le montra. Les uns crurent qu'il alloit à Broüage; les autres, qu'il se retiroit dans une de ses maisons. La Reine recevoit dans son Palais du Luxembourg, les complimens de tous ceux qui étoient dans ses intérêts, & s'imaginoit déja qu'elle alloit exercer une seconde Régence, & disposer de toutes les Charges en faveur de ses Créatures. Pendant que tout le monde raisonnoit de cette disgrace comme d'une chose toute certaine, on dit que le Cardinal de la Vallette persuada au Cardinal de Richelieu d'aller trouver le Roi à Versailles, & de se servir de tout l'ascendant qu'il avoit sur

ſon eſprit, pour l'obliger d'éloigner la Reine ſa Mere, qui ne cherchoit qu'à le tenir en tutelle, après qu'elle auroit fait chaſſer les Miniſtres qui la contrecaroient; lui remontrant, que tout le regret qu'il avoit de quitter un ſi bon Maître, étoit qu'il prévoyoit que la Reine, qui vouloit régner, ne manqueroit pas de ſe prévaloir du beſoin des affaires pour ſe ſaiſir de toute l'autorité du Gouvernement. D'autres diſent que ce fut le jeune Saint-Simon qui conſeilla au Roi, dont il poſſedoit la faveur, de retenir le Cardinal *, & pour cet effet de le faire avertir ſecrettement

---

* L'Abbé Siri dit l'avoir appris de la propre bouche du Duc de Saint-Simon, dont il parle en ces termes dans le 7. Tome de ſes *Memorie recondite.* Duca di San-Simone, teſtimonio unico d'udito e di veduta delle facende più gravi & arcane, che ſi paſſarono nel gabinetto tra'l Rè, la Regina ſua madre, e Richelieu, & in ſolo ancora che merita fede nel loro diſpiegamento, per altro colla morte di quei gran perſonaggi, ceſſati in lui quei riſpetti, che poteſſero tentare la ſua integrita e dabbenaggine in celare ò alterare i caratteri del vero.

de le venir trouver à Verſailles. Quoi qu'il en ſoit, il eſt certain qu'il étoit ſur le point de partir pour Pontoiſe, où il prétendoit ſe retirer, lorſque tout d'un coup il changea l'ordre qu'il avoit donné deux heures auparavant à ſon Ecuyer, en celui d'aller inceſſamment à Verſailles; & ce fut là, que le Roi touché de ſa préſence, lui commanda de reſter auprès de ſa perſonne, & lui promit de ne l'abandonner jamais; & ce jour là, qui étoit l'onziéme de Novembre, fut appellé depuis à la Cour, *la Saint Martin des Dupes*, parce que tous les ennemis du Cardinal, & particulierement les Marillacs, y furent pris pour dupes. Dès le lendemain, la Reine qui en étoit la premiere, eut la mortification de voir que les mêmes Seigneurs qui avoient tourné le dos au Cardinal, pour ſe donner à elle quelques jours auparavant, retournoient chez le Cardipour le congratuler de la victoire qu'il venoit de remporter ſur elle. Mais ce fut bien pis quand elle vit ſacrifier toutes ſes Créatures à la vengeance du Cardinal. On ne ſe contenta pas d'ôter les Sceaux à Michel de Marillac, on lui ôta encore la liberté, on le mena priſonnier

ſonnier à Châteaudun. Quelques mois après ſon frere le Maréchal fut arrêté par le Maréchal de Schomberg, puis mené à divers Tribunaux, où ſon innocence lui ſervit de bouclier; mais après un long circuit, il fut jugé par des Commiſſaires qui le trouverent digne de mort, comme le ſont toujours les accuſés, qui tombent entre les mains de pareils Juges. * Le Maréchal de

---

* A varii Tribunali venne tradotto il Marillac, ne' quali non ſcoprendoſi quella diſpoſitione che deſideravaſi di ſententiarlo à morte, ſi riſolvette in fine il Cardinale di dargli Commeſſarii, componendone à tal effeto una Camera di Giuſtitia. Queſto eſpediente è ſtato quaſi ſempre adoperato nel Miniſterio Richeliano, per troncare tutti i nodi, che trattener poteſſero le ſentenze à morte, con infinito odio e biaſimo del medeſimo. *Et quelques lignes après* : da Commeſſarii capati d'all' appetito dominante, che ſerue loro di norma e di regola. Mémoires de Siri, Tome 7. Le Maréchal fut jugé à Ruel le 8 Mai 1732. & décapité à Paris le 10. L'Arrêt de mort fut prononcé par le Garde des Sceaux l'Aubepine-Château-Neuf, qui étant Eccléſiaſtique, obtint une diſpenſe de Rome pour préſider à ce Jugement. Choſe à remarquer, *qu'un homme d'Egliſe demandât*

Baſſompierre fut mis à la Baſtille, où il fut douze ans, & d'où il ne ſortit qu'après la mort du Cardinal, qui le haïſſoit encore plus à cauſe de ſes *bons mots*, que pour s'être déclaré contre lui, durant la maladie que le Roi eût à Lyon. * Tous les autres furent ou chaſſés de la Cour ou envoyés en exil, ſelon ce que chacun avoit conſeillé de lui faire.

Tandis que ces changemens de ſcéne ſe faiſoient à la Cour, le Pere Joſeph, que tous les Courtiſans avoient crû diſgracié, y vint faire un perſonnage auquel perſonne ne s'attendoit; il y parut bien avec le même habit de Capucin; mais ce fut preſque avec l'autorité d'un Ximenès, & avec tous les agrémens qui accompagnent la faveur. Depuis ce tems-là il poſſeda celle du Car-

---

une diſpenſe pour s'en ſervir à condamner à mort un innocent !

* Il n'en ſortit que le lendemain de ſa mort; il aſſiſta à ſa pompe funébre, où il dit encore agréablement, *je ſuis ſorti de la Baſtille pour le ſervice de Monſieur le Cardinal.*

dinal, à tel point, que les Courtisans disoient en proverbe, que c'étoit deux têtes dans un bonnet. Ainsi il y a de quoi s'étonner que l'Avocat Aubery, qui s'est mêlé de faire la Vie du Cardinal de Richelieu, ait aussi peu parlé du Pere Joseph que si c'eût été un simple Capucin, qui n'eût jamais fait autre chose que dire son Breviaire & son Chapelet; au lieu que tous les meilleurs Ecrivains de ce tems-là, François & Etrangers, ont fait mention de lui comme d'un Ministre d'Etat, & d'un Collégue du Cardinal; mais principalement l'Abbé Siri, qui en parle en ces termes; *Padre Giosefo Cappuccino, conscio non solamente delle più arcane intentioni del Cardinale, ma ment suprema e regolatrice delle medesime in tale facenda, e fabro e proponitore di tutte le negottationi d'Almagna e del Norte, che se gli la seiarono raggirare com più gli cra in grado, a causa della perfetta notitia che haveva de gl'interessi e convenienze di quegli stati e Principi.* Tom. 7. de ses Mémoires secrets, & le Procurateur Battista Nani, parlant de la Diette de Ratisbonne de l'an 1630. *I Francesi*, dit-il, *vespedirono il Signor*

di Leon coll'assistenza del Padre Giuseppe, Cappuccino, col quale non solo il Richelieu communicava la confidenza, ma pareva c'havesse quasi ripartito l'ingegno. Wicquefort (*a*) a fait tout le contraire d'Aubery ; après avoir dit que les Moines ne sont dans un Etat que ce que les Guêpes sont dans une ruche, *ignavum pecus*, & qu'ils ne peuvent pas avoir cette élevation d'ame qui est une des plus nécessaires parties de l'Ambassadeur, il s'avise de flétrir la réputation des deux plus illustres Capucins qui ayent jamais été en France, dont l'un a commandé les Armées avec permission du Pape, & l'autre a conduit les plus grandes affaires du Cabinet. *Comment*, dit-il, *peut-on n'avoir pas une très-méchante opinion d'un Capucin qui sort de son Couvent pour se mettre à la tête d'une Armée de Rebelles, comme le Pere Ange de Joyeuse; ou pour se charger de toutes sortes d'affaires politiques & militaires, comme le Pere Joseph?*

(*a*) Section 9. du I. Tome de son Ambassadeur.

Il montre au moins par ces deux exemples, que tous les Moines ne ſont pas *ignavum pecus*, & qu'il y en peut avoir qui ayent aſſez d'élevation d'eſprit, pour être capables de conduire heureuſement les plus hautes entrepriſes. Quoi qu'il en ſoit, l'Abbé de Morgues de Saint-Germain, Aumônier de la Reine Mere, l'a dit mille fois avant moi dans ſes remontrances au Roi & dans le diſcours qu'il intitule, *Vrais & bons avis de François Fidele*, que le Pere Joſeph étoit Miniſtre. Quoiqu'il fût l'ennemi juré du Cardinal de Richelieu, & de ce Capucin, & qu'il ait fait imprimer pluſieurs piéces ſatyriques contr'eux, il convient pourtant, en beaucoup d'endroits, que ce Religieux, en qualité de Miniſtre. avoit la direction de toutes les affaires étrangeres, & qu'il ne s'en faiſoit aucune publique & particuliere où il ne fût conſulté. Voici comment il parle au Pere Joſeph dans ce Livre dédié au Roi.

* » Vous avez crû que vous pou-
» viez être caution ſuffiſante de Mon-
» ſieur le Cardinal, depuis que vous
» êtes devenu Miniſtre ſecret, com-
» me il eſt Miniſtre public, & que vous

» avez eu quatre Sécretaires de votre
» Robe, ausquels vous avez distribué
» par département tout ce qui vous est
» renvoyé. Le premier a Rome & l'Ita-
» lie; le second, la France; le troisié-
» me, a l'Espagne & les Princes Ca-
» tholiques; & le quatriéme, qui est
» le plus employé, a les dépêches pour
» l'avancement des Protestans d'Alle-
» magne, des Hollandois, & de ceux
» de la Religion Prétendue-Réformée
» de France. Tout ce qui regarde les
» progrès de ces gens-là est à votre
» disposition, ne s'ordonnant rien pour
» leur avantage que par votre rapport.
» Il n'y a point de lettres, mémoires,
» ni instructions, pour ce qui regarde
» leurs affaires, qui ne soient expédiées
» par vos ordres, que le Secretaire
» d'Etat, qui vous est affidé, reçoit
» & met la signature du Roi avec la
» sienne, là où on juge que la vôtre
» n'est pas suffisante.

D'où il s'ensuit que le Pere Joseph étoit véritablement Ministre, puisque l'Abbé de Saint Germain, son grand ennemi, en demeure d'accord en lui parlant. Et il y parut bien après sa mort, lorsque le Cardinal se saisit à Ruel, &

aux Capucins de la rue Saint Honoré, de tous les papiers qu'il avoit, en brûla quelques uns, & emporta les autres, ne se fiant pour cela à personne.

Quant à ce que cet Ecrivain ajoûte, que la principale affaire du Pere Joseph étoit de procurer l'avancement des Protestans d'Allemagne & des Huguenots de France, cette calomnie est trop grossiere pour avoir besoin d'être réfutée. Tout ce que ce Pere fit pour persuader au Roi d'assiéger la Rochelle, contre l'avis même des principaux de son Conseil, qui soutenoient que cette entreprise étoit téméraire, est une preuve invincible de son zéle pour l'exaltation de la Religion Catholique, & de son ardeur à détruire l'Hérésie.

Après que le Cardinal eut obligé le Pere Joseph de demeurer à la Cour, il n'y eut point d'affaires où ce Capucin n'eut part; point de Conseils où il ne fût appellé; point d'entreprises qu'il ne conduisît. Les Sécretaires d'Etat qui alloient tous les matins faire leur cour au Cardinal, entroient ensuite chez le Capucin pour recevoir les ordres, lesquels ils faisoient ensuite exécuter dans leurs départemens. Vers ce tems là le Pere Jo-

ſeph partit avec le Cardinal pour aller en Piémont, où le Duc de Savoye, bien loin d'obſerver le Traité de Suſe, cabaloit encore la ruine du Duc de Mantouë avec les Eſpagnols, qui lui promettoient de le mettre en poſſeſſion de tout le Montſerrat. Mais ce Duc ſe trouva loin de ſon compte; les Toupes du Roi commandées par le Cardinal ravagerent ſon Pays, & lui enleverent Pignerol; ſon Armée fut défaite, & lui contraint de demander honteuſement la Paix. Il s'adreſſa au Pere Joſeph, comme nous l'apprend la lettre ſuivante du Pere Valerien, (*a*) écrite au Pere Joſeph en ces termes.

MON Révérend Pere, j'ai reçu l'écrit qui m'a été envoyé par un Trompette de Monſieur de Savoye. Il ſeroit inutile de répondre à beaucoup de choſes, leſquelles je veux croire n'être pas conformes à vos ſentimens.

Cependant, je vous dirai que ceux qui blâment l'art & les fineſſes en telles

(*a*) Elle eſt dans le ſecond Tome des Mémoires recueillis par l'Avocat Aubery.

occasions que celle-ci, ont grande raison, puisque rien n'a empêché l'exécution des Traités passés sur les affaires dont il s'agit présentement, que celles qu'on y a pratiquées contre votre désir & votre espérance. Il est bien facile de connoître les desseins de ceux qui ont toujours parlé aussi clairement qu'on a fait de deça, mais impossible de leur faire dire des choses qui ne dépendent pas de leur puissance. On estime trop la prudence de ceux qui sont mêlés en cette affaire, pour avoir dessein de retarder les préparatifs qu'ils veulent faire pour la Guerre. Si de deça l'on y pense, le proverbe qui porte, si vis pacem para bellum, *en sera la cause. En un mot, ni les pensée, ni les desseins de deça ne sont point tels que l'écrit que vous m'avez envoyé de présent. On désire la Paix sincérement, mais une Paix sûre & raisonnable; & quand on verra en effet les sûretés que Votre Révérence a proposées, la déclaration du Traité de Monzon, dont vous parlez, & la réparation effective des contraventions faites audit Traité, comme votre écrit témoigne que Monsieur le Marquis Spinola a volonté de faire, lors on croira que ces Messieurs ne s'éloignent pas de la Paix,*

& on verra clairement s'ils ont raison de dire que la France ne la veut pas. Vous dites que de cette part il faudroit des effets ; & de la vôtre vous ne proposez que vos pensées, sur lesquelles vous sçavez que l'on ne peut faire fondement.

Monseigneur le Cardinal a toujours parlé nettement, selon le pouvoir qu'il a en une affaire, sur laquelle il n'a pas encore pû sçavoir la volonté du Roi. Il n'a autre désir ni autre fin que le bien & le repos de la Chrétienté, & quand il sçaura les intentions de Sa Majesté, il les dira aussi librement qu'il a fait jusqu'ici ses particuliers sentimens. Je prie Dieu qu'il conduise le tout à bonne fin ; qui est ce que je sçai que nous devons désirer & désirons également tous deux ; je suis. &c.

Après que la Ville de Pignerol fut rendue, le Cardinal envoya le Pere Joseph à Rome pour informer Sa Sainteté que Sa Majesté n'avoit point d'autre dessein que de rétablir la Paix & de maintenir le Duc de Mantouë dans la possession de ses Etats. Le Pape avoit lui-même prié le Roi d'envoyer une Armée en Italie pour la tranquillité du

Saint Siége. Cependant, quand elle y fut, les Miniſtres de Sa Sainteté dans l'Etat de Ferrare, donnoient des bleds aux Allemans à bas prix, & les vendoient chers aux François : le Pape même donna pluſieurs fois paſſage aux Troupes qui venoient de Naples dans le Milanés, & le refuſa aux nôtres; ce qui détermina le Cardinal à mettre cette négociation entre les mains du Pere Joſeph. En effet, il s'en acquitta ſi bien, que le Pape qui avoit parû nous abandonner, fit en cette rencontre tout ce que pouvoit déſirer le Roi. Monſieur de Bethune, Ambaſſadeur à Rome, avoit fait publiquement ſes demandes au Saint Pere pour l'Armée du Roi, & n'avoit pu réuſſir; le Pape tiroit toujours en longueur, mais il ne tint pas contre les ſollicitations vives, inſinuantes, & reſpectueuſes que lui fit le Pere Joſeph, qui revint tout glorieux d'avoir ſi bien ſervi ſon Roi dans une négociation ſi importante.

Dès qu'il fut de retour à Paris, il s'appliqua à faire un Livre ſous le nom du SIEUR DES MONTAGNES, intitulé, DEFENSES DU ROI ET DE SES MINISTRES, mais

ſi avantageux pour le Roi & pour ceux à qui Sa Majeſté avoit confié le maniement de ſes affaires, que l'Abbé de Morgues, qui y répondit par un long diſcours, ſous le titre de VRAIS ET BONS AVIS DE FRANÇOIS FIDELE, eut beſoin de recourir aux intérêts & aux calomnies, au défaut des raiſons. Il n'y a qu'à lire les Satyres de cet Abbé, pour en convenir en même tems ; on remarquera que le Pere Joſeph, malgré toutes les affaires qui l'accabloient, ne laiſſoit pas de donner tous les ans des productions de ſon eſprit. Il avoit fait, ſous le nom de CLEONVILLE, un AVERTISSEMENT AUX PROVINCES pour prevenir les Peuples ſur la ſortie de la Reine, & de Monſieur, ſur leurs mécontentemens, ſur la mort, la priſon & l'éloignement de pluſieurs Courtiſans qui cabaloient ; il juſtifioit la conduite du Roi & du Cardinal. Cela ne plaiſoit pas à l'Abbé de Morgues qui étoit vif ſur la réponſe ; voici de quelle maniere il s'explique dans ſon AVERTISSEMENT DE NICOCLEON A CLEONVILLE, qui eſt le Pere Joſeph. *Tu nous répréſentes une grande*

cabale que tu appelles, amas de brousſailles & ordure au-deſſus d'une écluſe qui eſt à la fin emportée par l'impétuoſité de l'eau, arrêtée par tant de bois traverſés. *Tu te ſers en cet endroit du même diſcours preſque mot à mot que tu as fait dans ton* Coup d'Etat (*a*) *C'eſt un témoignage de la diſette de tes penſées qui t'ont contraint d'être Larron à toi-même. C'eſt auſſi un argument, que tu veux remplir ton Livre, & le rendre de la grandeur de l'autre, pour payer tous les ans par un ouvrage de même poids que tu préſentes à la fin de l'année, pour retirer l'Ordonnance de ta penſion.* La vivacité de ces reproches, dont les ouvrages de l'Abbé de Morgues ſont remplis, ne diminua jamais rien de l'eſtime que le Pere Joſeph s'étoit acquiſe dans toutes les Cours de l'Europe. Le Nonce, les Ambaſſadeurs & les Envoyés qui demeuroient en France, ne propoſoient point d'affaires au Roi & au Cardinal, qu'ils ne l'euſſent auparavant concertées avec ce Capucin. Delà

(*a*) C'eſt un autre Livre fait par le Pere Joſeph.

vient qu'ils obtenoient toujours ce qu'ils demandoient, parce que ſçachant par ſon moyen les plus ſécrettes réſolutions du Cardinal, il les empêchoit de rien propoſer qui n'y fût conforme.

Ce grand credit qui n'avoit point de bornes, mit en faveur le Nonce Mazarin quand il vint en France. Le Pape Urbain VIII. qui avoit à cœur de le faire bien recevoir en cette Cour, l'adreſſa au Pere Joſeph, avec lequel il avoit déja négocié pluſieurs affaires, & je ne crains pas de dire après les perſonnes qui ſçavent l'hiſtoire ſecrette de ce tems-là, que le Cardinal Mazarin étoit redevable des commencemens de ſa fortune à notre Capucin, qui le fit connoître au Roi & au Cardinal de Richelieu. Voici le Bref du Pape.



URBANUS P. P. VIII.

Dilecte Fili, Salutem & Apostolicam Benedictionem.

ADIBIT te nostro jussu dilectus Filius Magister Julius Mazarinus utriusque Signaturæ Referendarius, Apostolicæ Sedis ad Regem Christianissimum Nuncius, multaque tecum aget quibus, tanquam à nobis dicerentur, fidem haberi volumus. Idem Pontificia te benedictione impertiet, testabiturque paternæ nostræ erga te charitati, novam quotidiè virtutum tuarum merito accessionem fieri: eum ubi opus esse videris, abs te juvari cupimus, itaque excipi; quemadmodum egregias ejus virtutes cum plurimo rerum usu atque amplissimo munere conjunctas postulare intelliges. Datum Romæ apud Sanctam Mariam Majorem, sub annullo piscatoris, die vigesimâ primâ Augusti M. D. C. XXXIV.

anno Pontificatus nostri XII. FRANCISCUS NERTERA.

Et sur le replis, il y a.

Dilecto Filio Fratri Josepho
Parisiensi Capucino.

Je ferai voir dans la suite, en parlant de la nomination du Pere Joseph au Cardinalat, que l'intérêt que prit ce Capucin à l'avancement du Nonce Mazarin, fut si grand, & les services qu'il lui rendit si efficaces, que le Roi lui donna après la mort du Pere Joseph, par préférence à tout autre, la nomination au Cardinalat, qu'il avoit donnée à ce Religieux. Mais je dois aussi rendre ce témoignage à la mémoire du Cardinal Mazarin, que personne, après le Cardinal de Richelieu, ne fût plus affligé que lui de la mort du Pere Joseph, dont il parla toujours depuis, comme de son bienfaicteur.

Le Roi ne fut pas plûtôt de retour à Paris, qu'il fit vérifier au Parlement une

une Déclaration contre les mécontens ; il envoya des Troupes dans le Languedoc pour s'oppoſer à l'Armée qui avoit pris le parti de Monſieur. Elle étoit commandée par le Duc de Montmorency ; mais comme le mal étoit grand, la préſence du Roi y étoit néceſſaire, le Conſeil n'approuvoit point que Sa Majeſté allât Elle-même à la pourſuite de ſon frere, & les Maréchaux de la Fórce & de Scomberg ne vouloient pas non plus porter eux-mêmes les armes contre l'Héritier préſomptif de la Couronne, qui pouvoit être tué comme un autre homme dans le combat. Le Roi n'ayant point d'enfans, tous les François n'auroient jamais pardonné à ces Généraux la mort de ce Prince ; on avoit ordre de reſpecter ſa perſonne, quelque ſort qu'euſſent les armes ; mais le Pere Joſeph, dont l'avis étoit déciſif, perſuada au Roi qu'il devoit abſolument ſe mettre à la tête de ſon Armée pour vaincre les rebelles. Le nombre en augmentoit tous les jours dans le Languedoc ; cet avis fut ſuivi, le Roi & la Reine ſe mirent en chemin. Le Cardinal & le Pere Joſeph accompagnerent leurs Majeſtés. Tous les Hiſtoriens nous

apprennent bien que le Cardinal y étoit, mais ils ne parlent point du Capucin, il n'y a que le Marquis de Monbrun, fils naturel du Duc de Bellegarde, qui ne nous permet pas d'en douter. Voici comme il en parle dans ses Mémoires imprimés nouvellement en 1702. pag. 350. & suiv.

Je pris la poste, cependant pour m'acquitter de ce que mon pere me recommandoit, je n'eus pas grande traite à faire, parce que la Cour étoit déja arrivée à Valence en Dauphiné, où elle devoit faire quelque séjour; il y avoit une garde à la porte de la Ville, comme il ne pouvoit pas manquer d'y en avoir. J'y fus arrêté, & la Sentinelle me demanda (comme c'est toujours l'ordinaire,) d'où je venois, où j'allois, qui j'étois & si je mettrois pied à terre dans la Ville. Monsieur de Bellegarde qui sçavoit bien que cela n'arriveroit pas autrement, m'avoit donné une réponse sur tous ces articles. De sorte que je sçavois ma leçon tout aussi bien qu'un perroquet la peut sçavoir. Il m'avoit ordonné entr'autres choses, de dire que j'étois un parent du Pere Joseph Capucin, confident du Cardinal. Je ne pouvois avoir de meilleur passeport que celui-là; aussi me fit-

on toute sorte d'honneur, dès qu'on vit que je me renommois de si bonne part. En effet, on ne sçauroit être mal reçu en aucun endroit, quand on se trouve parent d'un Ministre, ou seulement parent d'un de ses amis. Comme le bon Pere ne quittoit point son Eminence, à moins que ce ne fût pour quelques négociations secrettes, ausquelles le Ministre l'employoit volontiers, on me donna un Sergent & deux Soldats pour me mener chez lui; si je me fusse renommé d'un autre, on ne m'eût donné qu'un Soldat, comme c'est la coutume: mais lorsqu'on m'en donnoit ainsi deux avec un Sergent, c'étoit apparamment pour montrer que je n'étois pas un homme du commun. Le bon Pere étoit logé dans le même logis où étoit Monsieur le Cardinal; car ils n'avoient jamais guere qu'une même demeure; au reste, ce Sergent m'ayant consigné à la garde de son Eminence, parce qu'il ne lui étoit pas permis d'entrer avec ses armes dans une maison comme celle-là, on fut dire au Pere Joseph qu'il y avoit un de ses parens qui demandoit à lui parler, qui venoit de l'Armée de Monsieur, avec un passeport en bonne forme du Maréchal de Scomberg, &c. qu'il l'avoit

fait voir à la garde ; le Pere répondit tout aussi-tôt qu'il falloit que je fusse quelque imposteur ; qu'il n'avoit point de parens qui fût traître au Roi, & que s'il en avoit quelqu'un par malheur de cette sorte, il ne mouroit jamais que de sa main, supposez toutesfois que sa robe ne lui défendît pas de commettre un homicide ; cependant après avoir tenu ce langage, qui étoit plûtôt celui d'un fierabras que d'un Capucin; il commanda qu'on eût à sçavoir de moi qui j'étois, ce qui m'embarrassa beaucoup, parce que dans les instructions que Monsieur de Bellegarde m'avoit données, il ne m'avoit point dit ce que j'aurois à répondre à cette demande en cas qu'on vint à me la faire ; néanmoins comme celui qui me la faisoit de sa part, n'avoit point vû mon passeport, quoiqu'il lui en eût parlé, & que ce qu'il en avoit dit n'avoit été que sur le rapport qui lui en avoit été fait par le Sergent qui m'avoit amené à lui, je crus que je pourrois lui dire un autre nom que celui qui y étoit employé. Ainsi je lui répondis hardiment que je m'appellois du Tremblay, c'étoit le nom de son frere, qui étoit Gouverneur de la Bastille, dont j'avois oui parler plusieurs

fois & à Monsieur de Bellegarde, & à plusieurs autres personnes de condition; je ne sçavois pourtant gueres ce que je disois, surtout après qu'il m'avoit déja traité d'imposteur; mais je ne sçavois pas qu'il m'eût donné cette belle qualité: de sorte que j'eusse été excusable si je n'eusse manqué que par-là. Mais en quoi je manquois bien plus, c'est que Monsieur du Tremblay n'avoit point d'enfans qui fussent à l'Armée, & encore dans une Armée comme celle d'où je venois. Il n'avoit point de parens non plus, qui portassent son nom, du moins à ce que j'ai sçu depuis; ainsi je courois risque qu'il m'en arrivât quelque affront, si le bon Pere ne se fût montré plus prudent que moi.

Comme il étoit accoutumé aux intrigues, tout autant du moins qu'à dire son Bréviaire, il se douta que c'étoit quelqu'un qui se servoit de ce prétexte pour lui parler sûrement: de sorte que faisant de même que s'il m'eût connu de longue main, il commanda qu'on m'amenât dans sa chambre. Il fit même bien plus quand il me vit, il me vint embrasser, ni plus ni moins que si nous eussions été véritablement parens il me nomma même son cousin, & me

demanda comment je me portois ; tant il est vrai que quand on est accoutumé au manége du monde, on n'a point de peine à changer de figure, ni plus ni moins qu'un cameleon. Je secondai sa ruse, me doutant bien des raisons qu'il avoit pour en user de la sorte ; cependant quand le soldat qui m'avoit amené à lui s'en fut retourné à son Corps-de-Garde, le bon Pere me demanda avec toute la cordialité possible, qui j'étois & de quelle part je lui étois envoyé. Je satisfis à l'un & à l'autre, & lui ayant rendu mes lettres, il me demanda si je n'en avois point d'autres pour quelqu'un, je lui répondis qu'oüi, que j'en avois encore une pour Monsieur de Cavoye l'un des principaux Officiers de son Eminence, & qui n'étoit pas mal avec elle ; mais comme Monsieur de Bellegarde ne me l'avoit donné qu'en cas que je ne le trouvasse pas, j'avois ordre de ne m'en point servir, si j'étois si heureux que de le rencontrer. Il me repliqua, qu'il ne lui étoit pas difficile de reconnoître Monsieur de Bellegarde à ce caractere de politesse, qu'il faisoit toujours bien ce qu'il faisoit ; de sorte que pour s'être éloigné de la Cour, l'on voyoit bien toujours qu'il n'en avoit pas encore perdu les manieres,

qu'il étoit ravi de voir qu'il le crût toujours des ſes amis, & même qu'il le mît au nombre des plus affectionnés, qu'il ne ſe trompoit pas aſſurément, & qu'il ne tiendroit jamais à lui qu'il ne lui en donnât des marques en toutes rencontres: qu'auſſi eſperoit-il dans celle qui ſe préſentoit maintenant, agir avec tant de ſuccès, que quelque reſſentiment qu'eût Monſieur le Cardinal de ce qui venoit d'arriver, il ne pouvoit pas lui refuſer tout ce qu'il lui demanderoit en ſa faveur. Je reconnus à ce diſcours, que le bon Pere en endoſſant l'habit de Capucin, n'avoit pas encore renoncé à toutes les vanités du monde; auſſi comme il eſt aiſé de juger ſans être trop clair-voyant, vouloit-il, quand on avoit recours à lui pour une affaire, qu'on ne ſe ſervit que de ſon canal; peut-être même & il y a aſſez d'apparence de le croire, puiſque la choſe eſt vraiſemblable, qu'il étoit ravi qu'on vît un jour dans ſes Archives, qu'un Duc & Pair de France, un Gouverneur de Province, un des premiers Officiers de la Couronne, eut recours à lui pour en faire ſon Patron; quoi qu'il en ſoit, ſans me donner l'air davantage de le controller, il falloit bien que Monſieur de Bellegarde le crut en grand crédit,

puisque pour faire son affaire, il le choisissoit préférablement à un nombre infini d'amis qu'il avoit en ce pays-là.

Il étoit effectivement si puissant auprès de son Emin. qu'il n'y avoit guere de choses qui fussent audessus de son pouvoir, aussi ne tarda-t'il guére à me le montrer. Car dès le même jour que je lui parlai, ayant dit à Monsieur le Cardinal que Monsieur de Bellegarde m'avoit envoyé à la Cour pour obtenir sa grace, son Eminence, à qui il avoit présenté une de ses lettres qui étoit dans son paquet, lui fit réponse, que mon pere étoit bien coupable, mais qu'il sçavoit bien qu'il ne pouvoit lui rien refuser, qu'il vouloit me voir avant que je m'en retournasse, parce qu'il avoit ouï dire de moi des choses si particulieres, qu'elles excitoient sa curiosité. Le Pere Joseph m'ayant appris le dessein de M. le Cardinal, je n'en fus point fâché du tout, parce que s'il avoit ouï dire de moi ce qu'on avoit bien voulu lui conter, j'avois pour moi ouï dire tant de grandes choses de son Emin. que je ne pouvois que je ne la regardasse avec un respect infini. Ainsi je priai le Pere Joseph de me présenter à Elle, ce qu'il fit dès le soir même, lorsqu'Elle étoit dans son cabinet, après que j'eus eu l'honneur de lui faire la reverence

revérénce & qu'Elle m'eut regardé avec un air de Ministre, qui ne songe pas à se communiquer, ce qui ne me satisfit pas, je l'avoue, parce que je m'attendois à une autre réception, après, dis-je, que je lui eu fait la révérence, Elle me dit, en me regardant toujours du même œil, pour éprouver si j'avois quelque fermeté, que j'étois bien hardi de venir à la Cour, moi qui avois peut-être encore les mains toutes sanglantes du sang que j'avois versé dans le combat de Castelnaudari, si je ne sçavois pas que c'étoit un grand crime, que d'avoir suivi Monsieur dans sa rebellion, & si je le sçavois, comment j'osois paroître aujourd'hui devant Elle, &c ?

Mais puisque je suis insensiblement tombé au combat de Castelnaudary, où fut blessé & pris le Duc de Montmorency, je veux rapporter des circonstances de cette affaire, qui ne sont peut-être dans aucun Historien, & que j'ai vûes dans des Mémoires qui regardent le Pere Joseph, baucoup plus sûrs que ce qu'en rapporte Bernard dans son Histoire de Louis XIII. La déroute de l'Armée rebelle à laquelle Monsieur ne s'attendoit pas, le fit entrer dans le repentir de ses fautes & l'obligea à recevoir le pardon de la

bonté du Roi. Bullion, qui fut chargé de cette négociation, s'en acquitta à merveille, en ſuivant les conſeils du Pere Joſeph : il ne faiſoit aucunes propoſitions, à ſon Alteſſe Royale, ſans la concerter avec le Capucin ; & comme le grand point étoit de faire rentrer Monſieur dans ſon devoir, ſans lui promettre la grace du Duc de Montmorency (quoiqu'il la demandât avec toute la vigueur imaginable,) Bullion lui dit, que le ſeul moyen de l'obtenir, étoit de ſe ſoumettre entiérement à la volonté du Roi, que lui en demander des aſſurances, étoit l'irriter & bleſſer la confiance qu'il devoit prendre en ſa bonté ; qu'étant une grace dont le Roi devoit avoir la gloire toute entiere, il faiſoit tort au Duc de Montmorency, s'il ne la laiſſoit pas dans la diſpoſition de Sa Majeſté : que l'obéiſſance aveugle qu'il rendoit au Roi dans cette occaſion, le devoit mettre hors de crainte, & lui donner des eſpérances auſſi certaines, qu'il les pouvoit ſouhaiter. Monſieur, qui ne ſçavoit pas que ce diſcours venoit du politique Pere Joſeph, le prit pour un effet de la bonté du Roi. Bullion n'avoit garde de parler de la part de Sa Majeſté.

Le Pere Joseph, qui ménageoit par tout l'honneur & la gloire de son Prince, l'auroit exposée s'il avoit fait dire positivement à Gaston, que le Roi feroit grace au Duc de Montmorency. Le Pere Joseph crut que dans une affaire de cette importance, il n'y auroit pas un grand mal d'exposer un Ministre plûtôt que le Roi, aux reproches de Monsieur, quoiqu'on ne lui eût donné aucune parole positive : de sorte que l'accommodement se fit sans que Monsieur exigeât comme il auroit pû faire, la grace pour le Duc; on ne pensa plus après cela qu'à lui faire son procès. Sa mort fut résolue dans le Conseil étroit entre le Roi, le Cardinal & le Pere Joseph. Sa Majesté, qui inclinoit à la douceur, eut beau représenter qu'il mettroit son frere au désespoir, qu'il lui feroit tout hasarder pour sauver son parent & son ami, qui n'étoit coupable que pour avoir pris son parti. Le Cardinal & le Pere Joseph firent voir les conséquences de ce pardon. Le Capucin, qui étoit vif, plein de feu & de zéle pour la gloire de son Prince, prit, sans y penser, la parole avant le Cardinal, & représenta, avec une vigueur extraordinaire, que le crime de ce puissant Sei-

gneur pris les armes à la main contre le Roi, n'étoit pas un crime du commun & d'une simple rebellion, puisqu'il étoit cause que le Duc d'Orléans étoit entré armé en France, & qu'il avoit lui-même soulevé tout le Langudoc par délibération des Etats (chose qui n'étoit jamais arrivée) & que si on faisoit grace à ce criminel, c'étoit autoriser tous les rebelles du Royaume, qui ne manqueroient pas de prier Monsieur de se mettre de nouveau à leur tête, puisqu'ils seroient sûrs de l'impunité, & que ce Prince demanderoit toujours leur grace; au lieu qu'en faisant mourir un chef de ce rang & de cette qualité, il ne se trouveroit pas une personne dans le Royaume qui osât se déclarer pour le frere du Roi; & il avoua, qu'en opinant comme il faisoit, il n'ignoroit pas qu'il exposoit sa vie & celle de Monsieur le Cardinal, mais qu'il seroit glorieux de la perdre, puisqu'en la perdant, ce seroit affermir la puissance du Roi & dissiper toutes les cabales de l'Etat. Le Cardinal, qui se possedoit davantage, puisqu'il avoit beaucoup plus de flegme, ne laissa pas de donner dans ce sentiment, & l'un & l'autre prierent le Roi d'être inflexible,

De ſorte qu'après cette délibération ſecrette, le Roi aſſembla ſon Conſeil ordinaire. La queſtion fut miſe ſur le tapis. Le Cardinal rapporta avec cette éloquence mâle, & qui lui étoit naturelle, toutes les raiſons qui pouvoient porter le Roi à la douceur, mais il fit beaucoup mieux valoir toutes celles qui tendoient à la rigueur, & comme il opina le premier, perſonne n'oſa le contredire; de ſorte que par Arrêt on donna des Juges au Duc de Montmorency; il fut condamné à Toulouſe à avoir la tête tranchée; l'Arrêt fut exécuté le même jour 30 Octobre 1632. & ce grand homme fut généralement regretté & pleuré de tout le monde. C'eſt dans cette bataille qu'on a cru qu'Antoine de Bourbon Comte de Moret avoit été tué. Ce point d'hiſtoire, qui a quelque rapport avec la Vie du Pere Joſeph, mérite bien d'être éclairci; & je ſuis ſûr que le lecteur ſçaura gré à qui lui donnera de quoi faire un jugement ſolide ſur une queſtion auſſi importante qu'eſt celle de ſçavoir ſi ce Prince, fils naturel du Roi Henry IV. mourut dans le même tems que le Duc de Montmorency fut bleſſé.

Tous les Historiens l'ont dit; cependant il est mort de nos jours le 24 Décembre 1691. un fameux Hermite proche l'Abbaye d'Anieres, à trois lieues de Saumur en Anjou, qui a passé par tout où il a demeuré pour le Comte de Moret, parce qu'il avoit beaucoup d'air de Henry le Grand. Un jour une personne de qualité l'étant allé voir, fit apporter un portrait de ce Prince fort bien fait, pour voir si effectivement il lui ressembloit, & s'étant placé devant le Pere, un Gentilhomme présenta le portrait derriere lui au-dessus de sa tête, sans qu'il s'en apperçut. En sorte qu'il étoit aisé de confronter les traits de l'un avec ceux de l'autre, & s'étant trouvés tous semblables on lui demanda, en le faisant détourner pour lui montrer le tableau, s'il connoissoit bien celui à qui il ressembloit; il n'est pas difficile, (dit-il) puis les larmes lui vinrent aux yeux tout aussi-tôt, & il quitta la compagnie de peur qu'on l'apperçut pleurer. Le Roi ayant appris cette circonstance fit écrire à l'Abbé d'Anieres par Monsieur le Marquis de Château-Neuf, Sécretaire d'Etat, le 30 Octobre 1687. pour avoir l'éclaircissement du bruit qui cou-

roit alors, que Frere Jean-Baptiste Hermite, étoit fils naturel du Roi Henry IV. L'Abbé répondit que depuis onze ans & demi que cet Hermite étoit dans son voisinage, on n'avoit pû rien découvrir de sa naissance, de sa famille, de son pays & de son âge; qu'ayant été malade à la mort, le plus ancien de ses Freres, qu'il chérissoit beaucoup, le conjura, au nom de Dieu, de se faire connoître au moins à eux, lui promettant de n'en jamais parler à personne qu'après sa mort. Il le rebuta, en lui disant, il y a plus de quarante ans que je travaille à me cacher, & vous voulez me faire perdre un travail de tant d'années dans un quart d'heure. Il est vrai, continuoit Monsieur l'Abbé d'Anieres, que dans la Province de Bourgogne, où il a demeuré, le bruit a couru qu'il étoit fils naturel du Roi Henry IV. & qu'aussi-tôt qu'il a été en celle-ci, le même bruit s'y est répandu; ce qui a donné lieu à cela, autant que j'en puis juger, c'est sa grande prestance, son air majestueux, ses manieres d'agir nobles & aisées, son visage dans lequel on remarque beaucoup de traits de celui de Henry le Grand; pour ce

qui eſt de ſon âge, dit-il, il eſt mal aiſé de le ſçavoir préciſément; lorſqu'il vint ici, ce fut au mois de Juin 1676. il me dit qu'il avoit trois vingt dix ans, ce furent ſes termes. Depuis il m'a dit qu'il avoit à peu près l'âge de Monſeigneur l'Evêque d'Angers, qui a quatre-vingt-dix ans paſſés. Une autre fois il m'a raconté qu'il avoit vû ſortir les Maures d'Eſpagne l'orſqu'on les en chaſſa, & qu'il étoit déja grand: enfin ſes freres, par d'autres circonſtances aſſurent qu'il a quatre-vingt-quatorze ans.

Voici ce que je ſçai de ſa vie, & ce que j'ai appris de lui-même; que juſqu'à l'âge de vingt ans il avoit été bien nourri & bien élevé, ce qui étoit cauſe de ſa grande vigeur; qu'il avoit porté les armes ſans avoir été bleſſé; que penſant à ſe retirer du monde, il avoit examiné toutes les différentes manieres de vivre des Ordres Religieux, & que rien ne lui avoit tant plû que la vie Hérémitique, de la façon qu'elle ſubſiſtoit du tems des premiers Solitaires d'Orient; que c'étoit celle-là qu'il avoit embraſſée; que pour celle-là il avoit paſſé en Italie, & s'étoit retiré dans une forêt qui appartient à la République de Veniſe,

dont les fréquentes visites de ceux du pays l'avoient chassé ; que de-là il étoit allé en Allemagne, & que pour voir un brave Hermite, il faisoit volontiers trois ou quatre cens lieues ; que s'étant depuis retiré dans ce Royaume, il avoit demeuré en Lorraine, en Champagne, dans le Lyonnois, en Bourgogne & enfin en Anjou ; & que par tout il s'étoit bâti des Hermitages, & avoit assemblé des Congrégations : le Roi ayant eu la lecture de cette lettre, dit, avec sa sagesse ordinaire ; il suffit que cet Hermite soit homme de bien, puisqu'il ne veut pas être connu, il le faut laisser en paix & ne nous point opposer à ses desseins. Quelque tems après ce bon vieillard s'entretenant avec Monsieur l'Abbé d'Anieres sur cette lettre de M. de Château-Neuf, lui dit ; que je suis malheureux de m'être arrêté en Anjou ! lorsque j'y suis venu, mon dessein étoit d'aller en Portugal, si j'y étois, on ne s'informeroit point de moi, & il ajouta: il y a long-tems que je me serois balaffré le visage pour effacer les traits qui me font ressembler à Henry IV. si je n'avois pas eu peur d'offenser Dieu. Monsieur l'Abbé d'Anieres lui remontra que cette curiosité étoit digne de Sa Majesté, qui avoit trop

de vénération pour la mémoire de son ayeul, pour n'être pas bien aise de sçavoir s'il y avoit encore quelqu'uns de ses enfans au monde, le Pere ne repliqua rien à cela ; enfin dans le reste de notre entretien, dit Monsieur l'Abbé, le pressant de me dire si le soupçon qu'on avoit qu'il fût fils de Henry IV. étoit bien fondé, il me repliqua ; cela peut être, je ne le nie ni ne l'assure. Avant d'éclaircir ce fait, je ne puis m'empêcher de dire avec Monsieur l'Abbé d'Anieres, que l'esprit de Dieu est bien different de celui des hommes ; car les gens du siécle font tous leurs efforts pour être connu des Rois de la terre, & voici que le plus grand des Rois veut connoître un pauvre Hermite, confiné dans le coin d'un bois de son Royaume, & il n'en peut venir à bout, tant il prend grand soin de se cacher.

Tous les Historiens de France qui se copient souvent les uns les autres, assurent, sans contredit, qu'Antoine de Bourbon, Comte de Moret, a été tué le premier Septembre 1632. à la bataille de Castelnaudari, ils ne different que dans les circonstances. Mais à cette foule d'Auteurs, je n'ai à opposer, avec un Ecrivain moderne, qui a fait sa vie, &

qui prétend avoir cavé ce fait, que le témoignage de deux personnes dignes de foi, qui assurent que le Comte de Moret n'y fut pas tué, & que le Frere J.-Baptiste Hermite, mort en 1691. près d'Anieres, étoit le même Comte de Moret.

Le premier témoignage est d'un Gentilhomme nommé Monsieur de Grand-Val, Officier dans la Compagnie des Gardes de feu Monsieur le Maréchal de la Meilleraie & Gouverneur de Montreuil-Bellay, petite Ville d'Anjou, éloignée de demie-lieue de l'Hermitage des Gardelles, où est mort ce Solitaire, après avoir entretenu & considéré plusieurs fois avec attention & à loisir Frere Jean-Baptiste ; il a souvent assuré à Monsieur l'Abbé d'Anieres, même par serment, que c'étoit le Comte de Moret, qu'il l'avoit vû plusieurs fois à la Cour & à l'Armée, & qu'il le reconnoissoit très-bien, qu'il avoit oüi dire qu'il n'étoit pas mort. Ce Gentil-homme avoit plus de 80 ans quand il est mort.

Le second témoignage est de Monsieur Thomas, Prêtre de Saumur, homme de bien qui a demeuré un an avec le Frere Jean-Baptiste, à l'Hermitage d'Orilly en Bourgogne : dans les Mé-

moires qu'il a donné à l'Hiſtorien de ſa vie, il dit poſitivement que ce ne peut-être un autre que le Comte de Moret ; & pour le prouver, il apporte ſix ou ſept argumens qui ont paru aſſez forts au Roi, à qui ils ont été envoyés pour ſatisfaire l'envie qu'avoit Sa Majeſté de ſçavoir la vérité : le premier eſt négatif; ce qui me fait croire, dit-il, que le Comte de Moret n'eſt pas mort à la bataille de Caſtelnaudari, c'eſt qu'aucun Hiſtorien ne rapporte le lieu de ſa ſépulture : quelle apparence qu'il n'ait été que bleſſé, & enſuite porté à demie-lieue de là, dans le caroſſe de Monſieur, où il mourut trois heures, après d'une mouſquetade reçue à l'épaule, comme l'aſſurent quelques autres Hiſtoriens, ſans qu'on ſçache où ſon corps a été inhumé. De ce premier argument il en tire un ſecond; ſuppoſez, dit-il, que le Comte de Moret ne ſoit pas mort à cette bataille, il me paroît convaincant que notre Solitaire eſt lui-même le Comte de Moret; car il m'a dit qu'il avoit été à cette bataille, qu'il y étoit à trente pas de Monſieur de Montmorency, lorſque ſon cheval s'abattit ſous lui, & qu'il fut arrêté priſonnier,

qu'alors il s'étoit ſouvenu d'une prédiction qu'on lui avoit faite à la Cour, qu'il s'embarqueroit dans un parti dans lequel s'il n'y prenoit garde, il pourroit bien perdre la tête. Sur quoi il ſe détermina à quitter le monde, qu'il ſe ſauva paſſant une riviere avec pluſieurs perſonnes de qualité, & qu'ayant appris la mort de Monſieur de Montmorency, il prit la réſolution de ſe cacher ſi bas en terre & ſi avant dans la ſolitude, que perſonne ne pût l'y trouver. C'eſt ici que je devrois examiner s'il eſt entré dans les Caupcins; s'il en fit confidence au Pere Joſeph, ou s'il le fit *incognitò*, dans une Province éloignée ſans lui en parler. Mais il faut auparavant faire valoir les autres argumens de Monſieur Thomas.

Il tire le troiſiéme d'une converſation qu'il eut avec ce Solitaire, qui lui avoua que quelques années après ſa retraite, il fut reconnu par un Seigneur de la Cour, qui le rencontra par haſard, & qui ayant dit le lieu où il étoit à Louis XIII. S. M. lui fit donner ordre de le venir trouver, avec promeſſe de lui garder le ſecret & de lui laiſſer toute ſorte de liberté, qu'il fût à la Cour pour obéir au Roi; & il me dit, (ſans repliquer,

s'il étoit le Comte de Moret ou non ; que le Roi lui témoigna beaucoup de bonté, lui offrant tel Bénéfice qu'il voudroit pour vivre dans le monde ; mais qu'ayant goûté les plaisirs de la solitude, il avoit remercié Sa Majesté, la priant de le laisser au rang des morts, parmi lesquels on l'avoit toujours compté. Après ces mots, dit Monsieur Thomas, notre Solitaire vit bien qu'il s'étoit trop ouvert à moi ; il changea promptement de discours, & fit ce qu'il put pour m'empêcher d'y réfléchir. Ce bon Prêtre ajoute, pour quatriéme argument, avoir entendu dire plusieurs fois à Monsieur du Han Dorvaine-Fontaine, qui est un Gentilhomme âgé de 92 ans, ancien Major de Philisbourg, & qui en reçoit encore les appointemens à Bourbonne où il demeure, qu'il connoissoit parfaitement le Comte de Moret pour l'avoir vû plusieurs fois chez feu Monsieur, Duc d'Orléans, & que c'étoit le Frere Jean-Baptiste. Ajoûtez à cette preuve une autre qui n'est pas moins convaincante. C'est que ce Prince né, (dit-on,) à Fontainebleau, ayant été élevé dans le Château de Pau en Bearn, jusqu'à ce qu'il revint à la

Cour de France, sçavoit en perfection le langage Bearnois : cela ne pouvoit pas être autrement, puisqu'il avoit pour Précepteur en ce pays-là, Scipion Dupleix, fort estimé de Henry IV. natif de Condom, mort en 1661. âgé de quatre-vingt-dix-huit ans, qui composa en faveur du Comte de Moret, la premiere Philosophie Françoise qui ait été imprimée en France, & que ce Solitaire sçavoit en perfection. De plus, quoique frere Jean n'ait jamais dit clairement qu'il fût le Comte de Moret, il a pourtant *assuré* qu'il avoit été élevé au Château de Pau, (c'est la sixiéme preuve dont se *sert* Monsieur Thomas) qu'il s'y étoit égaré plusieurs fois dans le labyrinthe de ce Château, lorsqu'il s'y divertissoit avec de petits enfans, & qu'on avoit fait passer les Maures devant sa fenêtre pour les lui faire voir lorsqu'ils furent chassés d'Espagne. Monsieur Thomas, pour septiéme argument, dit leux choses.

La premiere, qu'il apprit de Monieur Guillot homme de bien, grand Péitencier de Boulogne, qu'il avoit vû ertains Mémoires de Scipion Dupleix, ù il étoit marqué très-positivement que

le Comte de Moret n'étoit pas mort à la Bataille de Castelnaudary, qu'il s'en étoit sauvé, & s'étoit fait Capucin. Il seroit à souhaiter qu'on put trouver ces Mémoires, qui ne permettroient plus de douter de ce fait ; on ne pourroit pas dire que Dupleix se contre diroit, à cause de la difference des tems. Il a vécu quatre-vingt-dix-huit ans, il n'est mort qu'en 1661. Il a écrit son histoire de Louis XIII. immédiatement après la bataille de Castelnaudary, puisqu'il assure qu'il fut d'abord sur les lieux. Quelques années après il put apprendre de la bouche même du Roi Louis XIII. qui avoit alors vu le Comte de Moret vêtu en Hermite, qu'il n'étoit pas mort, & qu'il s'étoit retiré dans un Monastere ; il n'y a rien là d'impossible, ni qui souffre de contradiction, sa premiere relation a été faite selon l'opinion la plus commune, & la seconde, suivant la vérité dont le Roi l'avoit informé depuis.

La seconde, que cette remarque de ce grand Pénitencier le faisoit souvenir que passant un jour dans l'Hermitage de saint Jean du Desert en Auvergne, le Supérieur l'avoit assuré que très-certainement le Comte de Moret s'étoit fait

fait Capucin, & que le Pape lui avoit donné la dispense d'en sortir, pour demeurer dans une solitude perpétuelle. A ce septiéme argument, j'en ajoûte un très-important, que je tire de la réponse de cet Hermite, à la demande que lui fit l'Abbé d'Anieres de la part du Roi, s'il étoit fils naturel du Roi Henry IV. *je ne le nie, ni ne l'assure*, répondit-il, *qu'on me laisse comme je suis*. C'étoit un homme de bien, cela est incontestable, il auroit dû dire nettement qu'il n'étoit pas fils de Henry IV. si effectivement il ne l'avoit pas été, autrement il y auroit eu un orgueil insupportable à le laisser croire au public, dans l'esprit duquel il auroit affecté de passer pour un Prince; & comme il a toujours sur cela gardé un profond silence, on doit, ce me semble, prendre le silence pour un consentement tacite d'une vérité qu'il ne vouloit pas nier, de peur de mentir, & qu'il ne vouloit pas aussi avouer de peur de s'attirer par-là des honneurs qu'on lui auroit rendus, si on avoit sçu sa qualité, ou bien même de peur de tomber dans le malheur de Dom Sebastien de Portugal, qui eut beau apporter les meilleures raisons du

monde, pour prouver qu'il étoit Dom Sebaftien Roi de Portugal, qu'on croyoit mort à la bataille contre les Maures, qui ne laiffa pas de paffer pour un fourbe, & fut puni comme tel.

J'oubliois deux circonftances qui méritent bien qu'on y faffe attention. La premiere, que la lettre de Monfieur l'Abbé d'Anieres lûe au Roi, marquoit pofitivement que toutes les fois que cet Hermite voyoit le tableau d'Henry IV. il fe fentoit fi vivement touché, qu'il ne pouvoit s'empêcher de pleurer, & qu'il évitoit, autant qu'il pouvoit, de parler de ce Prince, que fes Freres Hermites l'avoient affurés que ce Pere étant dans l'Hermitage de faint Peregrin, au Diocèfe de Langres, le Frere Hilarion revenant de Tours, lieu de fa naiffance, lui apprit que Madame de Fontevrault, Jeanne-Baptifte de Bourbon, fille naturelle de Henry IV. étoit morte le 10 Janvier 1670. & que ce Pere en paroiffant inconfolable fans qu'ils en fçuffent la caufe, ils n'en avoient plus été furpris, dès que le Frere Hilarion leur eut fait part de cette nouvelle : il ne faut plus s'étonner de la douleur de notre Pere, il pleure la mort de fa fœur.

La seconde, c'est le témoignage d'un grand nombre de personnes de qualité qui a déterminé le Roi à douter que c'étoit le Comte de Moret. Le grand & Saint Evêque d'Angers, Henry Arnaud, encore aujourd'hui si regretté dans son Diocèse, à cause de ses éminentes vertus, qui rendent sa mémoire éternelle, est le premier de tous ceux que je nommerai, qui ont formé le même jugement. Messieurs de Bechameil de Nointel, Maître des Requêtes, Intendant de la Généralité de Tours; le Duc de Mazarin, le Comte de Serran, Madame la Duchesse de la Meilleraye, Messieurs Dreux, Marquis de Brezé, Conseiller au Parlement, Bigot de Gastine, Conseiller en la Cour des Aydes de Paris & son fils, Conseiller au Parlement, qui ont de belles Terres près de cet Hermitage; Messieurs les Marquis de la Chaufferaye & Despoisses, avec grand nombre d'autres personnes de distinction ne doutent point que cet Hermite ne soit le Comte de Moret. J'ai eu l'honneur de le voir plusieurs fois comme eux dans sa chere solitude, & je n'en suis jamais sorti, sans être également édifié de la véritable piété de

ce grand homme de bien, & de la modestie qu'il avoit à cacher une naissance illustre que ses grandes qualités & son air majestueux découvroient malgré lui.

Voyons présentement comment il a pû faire pour se dérober si long-tems à la connoissance des hommes ; on ne prendra peut-être ce que je vais avancer, que pour des conjectures ; il y a pourtant des vérités, qui, pour n'être point connues de tout le monde, ne laissent pas de mériter d'être bien reçues, sur tout quand il paroît qu'un Historien n'a aucun intérêt de les avancer, que la verité même. Sur ce principe, qui est très-certain, on ne trouvera pas mauvais que j'ose mêler mes conjectures avec ce que j'ai trouvé de vrai dans les Mémoires qui regardent le Pere Joseph.

Cet illustre Capucin étoit véritablement avec le Roi & le Cardinal dans le Languedoc, quand la bataille de Castelnaudary y fut donnée ; les Mémoires du Marquis de Montbrun ne permettent pas d'en douter, il y a encore un point d'histoire aussi certain. C'est que le Comte de Moret qui n'y fut

point tué, comme on en a donné la preuve au Roi, se fit Capucin quand il se fut échappé du danger qu'il avoit couru auprès du Duc de Montmorency ; ayant évité la mort naturelle, il voulut mourir civilement. Il se ressouvint de ce qu'on lui avoit prédit à la Cour, il remercia Dieu de n'avoir pas été tué, comme on le disoit par tout, & de n'avoir pas été pris les armes à la main contre son Roi, dont le Ministre étoit inflexible, quand il s'agissoit de crime d'Etat, tel qu'étoit le sien ; ravi d'avoir évité tant de dangers, il obéit aux mouvemens de la grace ; depuis le Duc de Joyeuse, qui s'étoit fait Capucin, tous les gens de qualité qui abandonnoient le monde entroient dans cet Ordre, il suivit leur exemple sans s'y faire connoître ; le Pere Joseph, qui étoit dans les mêmes maximes du Cardinal pour punir les factions contre l'Etat, ne lui auroit peut-être pas pardonné s'il l'avoit sçu ; pour éviter cette sévérité il se retira en Italie, & ce fut là qu'il y prit l'Habit. Il demeura dans cet Ordre jusqu'à la mort du Pere Joseph, fit changer ses vœux par le Pape, qui, sans découvrir le mystere, imposa silence à son Général, & le laissa

revenir en France ; il entra dans le Languedoc, dans le tems que Louis XIII. alla à la conquête du Rouſſillon, & ce fut juſtement dans ce tems-là qu'il fut reconnu par un Seigneur de la Cour qui le fit voir au Roi, comme je l'ai dit plus haut. Il ne tint qu'à lui de rentrer dans les quatre Abbayes qu'il avoit, & qui furent données quand le bruit de ſa mort paſſa pour certain ; mais il préfera les douceurs de ſa retraite à tous les honneurs qu'il auroit trouvés à la Cour ; & pour fuir ceux qu'on rendoit à ſa qualité, quand on le ſoupçonnoit d'être le Comte de Moret, il paſſa de déſert en déſert, pour ſe dérober entierement à la connoiſſance des hommes, juſqu'à ce qu'enfin il vint à l'Hermitage des Gardelles en Anjou, où il eſt mort en odeur de Sainteté, ſoupçonné d'être le fils d'Henry IV. par le plus grand Roi du monde, ſur tous les indices qu'en donnerent à Sa Majeſté tant de perſonnes de conſidération, ſans pourtant que le Roi ait voulu faire violence à l'humilité de ce Prince, & l'obliger d'avouer ce qu'on ne pouvoit preſque plus ignorer, & il n'y a point d'apparence, comme le diſent quelques

Mémoires que j'ai vû, que le Comte, après la bataille de Castelnaudary, & la condamnation du Duc de Montmorency, ait révélé le secret de sa vie au Pere Joseph, pour obtenir du Roi le pardon de sa faute, puisque Sa Majesté le donna à tous les rebelles dans l'accommodement qu'il fit avec Monsieur: d'ailleurs le Pere Joseph n'auroit pas manqué, avant de mourir, de révéler ce secret, que le Roi certainement n'apprit qu'en faisant le voyage du Roussillon.

Si ces preuves ne sont pas assez fortes pour reconnoître le Comte de Moret dans Frere Jean-Baptiste, au moins elles doivent faire croire que cet Hermite étoit fils naturel de Henry IV. C'est aussi le sentiment de Monsieur l'Abbé Rousseau, Vicaire Général & Official de l'Evêché de Dol, qui le voyoit souvent pendant qu'il demeuroit en Anjou en son Prieuré de Chassé, qui n'est pas loin de l'Hermitage des Gardelles. On peut donc proposer ce fait historique comme un problême, & laisser au Lecteur à porter son jugement.

Après cette longue dissertation, je reviens présentement où j'en étois. Si-

tôt que le Duc de Montmorency fut exécuté, le Roi se rendit en poste en son Château de Versailles, pendant que la Reine & le Cardinal allerent à Bordeaux; ce Ministre fut dangereusement malade, le Pere Joseph ne le quitta pas un moment, & ne se coucha point pendant sa maladie, pour lui donner des marques de son attachement. Dès que cette Eminence fut un peu rétablie, elle apprit qu'il s'étoit fait de grandes réjouissances pendant qu'il étoit presque abandonné. Elles coûterent cher à ceux qui s'y trouverent, le Cardinal ne put leur pardonner, le premier qui s'en repentit, fut Charle de l'Aubespine, Marquis de Château-Neuf, à qui on ôta les Sceaux. La Reine retourna à Paris, le Cardinal la suivit de près, le Roi vint au-devant de lui jusqu'à Rochefort, à dix lieues de Paris & lui fit l'honneur de le recevoir dans son carosse avec le Pere Joseph. Le Capucin, qui vouloit faire plaisir au Cardinal, dit au Roi, que Château-Neuf avoit tenté de mettre de nouvelles brouilleries à la Cour (tout son crime pourtant étoit d'avoir dansé dans un bal à

Bor-

Bordeaux, pendant la maladie du Cardinal) & lui fit ôter les Sceaux; ils furent donnés à Pierre Seguier, Président au Parlement, & comme ce fut dans ce tems-là qu'on apprit la mort de Gustave Adolphe, avec qui le Pere Joseph avoit négocié la confédération de la France, il fut encore chargé de renouveller cette alliance avec le Chancelier Oxenstiern; le Capucin instruisit le Marquis de Feuquieres son parent, l'envoyat ensuite à Heilbron: le Traité fut signé le 5 Avril 1633. on donna en conséquence un million par an à la Reine Christine, fille de Gustave, pour continuer la guerre en Allemagne. Ce ne fut plus un mystere, le service que ce politique venoit de rendre à l'Etat, étoit trop grand pour le cacher; le Roi pour l'en récompenser, promit de lui donner sa nomination au Cardinalat, & la conduite des Espagnols qui ne tenoient aucun Traité, & qui se jettoient chez tous les Princes d'Italie, servit beaucoup à justifier l'alliance dont le Pere Joseph avoit ménagé un renouvellement avec les Suédois, aux conditions que la Religion

Catholique ne recevroit aucun préjudice de la confédération. *

Sur la fin de l'année 1631. les Députés du Parlement de Paris se rendirent à Mets lorsque le Roi y étoit, ils y demeurent quinze jours avant de pouvoir

---

* Pendant que le Pere Joseph goûtoit à longs traits les douceurs de la faveur, il eut le chagrin de voir paroître en 1632. un libelle intitulé *vrais & bons avis de François Fidéle*, où il fut accusé, (page 10. de l'impression d'Anvers) de faire battre la fausse monnoye à la Bastille par des Prisonniers, nommément *le Plessis*. L'Auteur dit que c'étoit pour enrichir le sieur du Tremblay son frere, qui en avoit le Gouvernement. On l'avoit ôté à Monsieur de Luxembourg pour le lui donner, & c'étoit par des raisons d'Etat. Le Cardinal découvroit plus aisément les cabales des mécontens, par le soin que prenoit le Pere Joseph, de visiter les prisonniers, & d'arracher leur secret. Ce Capucin avoit une autorité si grande dans cette prison, que les cuisiniers n'y servoient qu'après avoir prêté serment de fidélité entre ses mains, & qu'il les avoit examinés. Cela est positivement marqué dans le Catolicon François, (pag. 20. de l'impression d'Anvers.) A quelle intention cette cérémonie? Le Lecteur en jugera. Je ne veux point donner mes conjectures.

obtenir audience de Sa Majesté, & ce ne fut que par l'entremise du Pere Joseph qu'ils eurent permission de l'avoir. Ils en reçurent une sévere reprimande pour avoir refusé de vérifier une déclaration concernant l'établissement d'une Chambre de Justice pour punir ceux qui oseroient prendre le parti de la Reine & de Monsieur qui venoient de sortir du Royaume. Le Roi fit ensuite avancer son Armée sur les frontieres d'Allemagne, pour favoriser les conquêtes du Roi de Suéde, qui étoient déja si grandes, que le Cardinal & le Pere Joseph commencerent à se repentir de l'avoir fait venir si près de la France; ils eurent sur cela une sérieuse conversation avec le Roi, le 2 Janvier 1632. dont on n'a jamais pû découvrir le résultat. On apprit seulement que le Cardinal ne voulut point que les deux Rois eussent une entrevue comme ils le souhaitoient. Son Eminence fit dire à Gustave Adolphe, que Louis XIII. étoit indisposé, & qu'il ne pouvoit point se trouver au lieu marqué, mais qu'Elle iroit en sa place. Gustave qui étoit fier, répondit, qu'il enverroit un de ses valets pour conferer avec lui, & qu'il se-

roit bien voir au Roi de France que toutes les Couronnes étoient égales. Le Cardinal & le Pere Joſeph comprirent dès ce moment que le Roi de Suéde piqué de ce refus, penſoit à la Monarchie univerſelle, & méditoit d'autres deſſeins quand il auroit déſolé l'Allemagne, ou fait la paix avec l'Empereur pour venir avec lui ravager la France, & parce que c'étoit le P. Joſeph qui avoit négocié ſon alliance à Ratiſbonne, le Cardinal & le Capucin prirent des meſuſures pour arrêter ſes victoires; perſonne pourtant ne s'en apperçut. Ces deux habiles politiques couvrirent ſi bien leur jeu, que le ſecret fut impénétrable. Guſtave continua ſes conquêtes avec la même rapidité, juſqu'au ſixiéme Novembre 1632. qu'il fut tué *à Lutzen*, où il gagna deux batailles, l'une pendant ſa vie, & l'autre après ſa mort. Tous les ennemis du Cardinal & du Pere Joſeph dirent hardiment que pour ſauver la France, ils avoient fait ce coup de main; on n'a jamais pû en ſçavoir l'auteur. Tous les Hiſtoriens qui en ont parlé, rapportent cette affaire ſi différemment, qu'on ne peut aſſéoir un jugement ſur leur témoignage. L'Evêque Polonois eſt

celui qui en parle le mieux dans le récit qu'il fait de cette bataille.* Il ne sçait pourtant d'où ce malheur arriva, ce qui est de certain, c'est que le Roi reçut deux coups mortels, & j'ai vû des Mémoires particuliers qui assurent que celui qui les donna fut tué dans le même moment, d'où l'on a conjecturé que ce fut pour empêcher qu'on ne découvrit par cet assassin, l'auteur de l'assassinat : mais pour rendre l'action plus indevinable, il falloit ajoûter que celui qui avoit tué l'assassin avoit été aussi assassiné peu de tems après, & ainsi à l'infini. L'auteur de ces Mémoires veut malicieusement persuader que cette mort est moins l'effet de la Providence divine, qui conduit tous les évenemens de la nature, qu'une suite des mesures prises par le Cardinal avec le Pere Joseph, pour fixer les conquêtes du Grand Gustave, qui servoit mieux la France

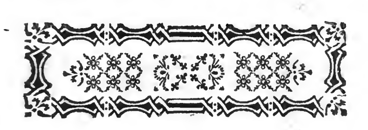
* *Duobus Lethalibus vulneribus (incertum à quo, seu à tali qui ibidem simul perierat, aut à familiari suo cui de hoc gloriari non licuit) pugnando acceptis occubuit.* Ex Chronicis Pauli Piacecii Episcopi Premistiensi. 1632. page 436.

que le Cardinal ne vouloit. Il ne s'étoit pas imaginé que ce conquérant prendroit plus de deux cens Villes, & gagneroit plus de trente batailles en moins de deux ans. Il étoit donc important à la France de n'avoir pas un voisin si redoutable, & elle fut très-heureuse d'en être délivrée. Je ne prétends pas justifier par-là, ni la résolution qu'on prit de tuer un si grand Monarque, ni celui à qui on commit le soin de cet assassinat ; à Dieu ne plaise, que je puisse approuver un crime si noir, & c'est une grande flétrissure à la vie du Pere Joseph, d'en avoir même été soupçonné, s'il a donné lieu à ses ennemis de le penser. Car il n'est jamais permis de se défaire de la sorte de l'ennemi d'une Monarchie. On ne voit point que les Rois de France se soient servis de voyes si noires pour vaincre les ennemis de leurs Couronnes. Cela seroit tout-à-fait indigne de la grandeur d'ame dont ils font gloire, souvent au préjudice de leurs propres intérêts.

Les politiques prétendent que tout est permis à un premier Ministre, & que pour bien servir son Prince, il peut, sans lui en rien dire, employer toutes for-

tes de moyens pour le mettre au-dessus de tous ses voisins. Mais cette maxime est entiérement contraire à la Religion ; qui doit être la base du Gouvernement, & un Roi qui autoriseroit le zéle cruel de ce Ministre, pourroit peut-être lui donner des marques de son amour & de sa reconnoissance, mais il ne devroit jamais l'estimer. Je fais, sans y penser, le caractere de Louis XIII. le meilleur & le plus facile de tous les Rois ses Prédécesseurs, envers ses Ministres; nous en allons voir des preuves dans l'affreuse histoire de la prétendue possession des Ursulines de Loudun. Elle a tant fait de bruit dans le monde, qu'on sera bien aise d'en trouver ici un abrégé. Pour retracer aux yeux de mon Lecteur des anecdotes aussi curieuses que divertissantes, je prendrai l'affaire dans son principe, & c'est par où je commencerai la troisiéme Partie de la Vie du véritable Pere Joseph.

Fin de la seconde Partie.



LA VIE DU FAMEUX PERE JOSEPH, Capucin nommé au Cardinalat.

TROISIE'ME PARTIE.

Suite de sa Vie Politique.

LA plus terrible affaire dont le Pere Joseph s'est mêlé, est, sans contredit, la possession prétendue des Religieuses de Loudun, & la mort de Grandier. Il n'y a pas un trait dans sa vie qui donne plus d'attention & plus de plaisir en même tems que l'histoire de cette intrigue

abominable; en voici l'origine. Le Couvent des Urſulines, établi à Loudun en 1626. ſe trouva d'abord rempli de Filles de condition, mais très-gayes & très-pauvres en même tems. Quelques-unes contrefirent les lutins; Marie Aubin, Penſionnaire, fut du ſecret & ſervit à effrayer les autres; les plus âgées, & qui n'étoient pas de la confidence de ces actrices, déclarerent à Jean Mignon, Prêtre Chanoine de Sainte-Croix de Loudun, Directeur de cette Communauté, le ſujet de leur frayeur; les plus jeunes lui firent auſſi confidence de leur jeu. Cet homme malin, intrigant, ambitieux, & qui vouloit paſſer pour un *Beat*, profita du ſécret de ces deux partis. Il laiſſa continuer ce divertiſſement, il l'autoriſa, il fit entendre ſéparément aux unes & aux autres, qu'il s'en ſerviroit à la gloire de Dieu, pour ſe défaire d'Urbain Grandier. C'étoit un Prêtre d'une bonne famille de la Ville du Lude, il avoit bien fait ſes études à Bordeaux ſous les Jeſuites, qui lui donnerent la Cure de St Pierre du Marché de Loudun. Il eut encore une Prébende dans l'Egliſe de Sainte Croix. L'union de ces deux Bénéfices lui attira des envieux,

Il étoit éloquent, & on a de lui l'Oraison funébre de l'illustre Scevole de Sainte Marthe; comme il étoit bien fait, agréable, poli, il avoit gagné l'estime & l'amitié des Dames, par des manieres qui le distinguoient de tous les Ecclésiastiques du pays, & qui donnoient de la jalousie aux maris. Il choqua tous les Moines en prêchant contre les Confrairies, & pour la Messe de Paroisse, il avoit eu un procès avec Mignon & ses deux oncles, Barot, Président de l'Election, & Trinquant, Procureur du Roi. Ces trois ennemis ligués lui en susciterent d'autres. On l'accusa de plusieurs crimes. Monsieur de la Rochepofay, Evêque de Poitiers, le crut coupable sans l'examiner, sur le récit de son Official qui se mit à la tête des conjurés. Mais Grandier vint à bout de ses calomniateurs. Il fut déchargé & renvoyé absous par Sentence du Présidial de Poitiers & de l'Official de Bordeaux, & par deux Arrêts de la Tournelle du Parlement de Paris. S'il avoit suivi les avis de Henry d'Escoubleau de Sourdis, Archevêque de Bordeaux, qui lui conseilla de permuter ses Bénéfices, & d'aller dans un

autre Diocèse, il n'auroit pas été exposé à la rage de ses ennemis, qui jurerent sa perte à quelque prix que ce fut ; mais Grandier étoit fier, hautain & poussoit une injure à bout. Il rentra même à Loudun avec une branche de laurier à la main, pour marquer son triomphe. Ses amis condamnerent cette conduite : son étoile malheureuse l'entraînoit au précipice.

Mignon, le chef & le plus dangereux de ses ennemis, disposoit les ressorts de ses intrigues pour les faire jouer à propos : il se servit de ces prétendus esprits, qui revenoient aux Ursulines. Il les exerça dans des tours de souplesse, il les façonnoit tous les jours secrettement, pour leur faire prendre l'habitude de convulsions, de contorsions & de postures, qui les fissent paroître de véritables possédées ; il engagea au secret, les unes par des sermens, les autres par l'espérance des aumônes qu'on feroit au Couvent ; & un grand nombre par l'intérêt de la gloire de Dieu qu'il cherchoit, en voulant confondre les Hérétiques, & se défaire d'un Curé aussi pernicieux qu'étoit Grandier, qui entraînoit, disoit-il, tant d'ames dans les enfers, par ses débau-

ches. Pour lui aider, il fit venir Pierre Barré, Curé de Saint Jacques de Chinon, homme atrabilaire, & qui s'imaginoit être Saint, & dès qu'ils crurent tous deux que l'acte étoit en état d'être exposé sur la scéne aux yeux du public, ils avertirent le Magistrat du pitoyable état de ces Religieuses possédées. Ce fut le 11. Octobre 1632. que la tragédie commença en public. Ils dirent au Bailli & au Procureur du Roi, que la Supérieure étoit possédée de plusieurs démons, dont le chef étoit Astarot, & qu'une Sœur Laye l'étoit du diable Sabulon. Ces Juges y allerent. Dès que la Supérieure les vit elle commença à faire plusieurs contorsions, & des cris qui approchoient de ceux d'un petit pourceau, * Mignon mit ses deux doigts dans sa bouche, & présupposant qu'elle étoit possédée il usa de plusieurs conjurations. Voici un extrait des Dialogues que Mignon & Barré eurent avec les Diables en differentes reprises DEMANDE. *Propter quam causam ingressus es in corpus hu-*

* Histoire des Diables de Loudun imprimée Amsterdam en 1694.

jus Virginis ? Par quelle raison est-tu entré dans le corps de cette fille ? RE'PONSE. *Causâ animositatis.* DEMANDE. *Per quod pactum ? Par quel pacte ?* RE'PONSE. *Per flores. Par des fleurs.* DEMANDE. *Quales ? Quelles fleurs ?* RE'PONSE. *Rosas. des Roses.* DEMANDE. *Quis emisit ? Qui les a envoyées ?* RE'PONSE. *Urbanus.* Elle ne prononça ce mot qu'après avoir hésité plusieurs fois, comme si elle l'eût fait par contrainte. DEMANDE. *Dic cognomen, dis son surnom.* RE'PONSE. *Grandier.* DEMANDE. *Dic qualitatem, dis sa qualité.* RE'PONSE. *Sacerdos, Prêtre.* DEMANDE. *Cujus Ecclesiæ, de quelle Eglise ?* RE'PONSE. *Sancti Petri, de Saint Pierre. Quæ persona attulit flores ? Quelle est la personne qui a apporté ces fleurs ? Diabolica, diabolique.* Un jour la Supérieure fut mise sur un petit lit, & pendant que Barré disoit la Messe, elle fit de grandes contorsions : le Sacrifice fini, Barré tenant le Saint Sacrement dans sa main, obligea le diable de l'adorer, & lui dit, *quem adoras ?* qui adore-tu ? *Jesus Christus*, repliqua-t'elle, en faisant des mouvemens, comme si

elle eût souffert de la violence. L'Assesseur de la Prevôté ne pût s'empêcher de dire assez haut, *voilà un Diable qui n'est pas congru* : Barré changea la phrase, demanda à l'Energumene ; *quis est iste quem adoras ?* Qui est celui que tu adore ? Il espéroit qu'elle diroit encore *Jesus Christus ;* mais elle dit, *Jesus Christe* : les assistans disoient tout haut, *ce Diable-là ne sçait pas parler latin.* Barré soutint qu'il avoit bien dit, mais qu'on ne l'avoit pas bien entendu. Le Bailli requit Barré, qu'il demandât à une autre fille qui disoit qu'Asmodée s'étoit emparé de son corps, combien ce Diable avoit de compagnons, elle répondit *sex*, *six*. Mais lorsqu'elle fut adjurée de dire en grec ce qu'elle avoit dit en latin, elle ne répondit rien. Mignon & Barré n'en sçavoient point, & n'avoient pû apprendre cette langue à ces possédées. On voulut voir si la Sœur Laye parloit mieux ; quand on l'eut mise sur un petit lit dans le Chœur, elle prononça d'abord en riant, *Grandier, Grandier*, & après plusieurs mouvemens, qui firent horreur, l'ayant conjurée de dire le demon qui la possédoit, elle nomma premiérement *Grandier*, & lorf-

qu'il la pressa davantage, elle nomma enfin le demon *Elimi*; mais elle ne voulut point déclarer combien elle en avoit dans le corps. Il lui demanda ensuite, *quo pacto ingressus est demon?* Par quel pacte le demon est-il entré? elle repliqua, *duplex, double?* Ce qui fit connoître que ce Diable n'étoit pas plus congru que l'autre; aussi fut-on quelque tems sans faire d'exorcisme, afin que ces démons eussent le tems de mieux étudier leur rôle. Enfin quand elles furent bien instruites, on promit à la compagnie qu'on feroit sortir deux Diables un certain jour; mais tout cela se passa si mal que la fourberie fut visible.

Cependant Grandier donna sa Requête aux Juges & à l'Evêque de Poitiers, se plaignit de ce qu'on faisoit contre lui, représenta que ses ennemis qui avoient conjuré sa perte, se servoient de ce malheureux stratagême pour en venir à bout, demanda que ces Religieuses fussent séquestrées, & qu'on nommât d'autres exorcistes; quelque justice qu'il y eut dans sa demande, elle lui fut refusée, & il étoit perdu dès ce moment-là, si l'Archevêque de Bordeaux ne fut venu dans son Abbaye de saint

ſaint Jouin, qui n'eſt pas loinde Loudun. Grandier obtint de ce Prélat ce que l'Evêque de Poitiers & ſon Official avoient refuſé. Il nomma trois autres exorciſtes, ordonna que les Religieuſes ſeroient ſéqueſtrées, & donna un mandement à ſon Fermier de payer toute la dépenſe des exorciſtes & des Religieuſes ; par cet acte de probité, de déſintéreſſement & de charité, ce grand Archevêque s'acquit une eſtime & un applaudiſſement général : tous les démons s'enfuirent ou s'endormirent. Car il ne fut plus queſtion de poſſeſſion, les Penſionnaires furent retirées du Couvent par leurs parens. Les Religieuſes ſe virent abandonnées, & dans ce déſeſpoir, elles firent mille & mille reproches à Mignon, de ce qu'au lieu d'acquérir de grands biens par ce ſtratagême, elles étoient devenues le mépris de tout le monde.

Mignon, qui crevoit de dépit, penſa jour & nuit à ſe vanger. Le haſard lui en fit naître l'occaſion ; Monſieur de Laubardemont, Conſeiller d'Etat, faiſoit démolir les fortifications du Château de Loudun, Mignon & tous ceux de ſon parti contre Grandier, l'aller en-

voir, & lui insinuerent que Grandier étoit l'auteur de la Cordonniere de Loudun. (C'étoit une Satyre qui paroissoit alors contre la naissance, la famille & le ministere du Cardinal.) Les Capucins se joignirent à Mignon, dirent la même chose à Laubardemont, l'écrivirent au Pere Joseph, & que c'étoit ce même Prêtre qui avoit osé autrefois lui disputer le pas, prétendant qu'en qualité de premier Ecclésiastique du Loudunois, il devoit précéder l'Evêque de Luçon, qui n'étoit pas dans son Diocèse. Sitôt que Laubardemont & le Pere Joseph eurent écouté les plaintes contre Grandier, & parurent favoriser Mignon, tous les Diables que l'Archevêque de Bordeaux avoit chassés, se réveillerent & revinrent accompagnés de plusieurs autres. Le Couvent même fut trop petit pour les contenir, quoique sept ou huit d'entr'eux logeassent dans le corps d'une seule Religieuse ; plusieurs filles de la Ville, c'est-à-dire seulement, celles que Mignon confessoit, furent possédées, obsédées ou maléficiées ; les noms de ces diables & leurs qualités se trouvent dans *la Démonomancie de Loudun*, imprimée en ce tems-là. Laubardemont,

créature du Cardinal, eut de quoi faire ſa cour à merveille auprès de ſon Eminence, qui ne pardonnoit pas même le ſoupçon d'une injure : on fut étonné de le revoir promptement à Loudun, avec une ample commiſſion, portant tout pouvoir contre Grandier. Sans aucune information il l'envoya dans le Château d'Angers, ſe ſaiſit de tous ſes papiers, où il ne trouva qu'un traité contre le célibat des Prêtres ; on commença les procédures du procès, on entendit ſans diſtinction, tous ceux qui voulurent parler, diables & autres ; la mere & le frere de Grandier donnerent des cauſes de récuſation, prirent à parti Laubardemont, appellerent au Parlement. Laubardemont ſe moqua de tout auſſi bien que l'Evêque de Poitiers & ſon Official ; ils paſſerent outre, ſans garder aucune forme de juſtice ; Laubardemont retourna à Paris prendre de nouvelles meſures avec le Cardinal & le Pere Joſeph, apporta un Arrêt du Conſeil qui autoriſa tout ce qu'il avoit fait, & caſſa les autres procédures. Ce Commiſſaire voulut néanmoins donner un air de vérité à la poſſeſſion, on ſéqueſtra toutes les Religieuſes, mais

elles furent toujours mises sous la conduite de Mignon, de Barré & de leurs adhérans. L'Evêque de Poitiers parut encore sur la scéne, ce fut pour rejetter les Exorcistes qu'avoit donné l'Archevêque de Bordeaux ; il nomma à leur place des Récollets, des Carmes, des Capucins, envoyés par le Pere Joseph, avec de grands desseins ; ils avoient pour but d'établir cette proposition qui se trouve dans les livres de leur fameux Pere Tranquille, que le diable duement exorcisé est contraint de dire la vérité, & par-là ils prétendoient prouver incontestablement la présence corporelle de JESUS-CHRIST au Sacrement, & les autres dogmes de l'Eglise. Mais ils espéroient sur tout que cela leur donneroit lieu d'introduire une espece d'inquisition, & que ce seroit un moyen assuré pour faire dépendre des Ecclésiastiques les biens, l'honneur & la vie des particuliers & principalement des Hérétiques. Le pere Joseph se rendit à Loudun *incognitò*, pour examiner lui-même ce que c'étoit que cette prétendue possession, afin que s'il trouvoit qu'elle eut assez d'air & d'apparence de vérité, il put se mettre à la tête des

Exorcistes, s'attribuer la plus grande partie de la gloire d'avoir expulsé les démons, & s'acquérir une haute réputation de piété & de sainteté; mais ce Moine rafiné n'eut garde d'entrer dans cette affaire; il connut bien-tôt qu'elle n'étoit pas d'un homme de son importance, & qu'il falloit la laisser entre les mains de ses subalternes, qui étoient gens à se contenter de l'estime des bigots & du petit peuple: moyennant quoi ils ne se mettoient pas en peine d'être exposés à la risée du grand monde & des gens d'esprit. Ce sont les mêmes termes de l'Histoire des Diables de Loudun, ce livre contient toutes les piéces justificatives des faits que j'avance; je les ai vûes encore ailleurs, afin de ne rien dire qui ne soit véritable.

Jamais le Pere Joseph ne voulut souffrir que les Jesuites eussent part dans ces exorcismes avant la mort de Grandier. Il ne jugeoit pas des Peres de cette illustre Société comme des Moines. Ceux qui la composent étant tous très-éclairés: il ne doutoit pas qu'ils ne reconnussent bien-tôt la fin qu'il se proposoit dans la perte de Grandier, & que leur probité ne s'opposât à une si

criante injustice. Il vouloit conserver leur estime, & ne se servoit d'eux que dans des occasions où il falloit beaucoup de génie & de conduite. Quand Grandier fut mort, il les laissa faire comme nous le verrons plus bas. Les exorcistes animés par les pensions considérables que le Pere Joseph leur fit donner, par les grandes espérances, & par la présence de Laubardemont, recommencerent donc avec toute la vigueur imaginable à faire parler les Diables contre Grandier. On promit aux spectateurs qui venoient de toutes parts que trois Démons sortiroient du corps de la Prieure le 20 Mai, ces trois Démons étoient Asmodée, Grésil des Trônes, & Aman des puissances; car je ne sçai ce que devint Astarot qui avoit tant paru. Il ne se nomma plus : On demanda à la Prieure * *en quelle forme ce démon étoit entré chez elle ? en chat*, repliqu'a-t'elle, *en chien, en cerf & en bouc : quoties* continua l'exorciste, *je n'ai pas bien marqué le jour*, parce qu'elle crut que *quoties* vouloit

* Jeanne de Belfiel, fille du feu Baron de Cose de la Province de Xaintonge.

dire *quando* , qui signifie *quand.* Ce Diable eut honte de s'être trompé. Le 20 Mai étant donc arrivé, Duncan homme habile, natif de Saumur, s'y trouva, croyant voir des choses extraordinaires; mais il reconnut que c'étoit de pauvres Diables qui ne sçavoient pas tenir leur parole, ni faire rien de plaisant. La relation qu'il en fit dans ce tems-là est tout-à-fait divertissante ; on la trouve imprimée : bien lui en prit d'être sous la protection du Maréchal de Brefé ; sans cela, Laubardemont l'auroit puni d'avoir décrié la diablerie. Car malgré le mauvais succès de cet acte, le Commissaire fit dresser un procès-verbal de la sortie de ces trois Diables, qui servit de preuve contre Grandier, l'Evêque de Poitiers & son Official viserent la piéce, & y vinrent exprès, non pour examiner si la possession étoit véritable, mais pour l'assurer telle & la faire croire : c'étoit un crime d'en douter, disoit-on alors, le Roi, le Cardinal, le Pere Joseph, l'Evêque de Poitiers, son Official, Laubardemont la croyent, cela suffit, il faut être pire qu'un hérétique, ou qu'un damné pour en douter.

Un des Exorcistes produisit contre Grandier une copie de la cédule qu'il avoit donnée au Diable, lorsqu'ils traiterent ensemble. Ce Religieux eut assez de crédit pour se la faire apporter par un démon, intime ami du Garde des Archives de l'Enfer, qui la prit secrettement dans le Cabinet de Lucifer. Ce pacte fait entre le Prince des Diables & Grandier, est si horrible, que je n'ai osé le rapporter. Je ne crois pas qu'il y ait un homme assez méchant pour en soutenir la lecture sans fremir; il faudroit pour cela être accoutumé au stile de la Cour des Enfers. Et si cet affreux Concordat n'en est pas venu, il faut que celui qui l'a inventé, n'entende pas mal à imiter le stile des diables. Grandier eut beau renoncer à ce pacte, on voulut absolument qu'il l'eût fait & déposé entre les mains de Lucifer, dans un Sabat où il s'étoit trouvé avec toute sa Cour infernale.

Pour le justifier, on fit paroître Grandier dans une Eglise : ce fut un spectacle affreux. Ces filles firent des hurlemens épouvantables, l'assaillirent de mille injures, & voulurent l'étrangler. On fut si scandalisé de leur effron-

terie

terie, que tout le monde parla mal de la possession, & la fourberie auroit été déclarée si Laubardemont n'eût fait afficher une défense sous de grandes peines de la décrier. Cependant Sœur Claire, Sœur Agnès la Nogeret vinrent publiquement demander pardon d'avoir accusé un innocent, & déclarerent que tout ce qu'on avoit fait n'étoit qu'une momerie; mais Laubardemont se mocqua de leur déclaration, disant qu'elle étoit un artifice du diable, pour entretenir les gens dans l'incrédulité, & afin de couper court, il fit nommer des Commissaires pour juger en dernier ressort Dès qu'on le sçut, on ne douta plus de la mort de Grandier * parce que tous ceux à qui on en avoit donné étoient morts.

Tant de procédures irrégulieres firent connoître à ce Prêtre infortuné

* Il n'y a point d'innocence à l'épreuve du choix des Juges, dit Monsieur Ménage. Qu'on donne le choix des Juges à un Accusateur, il fera brûler par des Juges Molinistes, tous les Evêques Jansenistes, & par des Juges Jansenistes, tous les Evêques Molinistes.

qu'il falloit mourir, & il n'en douta plus quand on lui signifia la Sentence de l'Evêque de Poitiers du 10 Août 1634. en forme de décret, portant que les Religieuses & les Filles séculieres étoient véritablement possédées. En effet les Commissaires choisis par les ennemis de Grandier, rendirent leur Arrêt le 18 Août, par lequel, sur la déposition d'Astarot, Diable de l'Ordre des Séraphins, & le chef des Diables possédans; d'Easas, de Cham, d'Acaos, de Zabulon, Nephtalim, de Chaim, d'Uriel & d'Achas, de l'ordre des principautés; c'est-à-dire, sur la déposition des Religieuses qui se disoient possédées par ces démons, Me Urbain Grandier, Prêtre-Curé & Chanoine, fut déclaré duement atteint & convaincu du crime de magie, maléfice & possession arrivée par son fait, ès personnes d'aucunes Religieuses Ursulines de Loudun & autres séculieres mentionnées au procès, pour la réparation desquels crimes, il fut condamné à faire amende honorable & & à être brûlé vif avec les caracteres magiques, étant au Greffe, ensemble le livre manuscrit par lui composé contre le célibat des Prêtres, & les cen-

dres jettées au vent. A peine l'Arrêt fut-il rendu qu'on envoya un Chirurgien dans la prison de Grandier avec ordre de le raser, de lui ôter tout le poil qu'il avoit à la tête, au visage & sur toutes les parties de son corps, même de lui arracher les sourcils & les ongles. C'étoit pour voir s'il y avoit quelque marque du Diable. Le patient résigné à la volonté de Dieu, laissa agir le Chirurgien, qui ne voulut pourtant jamais lui arracher les ongles, cette cruauté lui fit horreur ; on le mit en cet état revêtu d'un méchant habit dans un carosse qui le conduisit au Palais de Loudun, où étoient tous les Juges & un monde infini. Le Pere Lactance & un autre Récolet, revêtus d'Aubes & d'Etoles, qui l'avoient accompagnés depuis sa prison jusqu'au Palais, avant que d'entrer dans la chambre, exorciserent l'air, la terre & les élémens, aussi-bien que le Patient même, & enjoignirent aux Diables de quitter sa personne : il se mit ensuite à genoux, & entendit la lecture de son Arrêt avec une constance qui étonna : il reçut de même la question qui fut si violente, qu'il en eut les jambes rompues, & que la moële

des os en sortit à la vuë de tout le monde ; il perdit plusieurs fois la connoissance qui ne lui fut rendue qu'à force de coups redoublés. Il ne voulut jamais nommer personne, il protesta qu'il étoit innocent, & qu'il n'avoit point de complices ; il refusa de signer un papier que Laubardemont lui présenta plusieurs fois ; il demanda pour Confesseur le Gardien des Cordeliers de Loudun, on le lui refusa, & on lui présenta un Recolet dont il ne voulut point, disant que c'étoit son ennemi, & un de ceux qui avoit le plus contribué à sa perte : ainsi il fit une confession mentale à Dieu, après quoi il alla au supplice & le souffrit très-constamment. On lui avoit promis deux choses qu'on ne lui tint point ; la premiere, qu'il parleroit au peuple ; la seconde qu'on l'étrangleroit; mais toutes les fois qu'il vouloit ouvrir la bouche, un Exorciste lui jettoit un si grande quantité d'eau benîte sur le visage qu'il en étoit accablé. On lui permit seulement de répondre quand ces peres lui disoient, malheureux ne veux tu pas te reconnoître & renoncer au Diable ? Helas ! repondit-il, j'y renonce & à toutes ses pompes, je ne le

connoîs point, je prie Dieu qu'il me fasse miséricorde. Alors, sans attendre l'ordre du Boureau, un Exorciste alluma, sous les yeux du Patient, un torchon de paille, pour mettre le feu au bûcher sur lequel il étoit attaché à un cercle de fer, un autre noua la corde d'une façon qu'on ne put la tirer pour l'étrangler. *Ah!* s'écria Grandier, voyant cette barbarie & cette infidélité, *Pere Lactance, ce n'est pas là ce qu'on m'avoit promis. Il y a un Dieu au Ciel qui sera le Juge de toi & de moi, je t'assigne à comparoître devant lui dans le mois;* * puis s'adressant à Dieu, il prononça ces paroles, *Deus meus ad te vigilo, miserere mei Deus.* Pour l'empêcher d'en dire davantage, ils lui jetterent au visage ce qu'ils avoient d'eau benîte dans le benîtier, & se retirerent, parce que le feu qui le brûla vif commençoit à les incommoder. Ils avoient pourtant exorcisé l'air & le bois, le Boureau ne put jamais l'étrangler. Une troupe de pigeons vint voltiger sur le

* Le Pere Lactance mourut un mois aprés jour pour jour.

bûcher, sans être épouventés par les hallebardes dont on commandoit aux Archers de frapper en l'air pour les faire fuir, ni par le bruit que firent les spectateurs, en les voyant venir plusieurs fois : les partisans de la possession s'écrierent que c'étoit une troupe de Démons qui venoient tâcher de secourir le Magicien & qui avoient regret de l'abandonner : d'autres dirent que ces innocentes colombes venoient au défaut des hommes rendre témoignage à l'innocence du Patient. Enfin il arriva qu'une grosse mouche, du genre de celles qu'on appelle bourdons, vola en bourdonnant autour de sa tête. Un Moine qui avoit lû dans le Concile de Quieres, que les Diables se trouvoient toujours à la mort des hommes pour les tenter & qui avoit oui dire que Beelzebuth, signifioit en hebreu le Dieu des Mouches, cria tout aussi-tôt, que c'étoit le Diable Beelzebuth qui voloit autour de Grandier pour emporter son ame en Enfer. Tant de gens ont vû tous les faits que j'avance & les ont dit à leurs amis & à leurs enfans, qu'on ne peut les révoquer en doute.

Après la mort de Grandier la Dia-

blerie ne battoit plus que d'une aîle, quoiqu'il y eût plusieurs possédées, il y en avoit pourtant très-peu qui sçussent faire des tours de passepasse & étonner les spectateurs par des contorsions; les plus habiles étoient Elizabeth Blanchard qui remporta le prix sur les séculieres, pour sa part elle avoit six Démons qui paroissoient fort adroits. Cependant à examiner de près ce n'étoit que des novices & des écolieres qui répétoient mieux leur leçon que les autres. Le récit de leur jeu me conduiroit trop loin, je ne parlerai que de l'expulsion des quatre Diables restés dans le corps de la Prieure : cette farce finit par-là, le Pere Lactance qui avoit chassé les trois autres, voulut continuer, mais il tomba malade & mourut comme enragé le 18. Septembre, un mois après Grandier & le jour de l'assignation donnée par le Patient sur le bûcher. Il fallut chercher un habile exorciste pour prendre sa place : les Jésuites que le Pere Joseph avoit exclus de cette fonction, comme trop habiles pendant la vie de Grandier, furent reçus après sa mort : ils donnerent le Pere Surin homme de bien, mais simple, qui crut la possession.

Pour en être persuadé, il n'y a qu'à lire l'ouvrage écrit de sa main, qui avoit été donné à Sébastien - Mabre Cramoisi pour l'imprimer, c'est de-là que j'ai extrait ce qu'on va lire, & des autres relations faites en ce tems là, où nous apprenons que le Cardinal étoit content : l'Auteur prétendu de la Satyre de la Cordonniere de Loudun étoit mort, tous les faiseurs de libelles si épouvantés de ce cruel traitement, ne s'aviserent plus d'en fabriquer d'autres, ou au moins d'avoir la demangeaison de le faire connoître (seule récompense que cherchent ces pestes de l'Etat.) Il n'y avoit plus que le Pere Joseph à satisfaire, il étoit dans un si haut crédit que toute la France ne le redoutoit pas moins que le Cardinal ; c'étoit à qui feroit quelque chose pour lui plaire, le reste de la possession n'étoit donc plus qu'à cette intention. Je ne veux pas qu'on m'en croye : il faut en juger par les Auteurs qui ont écrit en ce tems là.

Leviatan, Isacaron, Balaam & Behemot, étoient les quatre Diables qui possédoient encore la Prieure, le Pere Surin ne les attaqua pas tous à la

fois : le premier avec qui il entra en lice fut Iſacaron qui ſe mocqua de lui ; *je ne ſortirai pas de la place*, dit-il ; *je t'en ferai bien ſortir*, répondit le Pere Surin, *& dès le premier choc que nous eûmes enſemble*, dit ce Pere, *le Diable parut écorné, ce que je pris pour un bon augure.* Quelquefois trois de ces Diables décampoient & alloient jouer un autre rôle ailleurs ; mais Behemot ne déſemparoit point, il reſtoit ſeul pour recevoir ces terribles hôtes quand ils revenoient au gîte ; le manége de ces maîtres Diables jetta dans un grand embarras le Pere Surin ; pour en ſortir, il mit la Prieure ſous la protection de ſaint Joſeph, au commencement de l'année 1635. huit jours après la nomination du Pere Joſeph au Cardinalat, & tous ceux qui ſe mêlerent de l'exorciſme ne firent plus de miracles que par l'interceſſion de ce ſaint. Juſqu'alors il n'avoit pas été reclamé contre les Démons quelque pouvoir qu'il ait dans le Ciel par la qualité d'époux de la Vierge, nous ignorions qu'il eut celui de chaſſer les Démons, & c'eſt au Pere Joſeph à qui nous ſommes redevable de cette découverte ; quand Leviatan qui

étoit le chef de la brigade s'appercevoit que ses camarades se défendoient foiblement, il paroissoit, il venoit lui-même tendre des piéges au Pere Surin, de sorte que les exorcismes ordinaires, ne mettant point ces Diables à la raison, il eut recours aux formules prescrites dans les Exorcismes de Saint Ignace. Il commença par mettre la Religieuse en pénitence : à la vûe de ce remede, Isacaron disoit, *on détruit ma maison, on défait mon nid ; où veut-on que je loge ? J'étois assez bien accommodée*, disoit Leviatan, *dans la tête d'une Prieure, & maintenant on me veut réduire au petit pied.*

Cependant les Diables ne sortoient point, on crut que c'étoit la faute du Pure Surin, on mit à sa place le Pere Doanlap. Dès que le Pere Surin s'apperçut qu'on lui ôtoit cet emploi, il fit un coup de maître : sous prétexte de montrer à son successeur comme il falloit s'y prendre à exorciser, il commanda à Leviatan de sortir, & de faire en sortant la marque qui lui avoit été prescrite ; ce Démon qui étoit un grand causeur, voulut parler, mais un signal de la main du Pere, lui imposa

silence, il sortit donc & grava sur la tête de la Réligieuse une croix toute sanglante. Après une action si éclatante on ne parla plus de renvoyer le Pere Surin ; quand il se vit sûr de demeurer, il interrogea Isacaron. *Qu'est devenu Léviatan ? Joseph est venu*, répondit-il, *qui l'a chassé.* *

Il paroît que le Pere Joseph alla deux fois à Loudun *incognito* : la premiere avant la mort de Grandier, & la seconde après qu'il fut brûlé : il y a même bien de l'apparence qu'il y alla la seconde fois dans un autre habit que celui de Capucin, & que Monsieur qui y arriva le 5 Mars 1635. comme on l'apprend par une relation imprimée, sçavoit seul son voyage ; mais comme on voulut que Monsieur autorisa la possession, on apprit aux Diables que le Pere Joseph étoit à Loudun, & ils ne manquerent pas de le dire avec assez d'ambiguité. Monsieur l'entendit, & le peu-

* Le procès-verbal de sa sortie du 5 Novembre 1635. fut imprimé & envoyé à l'Evêque de Poitiers & au Pere Joseph pour lui montrer la vertu & la force de son nom.

ple crut que saint Joseph avoit chassé Leviatan. Il n'y eut rien que ces possédées ne fissent pour réjouir Son Altesse, elles firent tant de tours de passe-passe qu'elles en obtinrent des aumônes considérables, qui étoit tout ce qu'elles demandoient avec les Exorcistes. Sur la foi de ces bons Peres, ce Prince obligeant donna encore un certificat de la vérité de la possession. Cette piéce extorquée par adresse, servit de preuves dans le procès contre Grandier.

Milord Montaigu, qui avoit une lettre de recommandation de l'Archevêque de Tours pour le Pere Surin, alla aussi à Loudun, & lui demanda à voir quelque chose de curieux. Le soir même en considération de ce Seigneur & du Prélat, le Pere commanda au Demon Balaam de sortir & d'écrire en sortant le nom de Joseph au lieu du sien. Balaam faisoit le maître absolu dans le corps de cette fille; mais pourtant il laissa prendre sa main par Milord Montaigu, dans le tems qu'il sortit, & grava dessus le nom de Joseph; ce Milord qui vit le prodige, en rendit témoignage, & se fit Prêtre, persuadé, disoit-il, de la vérité de la possession. Le Pere Angi-

not Jésuite, interrogea Isacaron sur la sortie de Balaam, *Dieu l'a puni*, répondit il, *il ne paroîtra plus, le miracle s'est fait par l'intercession de saint Joseph. Les deux autres Démons sortirent à leur tour, celui qui vous parle ne le fera qu'à la Chapelle N.-Dame des Ardilliers de Saumur, & Behemot mon camarade au tombeau de l'Evêque de Genêve.* Le Pere Surin voyant que la sortie d'Isacaron ne tenoit presque plus à rien, promit de le chasser. Il indiqua au lendemain cette cérémonie, il lui ordonna de changer le signe de sa sortie, qui consistoit à fendre l'ongle d'un doigt de la main gauche; en celui d'écrire le nom de *Marie* au-dessous de *Joseph*. Le Démon fut long-tems à passer cet article de la capitulation (*a*) mais

(*a*) Ce Diable prétendu, menaça d'élever le lendemain jusqu'à la voute de l'Eglise quelque incrédule, s'il s'en présentoit, lorsqu'il reviendroit tourmenter la Religieuse, par la bouche de laquelle il parloit. L'Abbé Quillet, qui entendit cela, ne dit mot, mais le lendemain à l'heure prise il se présenta dans l'Eglise & en présence de Laubardemont, il défia le Diable de tenir sa parole, & protesta qu'il se moquoit de lui, de sorte que le pauvre Diable se trouva bien penaut, & toute la Diablerie fut in-

comme il n'étoit pas le plus fort, il fallut céder, & même sortir de Loudun, au lieu qu'il vouloit que ce fût à Saumur, devant l'Image Notre-Dame des Ardilliers. Enfin il tint sa parole; il délogea le lendemain, & écrivit le nom de *Marie* au-dessous de *Joseph* (*a*) Il ne restoit plus qu'un Démon dans le corps de la Prieure. C'étoit le plus opiniâtre; il faisoit le diable à quatre, les grimaces, les cris, les hurlemens, les contorsions & les blasphêmes ne lui coûtoient rien. *Si je sors*, disoit-il en jurant, *ce ne sera qu'au tombeau de Monsieur de*

terdite. Monsieur de Laubardemont s'en scandalisa & decréta contre Quillet, qui, voyant que toute la momerie étoit un jeu que le Cardinal de Richelieu faisoit jouer . . . . . . jugea qu'il ne faisoit pas bon pour lui à Loudun ni en France, & s'en alla en Italie. *Dans Sorberiana, sous le nom de Quillet*, page 206.

(*a*) La relation imprimée dit que ce Diable étant sorti, n'eut pas la permission de retourner en Enfer, qu'après avoir demeuré plus d'un mois derriere un tableau qui représentoit Saint Joseph, & qu'il y souffrit beaucoup plus qu'il n'auroit fait avec tous les Démons.

Genêve où je veux que tu vienne, & je mettrai le nom de Jesus au-dessous de Marie. On accepta cette derniere condition, mais on ne voulut jamais permettre le voyage à Annecy en Savoye, de sorte que l'Exorcisme demeura pendu au croc pendant quelque tems : le Pere Surin fut aussi malade. & la Religieuse pensa mourir : mais dans le tems qu'elle étoit désespérée, Saint Joseph qui l'avoit prise sous sa protection, fit un miracle en sa faveur, il lui apparut la nuit avec une fiole d'un baume merveilleux, & comme la chasteté fait le caractere de ce Saint, il ne voulut pas lui-même appliquer le remede. Cet acte de charité fut déféré à l'Ange Gardien de la Prieure. il prit, pour ne la pas effrayer, la figure d'un jeune homme de dix-huit ans, Il ne lui eut pas plûtôt appliqué de ce baume céleste sur le côté qu'elle fut guérie, * Il avoit une odeur merveilleuse, cinq gouttes demeurerent visiblement attachées à sa chemise. Lau-

* Jamais Fanton, fameux Medecin, ne voulut donner certificat que la Prieure eût été guérie par miracle, il en fut puni d'une Lettre de Cachet qui l'exila.

bardemont en fit dreſſer un procès-verbal, & obligea les Médecins & les Chirurgiens à ſigner le miracle. Cette Relique étoit juſtement ce que Mignon demandoit pour faire venir des aumônes au Couvent par ceux qui ſeroient guéris de leurs maux.

Cependant la maladie du Pere Surin obligea le Pere Provincial à lui ſubſtituer le Pere Reſſes, qui n'étoit pas bien expérimenté dans l'art de chaſſer les Diables. Tout ce qu'il put obtenir de Behemot, c'eſt qu'il écriroit audeſſous de *Jeſus* le nom de *François de Sales* en ſortant; mais ce Démon opiniâtre & babillard, perſiſta toujours à dire qu'il ne ſortiroit qu'au tombeau de l'Evêque de Genéve; on fit revenir le Pere Surin que Behemot redoutoit plus que le Pere Reſſes.

Le Pere Reſſes ſe contenta de porter ſur le corps des Poſſédées, un papier qui avoit touché l'onction de Saint Joſeph : les Diables nommés Souillon, Cédon, Aſmodée, Daria, Meca & Baruc crierent, ah ! nous avons touché quelque choſe qui nous déplaît & qui nous brûle, & en même tems ils blaſphêmerent contre Saint Joſeph, prétendans

dans, par-là, montrer le pouvoir du Pere Joseph, & le faire redouter: c'étoit la fin de cette farce qui duroit trop long-tems.

Le Pere Joseph homme d'expédient, pour qui se faisoit toute la fête, fut consulté sur le remede contre l'entêtement du Diable: il fut d'avis de mettre l'affaire en négociation, & d'accorder quelque chose à Behemot. Il faut, dit-il, que le Pere Surin & la Religieuse fassent un vœu solemnel devant le Saint Sacrement, en présence de Monsieur Laubardemont, d'aller tous deux ensemble au tombeau de ce grand Evêque, quand la Religieuse sera délivrée de ce Diable; le vœu fut fait avec solemnité, le Pere Surin & la Prieure chacun une main sur le pied du St Ciboire, s'engagerent de l'exécuter; Behemot fut content, & décampa le 15 Octobre 1637. On choisit ce jour-là, qui étoit la fête de Ste Therese, parce qu'elle a toujours été une des plus grandes dévotes de Saint Joseph. Le Diable, en sortant, ne manqua pas d'écrire le nom de François de Sales, & ne revint plus. On vît par-là une grande sincérité dans deux Diables, ce qu'on n'avoit jamais vû. Ils tenoient leur

parole. Ce fut peut-être la premiere fois.

Il y a tant de témoins de ce prodige, qu'il ne fut pas permis d'en douter. Laubardemont punissoit ceux qui s'en mocquoient. La question est de sçavoir s'il n'y avoit point d'artifice pour faire & pour renouveller ces noms, comme l'assurent ceux qui se mocquent de cette Diablerie: au reste le Pere Surin, tout glorieux d'avoir expulsé ces quatre Démons, demeura sept mois sans pouvoir prononcer une seule parole, sans pouvoir lire & écrire. Ses Supérieurs l'envoyerent à Bordeaux. Il y porta un morceau de la chemise de la Prieure, & du papier qui avoit touché à l'onction de Saint Joseph. Avec ces reliques il guérissoit beaucoup de malades; en reconnoissance une Dame de condition fit bâtir une Chapelle à l'honneur de Saint Joseph. Il s'y établit une Confrairie sous le nom de l'Onction de Saint Joseph, & si ce fameux Capucin ne fut pas mort si-tôt (car cela ce fit en 1638.) il y en auroit eu bien d'autres.

Cependant le Pere Jacquinot, Provincial, ayant appris que la Mere Prieure prenoit la route de Paris pour aller à Annecy exécuter son vœu, il

donna une Obédience au Pere Surin pour en faire autant, il l'envoya par le Languedoc & le Dauphiné. Il arriva enfin au tombeau de Monsieur l'Evêque de Genéve; Madame de Chantal le reçut à merveille, & apprit, non pas de lui, parce qu'il ne pouvoit encore parler, mais du Pere Thomas son Compagnon, tout ce qui étoit arrivé à Loudun: après avoir quelque tems attendu la Mere Prieure, il accomplit son vœu, & fit même des miracles avec le linge & le papier qui avoient touchés à l'Onction de Saint Joseph. Il s'en retourna ensuite par Lyon. Il trouva la Mere Prieure, elle avoit long-tems séjourné à Paris chez Monsieur de Laubardemont qui l'y avoit menée. Il la présenta au Roi, à la Reine, au Cardinal, au Pere Joseph. On ne pouvoit assez admirer les noms qui étoient écrits sur sa main & l'Onction de Saint Joseph qu'elle portoit par tout. Pour contenter la curiosité de toute la Cour & de Paris, elle fut contrainte de se mettre souvent sur des balcons de fenêtres d'où elle montroit sa main. On étoit surpris que le nom de Joseph eût la plus belle place sur cette main: mais com-

me c'étoit ce nom qui avoit donné vogue à toute cette Comédie, on n'osoit en parler qu'avec retenue & encore en particulier : le Cardinal avoit autorisé jusques-là tout ce qui s'étoit fait. Il donna encore un de ses carosses pour conduire la Religieuse avec sa suite, fournit à la dépense du voyage & du retour, & lui dit, en la faisant partir : *allez, ma fille, exécuter vôtre vœu, je viens d'apprendre que le Pere Surin est aussi en chemin, en quelque endroit que vous le trouviez, je veux que vous le remeniez avec vous, quand même il auroit accompli la promesse qu'il a faite.* Cela arriva comme Son Eminence l'avoit dit ; elle le rencontra à Lyon, il retourna avec elle ; quand ils furent arrivés à Grenoble, le Parlement & tout ce qu'il y avoit de personnes de considération s'assemblerent dans une Eglise pour voir la main de la Prieure & l'Onction de Saint Joseph. Le Pere Surin qui ne parloit point encore, leur montroit l'un & l'autre, & lorsqu'il y pensoit le moins, il se trouva en état de leur expliquer comment ce miracle étoit arrivé. Il fit le même récit à Annecy, à Lyon & dans toutes les Villes

où ils passoient. Ils se séparerent à Briare, le Pere Surin alla à Poitiers & la Prieure dans son Couvent.

Le Cardinal jaloux de tout l'honneur qu'avoit reçu le Pere Joseph, depuis la mort de Grandier, retrancha tout d'un coup les pensions des Exorcistes & des Religieuses. La Duchesse d'Aiguillon sa niéce qui avoit été à Loudun, lui dit sérieusement que ce jeu-là étoit si mal joué, qu'il falloit être entiérement dupe pour s'y laisser surprendre, & qu'il étoit de son intérêt de terminer cette farce, de peur qu'on en découvrit tout le mystere. Heureusement le Pere Joseph mourut peu de tems après. Sa mort fit cesser l'effet de l'Onction de saint Joseph. Les noms dont la gravure étoit attribuée aux Diables, resterent sur la main de la Prieure, jusqu'à ce que les rides de la vieillesse ne lui permirent plus de les rafraîchir. Monsieur Ménage les a vûs, & dit avoir appris d'elle-même, que le nom de François de Sales ayant été gravé dans un lieu plus éminent que celui de Joseph, il en sortit de lui-même & se baissa pour faire place au nom de Joseph, & que tous deux ensemble, s'étant apperçu qu'ils étoient plus ho-

norablement placés que ceux de Jesus & de Marie, ils se baisserent aussi par respect pour leur donner les premieres places.

Quoique les Religieuses parussent délivrées des Diables qui les possédoient depuis long-tems, & qu'à la mort du Pere Joseph ils eussent tous pris la fuite; on ne laissa pas tous les ans d'exorciser en général, trois ou quatre fois toute la Communauté, & de faire des aspersions d'eau-benîte & des conjurations dans toute la maison. On craignoit que ce ne fût une fausse paix, & que les Diables rusés ne vinssent livrer de nouveaux combats. Il falloit donc se tenir sur ses gardes: dès que ces Religieuses entendoient le moindre bruit, elles s'imaginoient que ces Démons revenoient à leurs trousses; les Capucins de la Province de Touraine, persuadés de la vérité de la possession, continuent encore aujourd'hui de faire de tems en tems un exorcisme secret & général dans ce Couvent: l'on dit que quelques-uns de ces Diables qui étoient pour le moins au nombre de six-vingts, reviennent quelquesfois, ou quelqu'autres de ces esprits malins, curieux de voir l'endroit

où ont logés leurs camarades pendant plus de six ans, * mais il n'y a ni Barré ni Mignon pour leur faire un bon accueil, & ils s'en retournent bien penauts, ne trouvant plus personne qui autorise un jeu qui a si long-tems diverti toute l'Europe, & peut-être tout le monde aux dépens de l'honneur & de la réputation de tant de personnes qui ont donné, tête baissée, dans cette illusion; on ne seroit pas aujourdhui si dupe. Les ennemis du Cardinal & du Pere Joseph disoient sourdement, que pour faire peur au Roi, ils avoient inventé ce jeu & fait brûler tout vif un sorcier qui avoit un si grand pouvoir sur les Diables, qu'il n'avoit qu'à parler, pour en faire venir à discrétion du fond des enfers

* Ce que tout le monde remarqua, c'est qu'il n'y avoit que de belles & jeunes personnes qui étoient possédées. Les Diables ne voulurent point entrer dans le corps des laides & des vieilles, & parce que la Supérieure étoit une des plus belles personnes de France, elle en eut sept, tous Diables de distinction, & qui ont un grand crédit dans l'Empire de Lucifer.

& les placer où il vouloit, que leur dessein étoit encore d'amuser tout le Royaume par ce badinage, dont on avoit grand soin d'envoyer par tout des Relations imprimées, pendant que l'un & l'autre se servoient de leur autorité pour humilier les Grands, & pour lever des impôts sur les Peuples. Mais quelle apparence que ces deux rares génies se servissent des moyens si détestables pour parvenir à leurs fins, lorsqu'ils en avoient de si naturels : rien ne leur résistoit, tout plioit sous leur autorité, sans qu'il fût nécessaire de mettre ces sortes de Diables dans leur parti. On ajoûtoit encore que le Pere Joseph eût bien plus de gloire dans cette affaire que le Cardinal; car ce ne fut jamais au nom de son Eminence que les Démons firent des singeries, des tours de passepasse, & qu'ils disparurent, au lieu qu'après la mort de Grandier, c'est-à-dire, depuis le mois d'Août 1634. jusqu'au mois d'Octobre 1638. on ne fit pas un exorcisme ni une cérémonie un peu remarquable, sans invoquer ou faire retentir le nom de Joseph, qui eut toute la gloire d'avoir donné la chasse à ces Démons. Cela est beaucoup mieux exprimé dans les

les Livres intitulés, *La gloire de Saint Joseph victorieux des principaux Démons de la possession de Loudun. La relation de ce qui se passa à Loudun, en présence de Monsieur, imprimée à Poitiers, avec Privilége, en 1635.* & dans un autre Livre qui a pour titre, *la guérison miraculeuse de Sœur Jeanne des Anges, Prieure des Ursulines de Loudun, par l'Onction de saint Joseph, dédié à Monsieur l'Evêque de Poitiers,* qui avoit donné son approbation, où il paroît que les Ursulines de Loudun recevoient des complimens de toutes les Ursulines de France, sur le bonheur qu'elles avoient d'être possédées, parce que c'étoit une marque de la protection du Grand Joseph ; & celles qui ne l'étoient point, disoient, en se lamentant, hélas ! nous ne sommes pas si heureuses, nous tâchons de mériter cette faveur, nous ne pouvons y réussir ; nous espérons que la persévérance à la souhaiter nous la procurera avec autant d'agrémens qu'à nos compagnes. Il n'y a pas une de ces Religieuses qui ne s'imaginât, qu'après avoir contribué par le rôle qu'elles joüoient de leur mieux, à faire reten-

tir de toutes parts le nom de Joseph ; ce fameux Capucin ne leur procurât des Abbayes : toutes les Filles cloîtrées sont rongées de cette espérance. Les séculieres n'avoient permis l'entrée des Diables, que sous la promesse que Mignon & Barré leur avoient faite, que le puissant Joseph leur feroit donner, par le Cardinal, de quoi les marier ; mais la mort précipitée de ce bon Pere, ruina toutes leurs vûes ; il ne leur resta que le repentir d'avoir été Actrices de la plus affreuse Tragédie qui fût jamais, & le cruel chagrin de se voir méprisées de tout le monde, jusqu'à la mort. Je n'ai pas rapporté une circonstance qui ne se trouve dans les ouvrages que je viens de citer ; car j'en ai obmis plusieurs qui m'ont paru trop burlesques. Ceux qui trouveront à redire à ma sincérité, doivent me sçavoir gré de ma retenue. Dans le tems que les possédées de Loudun donnoient la Comédie à toute la France, il y avoit une autre possession à Chinon, qui fut un peu surcise par une Lettre de Cachet, sur la relation du Cardinal de Lyon, & des Evêques de Nismes, de Chartres & d'Angers. Ces Prélats en avé-

rerent la fausseté malgré toute la malice de Barré. Ce Prêtre quittoit de tems en tems les Exorcismes de Loudun, pour aller à Chinon instruire secrettement les Filles qui étudioient chacune un rôle pour le joüer quelque jour. Barré s'étoit mis en tête que la possession de Chinon dépendoit du succès de celle de Loudun. En effet, dès que le vœu de la Prieure des Ursulines & du Pere Surin furent exécutés, il fit revivre les Diables de Chinon; mais, par malheur pour eux, le Cardinal n'y prenoit aucun intérêt, & il n'y avoit plus de Pere Joseph. Barré eut beau produire sur le Théâtre la Beloquin, qui fit de son mieux pour perdre le Prêtre Guillore; son manége mal joüé fut découvert : l'Archevêque de Tours développa toute la supercherie, appella les Juges de Chinon & de Richelieu, pour informer dans les regles contre Barré, la Beloquin & leurs adhérans; mais le Cardinal de Richelieu, qui craignoit que cette affaire ne réveillât le passé, empêcha que le supplice ne fût aussi terrible qu'il auroit été. Barré fut seulement privé de sa Cure & de sa Prébende, banni du Diocèse de Tours, & exilé dans la Ville du Mans, où il

ſe tint caché juſqu'à la fin de ſa vie dans un Couvent de Moines ; & les Filles qu'il exorciſoit furent condamnées à paſſer le reſte de leurs jours entre quatre murailles, où elles étoient tous les jours fuſtigées de la bonne maniere. Si, au lieu d'employer l'autorité de l'Egliſe pour chaſſer ces prétendus Diables, on eût imploré le bras ſéculier, ces émiſſaires de Lucifer n'auroient pû réſiſter aux diſciplines, & Monſieur Ménage n'auroit pas mis le pauvre Grandier au Catalogue de Gabriel Naudé, des grands hommes accuſés de magie injuſtement.

Il me vient une réflexion en penſée, je ne ſçai ſi tout le monde ne la doit point faire avec moi. C'eſt qu'il me ſemble que toutes les poſſeſſions fauſſes ou douteuſes, ont été faites par le miniſtere des femmes & des filles, au lieu que celles dont l'Evangile nous parle, ont toujours eu des hommes pour ſujets. D'où vient cela ? eſt-ce que les Diables de ce tems-là n'oſoient entrer dans le corps des femmes ? & que ceux de ce tems-ci n'oſent s'emparer de ceux des hommes ? il faudroit ſçavoir le goût des Diables. Mais au dé-

faut de cette connoissance, qu'il n'est pas aisé d'acquerir, ne pourroit-on point dire que les possédées de ces derniers siécles ont été des femmes & des filles dévotes, & d'une dévotion mal reglée, longtems exercées dans des oraisons au-dessus de la portée de leur génie, & dans des jeûnes & des mortifications indiscretes & trop fortes, souvent conduites par des Directeurs peu habiles, & qui veulent passer pour beats, en se faisant un troupeau de filles qu'ils élevent dans la spéculation de Marie, au lieu de les engager dans la pratique des bonnes œuvres & de mettre la plus grande partie de leur pénitence dans le travail; car j'ai remarqué que la plûpart de ces possédées étoient sans emploi, & passoient toute la vie, quoique pauvre, dans l'inaction, se contentant de marmoter quelques prieres, qui, le plus souvent ne sont pas intelligibles. Mais après avoir découvert le mal, ne pourroit-on point donner le remede? Il me semble que ce scandale cesseroit; 1°. En faisant peu de cas de ces possédées, de leurs singeries, & de leurs tours de passepasse; 2°. En les enfermant séparément, pour les fustiger tous

les jours au moins trois fois ; 3°. En leur donnant de bons repas dont l'entrée feroit toujours de grands potages. Par le premier remede, l'orgueil d'une fille qui eſt ravie de ſe voir fêtée en public, ceſſeroit quand on mépriſeroit ſes momeries, ſi long-tems étudiées, & elle ne feroit pas long-tems ſans reconnoître ſa faute. Par le ſecond, on pourroit tirer, dès le premier jour, à grands coups de verges redoublés juſqu'au ſang, un aveu de la fourberie ; en tout cas on ne feroit pas long-tems à les guérir, en leur faiſant prendre le troiſiéme reméde. Car par la bonne nourriture on remettroit une cervelle démontée, les fumées d'un bon potage appaiſeroient les vapeurs malignes qui leur font faire ces tours de ſoupleſſe, qui approchent beaucoup de ceux des danſeurs de corde. Qu'on employe ſeulement une fois ces innocentes manieres de chaſſer les Diables, ou de guérir l'imagination de ces filles, qui diſent qu'elles ont des révélations de leur bon Ange, ou de quelque Saint du Paradis, qui les vient viſiter la nuit ; je ſuis ſûr qu'on ne verra plus de ces poſſédées, & de ces filles extraordinai-

res. L'Eglise auroit ce scandale de moins. Les ennemis de notre Religion n'en seroient pas choqués mal-à-propos, puisque ces désordres n'alterent point la pureté de la foi, & que les auteurs de ces scandales en sont toujours très-sévérement punis quand ils sont connus. Mais finissons cette histoire, en disant, avec Monsieur Ménage, qu'il n'y a aucune personne de bon sens qui puisse croire que Grandier, qui, certainement n'avoit jamais vû ces Religieuses, ait eu le pouvoir de disposer des Démons à sa volonté, pour les envoyer tourmenter des filles innocentes & consacrées à Dieu. Ses accusateurs même n'en croyent rien, ils ne se seroient pas joué à un homme qui pouvoit, pour se venger, leur envoyer autant de Diables qu'il auroit voulu. Je louerai avec lui la prudence & la justice de Louis XIV. qui a arrêté le cours des procès contre ceux qu'on accuse de magie & de sortilége, ayant commué la peine de mort en bannissement, à l'égard de plusieurs particuliers, condamnés par Arrêt du Parlement de Roüen, à être brûlés, comme coupables de ce crime, & ayant

ensuite, par Arrêt de son Conseil d'Etat du 26 Avril 1672. ordonné que par toute la Province de Normandie les prisons seroient ouvertes à toutes personnes détenues pour raison des mêmes crimes, & qu'à l'avenir celles qu'on en accuseroit seroient jugées selon la Déclaration que Sa Majesté promet par cet Arrêt, d'envoyer dans toutes les Jurisdictions de France, pour regler les procédures qui doivent être tenues par les Juges, dans l'instruction des procès de magie & de sortilége.

Les loix du Prince sont encore plus nécessaires pour les Juges Ecclésiastiques que pour les Juges Séculiers. Sans elles les Officiaux feroient souvent un mauvais parti aux Prêtres qui tombent en quelque faute. Quelques-uns d'entr'eux ont une sévérité outrée dans les condamnations qu'ils prononcent, & quand la passion s'en mêle, il n'y a plus de regle dans leurs Jugemens qui donnent lieu de dire avec étonnement.

Tant de fiel entre-t-il dans l'ame des dévots ?

Le malheureux Grandier n'a péri que par l'envie qu'avoit l'Official de Poitiers de le perdre. Il vouloit le trouver coupable, parce qu'il s'étoit mis en tête qu'il l'étoit. Au lieu de revenir de cette prévention & de s'éclaircir avec sagesse des faits allégués par des témoins suspects & ennemis de l'accusé, il faisoit lui-même la Partie, le Temoin, le Délateur & le Juge, & fut la source par-là de toute la chicane que Grandier sçut si bien démêler. Mais le triomphe qu'il remporta contre cet Official malin, le rendit si insolent, qu'il obligea ce Juge passionné à combattre son orgueil par un tissu de malice & un assemblage d'accusations dont il ne voulut pas avoir le démenti. Il est aisé à un Official qui a une sorte d'autorité en main, de trouver des Ecclésiastiques dereglés, dévoués à sa passion pour en perdre d'innocens. Cet exemple est rare, mais nous l'avons eu dans l'affaire de Loudun, tous les factums & les relations de ce tems-là ne permettent pas d'en douter.

Cet Official, ravi d'avoir réussi contre Grandier, voulut encore perdre un Abbé du Diocèse, qui faisoit sa rési-

dence à Niort, & c'en étoit fait sans le Capucin : voici comment. N'étant encore que Promoteur, il avoit écouté quatre scélérats déguisés en Ecclésiastiques, payés pour dire du mal de l'Abbé. Il fut si aise de trouver ces quatre témoins qui ne lui coûtoient rien, qu'il oublia de demander leur nom, leur qualité, & leur demeure, & de les obliger à signer leur délation, (faute qui ne se pardonne pas à un homme qui occupe cette place.) Il prit seulement les dépositions de ces inconnus, croyant qu'elles étoient véritables, par l'envie qu'il avoit de trouver l'Abbé coupable. Avec cette fausse information, l'Official prévint contre cet Abbé, l'Evêque de Poitiers, d'ailleurs homme de bien & vertueux, mais trop facile & trop aisé à prévenir, lui fit entendre qu'il y alloit de la gloire de Dieu de l'attaquer sur les prétendus faits dont on l'accusoit. L'Abbé n'eut pas de peine à justifier clairement son innocence. Cependant, l'Evêque, quoique persuadé qu'il y avoit de la passion, ne revint point des fâcheuses idées qu'il avoit prises de l'Abbé. Si bien que s'étant rendu son arbitre dans un procès qu'avoit l'Ab-

bé pour un Prieuré, le Prélat donna le Bénéfice à sa Partie, sans avoir vû les piéces du procès, ni entendu les raisons de l'Abbé, mais seulement sur l'avis de l'Official, qui n'a aussi jamais sçu de quoi il s'agissoit, que par la Partie. L'Abbé, surpris de ce jugement injuste, vit bien que son innocence ne le mettroit pas à couvert de la persécution, puisqu'il perdoit un Bénéfice sans avoir été entendu; & que l'estime qu'il s'étoit acquise dans le monde par des ouvrages de piété & d'érudition, irritoit encore davantage cet Official, qui, bien loin de faire revenir l'Evêque de sa prévention, se faisoit un plaisir de l'y confirmer. Cet Abbé, dis-je, vint consulter le Pere Joseph, avec qui il avoit beaucoup travaillé dans les Missions de Poitou. Le Capucin qui avoit le meilleur sens du monde, lui conseilla de ne se pas opiniâtrer à demeurer dans ce Diocèse, comme avoit fait Grandier, & lui donna des Lettres pour le Légat d'Avignon, son intime ami. L'Abbé y demeura deux ans, fit imprimer l'Histoire de sa persécution & de sa sortie du Royaume, mais avec des traits si vifs & si touchans, que son

mérite qui l'avoit fait connoître, le fit aussi distinguer. Le Légat l'envoya à Rome pour une négociation importante, dans laquelle Sa Sainteté ayant remarqué une prudence consommée avec beaucoup de droiture & de sçavoir faire dans les Négociations, lui donna une des plus belles Charges de la Cour de Rome. Il n'en seroit sorti que pour être Cardinal, si la mort n'avoit pas prévenu l'honneur que le Saint Siége lui vouloit faire. Il se repentit, en mourant, d'avoir rendu publique l'Histoire de sa persécution par l'Official de Poitiers : Mais l'Official se repentit bien plus d'avoir attaqué un homme qui sçut développer & mettre au jour toutes ses malices, & tout le manége qu'il avoit fait pour perdre Grandier, dans la vûe de plaire au Cardinal. Car ce Livre qui ne l'épargnoit point, en disant la vérité, fut porté à la Cour & lui ferma l'entrée aux Dignités où il aspiroit. Le Cardinal même ne le voulut plus voir, pour ôter le violent soupçon qu'on avoit, qu'il s'étoit servi de cet Official pour faire périr le malheureux Grandier. Cette histoire fait horreur : je veux la finir, & détourner les yeux de mon lec-

teur, d'un ſpectacle ſi affreux, après avoir pourtant rapporté (*a*) *que Laubardemont, qui avoit condamné Grandier, & qui vouloit que les Commiſſaires le condamnaſſent auſſi, leur dit franchement, pour les obliger à ſouſcrire à un jugement ſi rempli d'injuſtice, que s'ils s'y oppoſoient avec toute la rigueur que devoient avoir des gens de bien, on leur donneroit des Commiſſaires à eux-mêmes, qui les convaincroient bien-tôt d'avoir eu part à ſes ſortiléges, parce qu'il n'étoit pas plus ſorcier qu'ils le pouvoient êtr*[illegible]ſieur Patin (*b*) en rap-[illegible] la mort cruelle du fils de Laubardemont, dit hautement, *que ce fut une punition envoyée à ce Juge, pour avoir condamné à mort le pauvre Grandier, dont le ſang*, dit-il, *crie encore vengeance.* Qu'on ne m'accuſe pas de prendre ici aucun parti. Je rapporte en Hiſtorien les ſentimens de pluſieurs Auteurs qui ont développés les ſe-

---

(*a*) Mémoires d'Artagnan page 160.

(*b*) Lettre 37. du 22 Septembre 1651. page 130.

crets de cette intrigue : & comme leurs livres sont entre les mains de tout le monde, on n'aura pas de peine à reconnoître, qu'il n'y a presque de moi, que des liaisons à leurs témoignages. Je laisse au Lecteur à faire ses reflexions. Je vais parler d'une autre Histoire qui ne fit pas moins de bruit, & où la faveur & le crédit du Pere Joseph éclateront encore davantage; c'est de l'hérésie des Illuminés.

Les Historiens qui ont écrits comment la Secte des Illuminés parut en France en 1634. donnent la gloire au Pere Joseph de l'avoir entiérement dissipée. Mais comme on l'a vû renaître de nos jours avec beaucoup de vigueur, sous le nom de Quiétisme, on ne trouvera pas mauvais que je fasse voir que ces dernieres erreurs qui ont tant fait de bruit dans l'Eglise de France, n'étoient qu'un avorton de l'hérésie des Illuminés. Il ne sera pas difficile d'en juger par l'idée que j'en vais donner. Dès l'an 1575. il s'éleva en Espagne une nouvelle hérésie, dont les Auteurs se firent appeller *Alumbrados*, ou *Illuminés*. Ils s'imaginoient sur tout que l'union qu'ils avoient avec Dieu,

par l'Oraison mentale, étoit si parfaite, qu'ils ne se croyoient plus obligés, ni à la pratique des bonnes œuvres, ni à la réception des Sacremens, & qu'en se laissant aller aux plus infâmes plaisirs, ils ne commettoient pas même de péchés veniels : mais ayant été punis à Cordouë, par Sentence de l'Inquisition, cette Secte demeura assoupie jusqu'en 1628. quelle se renouvella dans le Diocèse de Seville, avec beaucoup plus de vigueur. L'Inquisiteur d'Espagne ayant surpris sept de ces chefs, les fit brûler, & contraignit leurs Disciples d'abjurer leurs erreurs & de quitter le Royaume. Elle avoit aussi parû en Allemagne comme un rejetton du Luthéranisme, sous le nom des *Freres de la Rose-Croix.* L'Edit de Grace pour ces Fanatiques, qui prenoient encore le nom d'*Invisibles*, marque soixante-seize erreurs. La France se ressentit aussi de ce venin, comme nous l'apprenons de Vittorio-Siri, qui en fait le détail. Je me servirai de la traduction qu'en a fait l'Abbé de Cordemoi dans la Préface de son Livre *des Désirs du Ciel, ou les Témoignages de l'Ecriture-Sainte, con-*

tre le pur Amour des Nouveaux Mis-tiques.

Je commencerai, dit Siri, (*a*) les événemens de l'année 1635. de la même maniere que fait le Pere Joseph dans ses Mémoires d'Etat, (*b*) c'est-à-dire, par la destruction de la Secte des Illuminés, découverte en France l'année précédente. Ce monstre de nouveauté fut produit par quelques Religieux & Religieuses, d'un Ordre que la piété & l'austérité rendoient également recommandables. Cela commença d'abord par deux malheureux Moines, qui, lassés de la vie réguliere, abandonnerent leur Couvent. Ils avoient vêcu quelque tems ensemble, entretenans de secrettes pratiques pour reprendre leurs erreurs avec plus de commodité & moins de soupçon; ils aposta-

(*a*) *Memorie Recondite del Vittorio - Siri vol.* 8. *page* 191. *in Lione appresso d'Anisson.*

(*b*) Il paroît par-là que le Pere Joseph avoit fait des Mémoires d'Etat, outre ceux que l'Abbé de Morgues a si vivement attaqués par ses Satyres.

sierent

ſierent enfin, & ſe mirent à dogmatiſer, non-ſeulement en ſecret, mais en public. Ils débiterent au commencement leur fauſſe Doctrine, par des manuſcrits qu'ils eurent bien-tôt la hardieſſe de faire imprimer pour les mieux diſtribuer à ceux de leur cabale : & c'eſt ainſi que les plus zélés d'entr'eux étendoient leur Secte. Si bien qu'en peu de tems pluſieurs ſe trouverent enveloppés dans le même filet, ſéduits par les faux dehors d'une ſublime doctrine.

Mais le Pere Joſeph, qui étoit l'organe du Cardinal de Richelieu, fut informé de divers endroits de ces nouveautés. Des Capucins l'aſſurerent que cette herbe envenimée croiſſoit particulierement à Chartres & en Picardie; que pluſieurs s'érigeant en Apôtres, répandoient ce mauvais grain en differens Monaſteres, où il étoit recueilli avec d'autant plus d'ardeur qu'il flattoit plus agréablement les ſens : de ſorte qu'en cette derniere Province on comptoit déja plus de ſoixante mille perſonnes infectées de ce poiſon. Le Pere Joſeph ayant fait ſes diligences pour connoître ſi Paris en étoit exempt, trou-

va que deux Religieux de sonOrdre, l'un appelléRodolphe, & l'autre de Troyes*, gens d'esprit, très-sages en apparence, mais fort hipocrites en effet, abusoient le Peuple. Il les fit arrêter par ordre du Roi, & conduire pendant la nuit à la Bastille avec un troisiéme, natif de Chartres, qui servoit à l'impression de leurs Livres qu'on trouva heureusement dans leurs Chambres. On découvrit aussi par leur propre confession leurs pernicieux desseins, leur mauvaise Doctrine, les lieux & les personnes qui en étoient infectées; car elle s'étoit déja répandue en divers endroits de la France.

De son côté, le Cardinal instruit de tout, & voyant où pouvoit aller un si

* Ce Religieux avoit le Germain sur le Pere Joseph. Leurs parens assurent que cette prétendue hérésie fut la cause apparente de sa détention. Mais que la véritable raison fut la correction qu'il fit en pleinChapitre au Pere Joseph, de ce qu'il se répandoit trop dans le monde, & qu'il ne convenoit pas à un Religieux de Saint François de s'intriguer dans les affaires de la Cour. Les petits neveux du Pere de Troyes & du Pére Joseph disent que cet avis fut puni de dix ans de prison.

grand désordre, si on ne l'arrêtoit promptement, le fit sçavoir au Roi, qui, plein de zéle pour la Religion, voulut que l'on procédât avec toute la sévérité imaginable ; parce que dans un mal aussi pressant, il falloit éviter les longueurs & mettre la coignée à la racine de l'arbre. Ce Prince ordonna donc qu'on informât avec beaucoup d'exactitude, & que sur les dépositions de Témoins légitimes, on arrêtât prisonniers tous les principaux Dogmatisans. *

A l'exécution de cet ordre, furent commis les Juges de Roye & de Montdidier, qui étoient les endroits les plus gâtés. Comme ces Officiers, d'ailleurs très-intégres, se trouvoient encore les

---

* Les ordres du Roi servirent de prétexte au Pere Joseph pour faire enfermer à la Bastille le Pere Seguenot, fameux Prêtre de l'Oratoire, qui avoit traduit avec des notes le Traité de la Virginité de St Augustin. Le Capucin crut qu'elles étoient contre lui, voulut s'en venger en le tenant toujours en prison. Le P. Seguenot n'en sortit qu'après la mort du P. Joseph. Il avoit plusieurs petits oiseaux dans sa chambre, quand

mieux instruits, le mal qui étoit grand fut bien-tôt découvert & le reméde appliqué : car en moins de rien on remplit les prisons de ces Hérétiques ; ce qui causa tant d'épouvante aux Chefs du Parti, qu'ils se cacherent. Cependant les Chaires Catholiques tenoient de telle sorte, que si cette mauvaise herbe ne fut pas tout-à-fait arrachée, du moins fut-elle coupée bien près de terre. Enfin, on publia un Arrêt du Conseil d'Etat, par lequel il étoit ordonné de faire une exacte recherche des Auteurs, afin de prévenir les nouveaux troubles qui pouvoient arriver dans le Royaume par des assemblées, où l'on traitoit des moyens de détourner les Peuples de la Foi de l'Eglise. On afficha par-tout des Monitoires, pour découvrir les coupables, & l'on examina les choses de

---

on lui vint annoncer sa liberté ; il est juste, dit-il, de la donner aussi à ceux qui m'ont fait une si agréable compagnie dans ma solitude, & en même tems il ouvrit leur voliere, & ces oiseaux allerent se réjouir dans les airs de la liberté de leur maître.

fort près, sur tout en Picardie, qui étoit le lieu le plus infecté. *

On nommoit ceux qui suivoient ces erreurs, *Guerinets*, du nom de *Pierre Guerin*, Curé de Saint George de Roye, un de leurs principaux Apôtres : & certains nouveaux spirituels qui étoient de la même Province, & qu'on appelloit *Illuminés*, se joignirent à eux : mais les noms & les Sectes se confondirent de maniere qu'ils se répandirent depuis dans la Flandre sous le seul nom d'*Illuminés*.

Après avoir rapporté toutes les extravagances qu'ils croyoient & qu'ils enseignoient, Siri ajoute, qu'ils méprisoient les Religieux, les Prêtres & les Docteurs qui n'étoient pas de leurs in-

* L'autorité du Prince est absolument nécessaire pour détruire les nouvelles erreurs. Comme Protecteur de l'Eglise il la doit donner. Qu'auroient fait tous les Evêques de France, quand ils ont voulu maintenir la pureté de la Religion, si Louis le Grand n'avoit autorisé leur zéle par une juste sévérité, contre les Sectateurs des nouveaux dogmes qu'on a voulu introduire sous son Regne ?

times. Ils étoient étroitement unis ensemble par serment, & faisoient promettre ou jurer une inviolable fidélité à ceux qu'ils admettoient à la participation de leur secret. Ils s'assembloient les Fêtes & les Dimanches dans des maisons particulieres pour enseigner leurs visions; ils permettoient aux Filles de prêcher & d'enseigner, (a) se servoient d'elles principalement pour donner plus de cours à leurs pratiques, & les envoyoient en differens lieux pour y établir des Communautés de Filles dévotes. Outre certains Livres destinés à cela, ausquels ils ajoutoient plusieurs explications, ils avoient un *Credo* qu'ils appelloient leur *Soleil.* Dans la Confession, ils déclaroient leurs complices, & le Confesseur questionnoit sur des choses horribles & infâmes. Ils se mocquoient des Pénitences & des disciplines: empêchoient d'aller à la Messe, ne faisoient

(a) L'expérience a fait voir que toute opinion, qu'on veut établir par le ministere des femmes, est suspect, & qu'il faut être en garde contre les Sectateurs qui veulent s'en servir pour la débiter.

aucun compte du jeûne, pas même de celui du Carême, parce que, disoient-ils, il affoiblissoit le corps & le rendoit moins propre à l'Oraison mentale. Ils ajoutoient qu'on pouvoit user de mensonge à l'égard des Supérieurs, pour éviter le châtiment. Ayant donc été convaincus de tous ces articles & d'une infinité d'autres aussi faux & aussi scandaleux, on procéda contr'eux par les voyes de la justice. Si bien que ce Monstre fut étranglé dans son berceau. *

Ne voit-on pas dans cet abregé de l'Histoire des Illuminés, une image du parti qui étoit prêt de se former à la fin du dernier siécle, pour le Quiétis-

* Malgré le zéle que le Pere Joseph fit paroître, on ne laissa pas de publier des Satyres imprimées, où l'on assuroit qu'il avoit voulu réunir la Religion de Luther & de Calvin, étant à la diéte de Leipsic contre la Maison d'Autriche, & qu'il avoit proposé, touchant la Céne, que désormais l'on ne s'informeroit plus de quelle maniere l'on prendroit le pain & le vin. Comme je n'ai point vû dans aucun autre Mémoire que le Pere Joseph ait été envoyé à Leipsic,

me, & qui s'alloit répandre dans tout le Royaume, ſans la piété & la vigilance du Roi, qui a ſi heureuſement appuyé le zéle de ſes Evêques, qu'il n'en reſte plus aucuns viſtiges? S'il y eut des femmes qui ſe mêloient de dogmatiſer dans la Secte des Illuminés, la poſtérité apprendra auſſi avec étonnement que le Parti des Quiétiſtes avoit pour Chef une Femme livrée manifeſtement à l'illuſion. Il n'en faut pas d'autres preuves que cette *plenitude de graces* dont elle étouffoit quelquefois (*a*) ſi elle n'en communiquoit une partie à ceux qui étoient en ſilence auprès d'elle. Et comme les *Illuminés* que le Pere Joſeph diſſipa, ſous Louis XIII. avoient le front d'aſſurer qu'il falloit que leur Doctrine fût reçue de tout le monde, Madame G** (*b*) cette nouvelle Propheteſſe, diſoit auſſi que l'eſprit de ſon Oraiſon s'étendoit par toute la terre,

je ne crois pas qu'on doive beaucoup faire attention à cette calomnie.

(*a*) Monſieur de Meaux. Relation ſur le Quiétiſme, page 14 & 51.
(*b*) *Ibid.* 20.

qu'elle

qu'elle avoit le pouvoir *de lier & de délier*, (*a*) & qu'elle étoit *cette pierre jettée par les Architectes* : voulant par-là non-seulement se rendre égale aux Apôtres, mais à JESUS-CHRIST même. Y eut-il jamais une plus grande folie ? Et l'Eglise n'est-elle pas bien redevable à tous ceux, qui ont contribué à la délivrer d'un poison qui alloit insensiblement s'emparer de l'esprit des personnes foibles, qui courent pour l'ordinaire après les nouveautés ; toujours dangéreuses quand il s'agit de Religion ? Revenons au Pere Joseph.

Quand le Cardinal eût obligé le Roi à se déclarer si ouvertement en sa faveur, il porta ses vûes plus loin. Comme la Reine Mere étoit fort aimée à Paris, & qu'elle y avoit toutes ses créatures, il s'avisa, pour l'en éloigner, de persuader au Roi d'aller à Compiegne. La Reine suivit la Cour ; mais elle ne voulut jamais entrer au Conseil, à cause du Cardinal, dont elle affectoit de se montrer ennemie irréconciliable. En l'état qu'étoient les choses, il n'y avoit point d'au-

(*a*) *Ibid.* 22.

tre parti à prendre que celui de la contenter, ou de s'assurer si bien de sa personne, que son ressentiment ne fût point à craindre ; car elle étoit ambitieuse & vindicative au suprême dégré. Le Roi ne balança pas, * il sortit de Compiegne le 23 Février de grand matin, & y laissa la Reine sous la garde du Maréchal d'Estrées. Il n'y eut sorte de tentatives qu'elle ne fît pour engager le Parlement dans son parti, ou pour dégoûter le Roi du Cardinal, contre qui elle conçut une haine implacable.

Dans le François fidele, p. 4. de l'édition d'Anvers, il paroît que c'est le Pere Joseph qui a déterminé le Roi. Vous qui avez, dit-il, contrefait le Théologien pour persuader au Roi (qui a la conscience très-bonne, & qui résistoit aux desseins de Monsieur le Cardinal) que Sa Majesté étoit obligée d'éloigner, d'emprisonner & de faire enlever par force la meilleure mere & la plus grande Princesse du monde, & de chasser son frere unique. Vous qui faites mettre tant de personnes à la Bastille, pour enrichir votre frere, & qui portez celui qui vous croit, à demander, acheter & prendre hardiment tous les Gouvernemens des Provinces & Places fortes.

Le Pere Joseph parut fâché de voir la division dans la Maison Royale, il essaya d'y remettre l'union & la paix, il en parla souvent au Cardinal : mais ce Ministre connoissoit trop bien l'esprit de la Reine, qu'il avoit régentée longtems, pour pouvoir espérer aucun bon succès des intentions apparentes du Capucin. Il sçavoit qu'elle ne lui pardonneroit jamais, & dans le fonds, voyant l'antipathie que le Roi avoit pour elle, & la confiance que Sa Majesté prenoit en lui depuis *la journée des Dupes*, il ne se soucioit guéres de se réconcilier avec cette Princesse, sur la protection de laquelle il ne devoit plus compter. Néanmoins le Pere Joseph, avec sa permission, envoya à Compiegne le Pere Philippe d'Angoulême, aussi Capucin, & que la Reine estimoit, pour tenter quelques voyes d'accommodement, sans compromettre le Cardinal. La Reine qui ne voyoit pas qu'on l'amusoit, lui parla souvent du Pere Joseph, & lui dit, *qu'elle ne connoissoit point de plus habile homme en négociation; qu'elle se souvenoit des services qu'il lui avoit rendu à Angoulême & à Angers, & que si le Cardinal vou-*

loit qu'elle retournât à la Cour, il ne pouvoit traiter avec elle par une entremise plus agréable que celle de ce Pere, en qui elle avoit toujours pris confiance. * Le Pere Philippe rapporta tout au Pere Joseph, & lui rendit une lettre de la Reine, où elle s'expliquoit à peu-près dans le même sens. Le Roi vit cette lettre, & approuva l'expédient de donner cette commission au Pere Joseph, qui s'étoit si bien acquitté de toutes les autres auprès de la Reine sa Mere. Il lui écrivit, *qu'il n'avoit rien plus à cœur que de vivre en bonne intelligence avec elle; qu'elle pouvoit venir demeurer au Luxembourg, pourvû qu'elle lui promit de laisser le Cardinal en repos, & de n'entrer en aucune cabale avec ses ennemis; que si elle aimoit mieux se retirer à Angers, comme elle sembloit le désirer, il lui en donneroit le Gouvernement*: Le Cardinal lui manda presque la même chose dans la lettre qu'il lui écrivit par le Pere Joseph, l'assurant, *qu'il conserveroit toute sa vie le*

* Il étoit bien aisé au Pere Joseph de tromper la Reine, puisqu'elle ne s'en défioit point.

souvenir des obligations qu'il avoit à Sa Majesté; & qu'il chercheroit avec joye toutes les occasions de lui en témoigner sa reconnoissance, par obéir avec le plus profond respect, aux commandemens dont elle voudroit l'honorer auprès de la personne du Roi son Maître.

Le Pere Joseph partit de Fontainebleau avec ces dépêches, & passa à Paris, où par malheur il se donna une entorse en marchant, dont il fut si incommodé, qu'il en garda long-tems le lit. Il manda au Pere Philippe l'accident qui lui étoit arrivé, & le pria de dire à la Reine, qu'il n'attendoit que l'heure de sa guérison pour aller porter à Sa Majesté deux lettres, dont elle auroit sujet d'être contente. Mais, soit que son indisposition fut plus longue qu'il ne pensoit, ou qu'il s'entendît, comme on l'a crû, avec le Cardinal, qui ne trouvoit pas son compte au retour de la Reiue; cette Princesse, naturellement impatiente & soupçonneuse, crut que c'étoit des longueurs affectées, & que le Roi & le Cardinal ne pensoient à rien moins qu'à se réconcilier sincerement avec elle. Elle ne

ſe trompoit pas dans ſon jugement, * c'eſt pourquoi elle prit ſon parti dans l'appréhenſion qu'elle eut d'être reſſerrée plus étroitement, ſi elle reſtoit davantage à Compiegne. Elle en partit

---

* On commençoit déja à connoître qu'il n'alloit pas droit. Voici ce qu'un Satyirique de ce tems-là lui fait dire & ce que j'ai lû, ſi je ne me trompe, dans le Catholicon François. *Croyez-vous*, diſoit le Pere Joſeph, *que les fourbes que je débite à Rome, en Allemagne & dans toute l'Europe, celles dont j'ai ſouvent ſervi la Reine, & les appréhenſions que j'ai données d'elle à Sa Majeſté, que toutes les fauſſes lettres que j'ai fait voir au Roi, pour perdre ceux que je n'aime pas, me donnent aucune inquiétude. Je ſçai trop bien tirer les conſéquences contraires. Car ſi la ſageſſe des hommes eſt folie devant Dieu*, ergo *la folie des hommes eſt prudence devant Dieu, la raiſon eſt que, quæ nobis dextra Diis ſunt ſiniſtra; & il n'y a perſonne aſſez hardi qui oſe démentir ce proverbe, je dors donc en repos de ce côté-là, & ſuis réſolu de continuer toute ma vie ce que j'ai ſi heureuſement commencé.* Quelle apparence que le Pere Joſeph ait parlé de la ſorte; ce qu'on juge de ce diſcours eſt qu'on le croyoit un méchant homme parce qu'il avoit les mêmes maximes que Monſieur le Cardinal.

donc le 18 Juillet à onze heures du soir, & alla chercher à Bruxelles l'azile qu'elle désespéroit de trouver en France: & cette sortie du Royaume, étoit apparament tout ce que le Cardinal désiroit. Car si le Pere Joseph avoit eu une véritable envie de faire cette réconciliation, il se seroit fait porter en litiere, il en avoit une dont il se servoit souvent; & si la garde de Compiegne n'avoit pas eu des ordres secrets de la laisser partir, il auroit été très-facile de l'arrêter.

Quelque tems après le Duc de Retz tâcha d'obtenir que la Reine pût aller à Florence, où le Grand Duc vouloit bien la recevoir. Le Cardinal y donna volontiers les mains; mais la Reine changea de sentiment par l'avis du Pere de Chanteloube, qui lui représenta qu'elle feroit mieux de demeurer en Flandre, jusqu'à ce qu'on lui offrit des conditions honorables, comme l'on avoit fait par le Traité d'Angoulême; au lieu que si une fois elle retournoit à Florence, on l'y laisseroit toute sa vie, parce qu'étant le lieu de sa naissance, & le séjour ordinaire des Princes de sa Maison, le Cardinal

allégueroit cette excuse pour se décharger de la haine de son éloignement.

L'Auteur anonime de la Vie du Cardinal, raconte cette affaire avec des circonstances qu'il est bon de rapporter ici. *Le Pere Joseph s'entretint avec Gondi, & lui dit que si la Reine vouloit revenir, il falloit qu'elle commença par donner des sûretés au Roi, qu'elle ne machineroit rien dans le Royaume contre le service de Sa Majesté, qui demandoit nécessairement que le Cardinal continuât d'être dans le Ministere. Ces sûretés étant données, le Pere Joseph ne doutoit nullement que le Roi n'eût pour elle toute sorte d'égards, & que le Cardinal ne lui témoignât la même reconnoissance qu'il lui avoit témoignée dans le tems auquel il avoit été le mieux avec elle. Le Pere Joseph* (continue le même Auteur) *faisoit consister les sûretés que la Reine devoit donner, à abandonner entiérement ses serviteurs, & sur-tout le Pere Chanteloube, à la justice du Roi, après quoi elle viendroit se remettre à sa discrétion ; alors il jugeoit que le Roi la voyant défaite de ceux qui lui suggéroient de mauvais conseils, en useroit avec toute la douceur qu'elle pour-*

roit souhaiter d'un fils respectueux. Il étoit si honteux pour une Princesse comme la Reine Mere, de sacrifier de la sorte ses plus anciens serviteurs à la vengeance du Cardinal, & d'un si mauvais exemple pour tous ceux qui pourroient entreprendre de la servir, qu'on jugea qu'elle ne se résoudroit jamais à le faire; & qu'on ne lui proposoit, que pour lui ôter toute espérance de réconciliation. On ne voit que trop par ce détail, que c'étoit le Cardinal qui faisoit agir & parler le Pere Joseph en Ministre.

La Reine qui connoissoit la bonté du Roi ne se lassa point de solliciter son retour en France: elle en écrivit au Pere Joseph par le sieur Brasseuse, & lui manda qu'elle étoit bien fâchée de n'avoir pas attendu à Compiegne son arrivée, qui auroit, sans doute, procuré son accommodement, si elle n'eût pas suivi d'autres conseils *: Mais parce

* Cette Princesse n'étoit pas encore désabusée de ce Capucin, qui n'avoit envie que de la tromper, & de la sacrifier au Cardinal.

que Brasseuse étoit venu sans passeport; le Cardinal blâma le Pere Joseph de l'avoir écouté. Le Roi même fit dire à ce Gentilhomme que la Reine ne s'avisât plus d'envoyer qui que ce soit sans passeport. Elle fit encore une plus grande faute quelques jours après : Elle donna une lettre à un de ses Gardes, nommé la Roche, pour demander un passeport en faveur de quelqu'un de ses Officiers, afin de traiter avec le Roi de son accommodement ; mais ce la Roche étant accusé d'avoir été de la conspiration d'Alfeston, rompu à Metz, pour avoir voulu attenter à la vie du Cardinal, ne fut point écouté.

Si-tôt qu'il fut de retour en Flandre, la Reine renvoya Laleu avec des lettres de sa main au Roi, au Cardinal * &

---

* Pendant que j'entretenois la bonne Dame par allées & venues des siens, je faisois bâtir & cimenter par le Pere Joseph les ombrages que je donnois d'elle aux Roi, sur les vieux fondemens jettés par mon prédécesseur, & que Monsieur avoit le droit d'aînesse en son affection, dont il prenoit à temoins le voyage de Bretagne. *C'est ainsi que parle le Cardinal. Catholicon François pag. 59. l'Edition d'Anvers.*

au Pere Joſeph, qui contenoient qu'elle étoit prête de faire tout ce que le Roi ſouhaitoit d'elle pour obtenir la permiſſion de retourner à la Cour; & que ſi le Roi ne vouloit pas comprendre le Pere Chanteloube dans le Traité, elle le laiſſeroit en Flandre. C'étoit prendre le Cardinal par tous les endroits, & lui ôter tous les moyens de biaiſer. Auſſi ſe trouva-t-il bien embarraſſé, de voir une Princeſſe, naturellement hautaine & impérieuſe, s'humilier avec tant de baſſeſſe. Cependant il ne ſe laiſſa point fléchir : il répondit lui-même à Laleu, que le Roi vouloit abſolument, que la Reine lui mît entre les mains le Pere Chanteloube, l'Abbé de Saint Germain, & Fabroni, ſon faiſeur d'horoſcopes, parce qu'ils avoient tous trois offenſé Sa Majeſté en choſes irrémiſſibles : le premier, par les pernicieux conſeils qu'il avoit toujours donnés à la Reine : le ſecond, par ſes écrits ſéditieux : & le dernier, par des prédictions téméraires & fanatiques, de la mort prochaine du Roi, ſur leſquelles la Reine encline dès ſon enfance à l'Aſtrologie judiciaire, avoit compté mal-à-propos, ſans refléchir aux

obligations naturelles d'une mere envers son fils & son Seigneur. *

Le Pere Joseph qui jouoit à merveille son personnage, parut surpris lui-même de cette réponse, qui étoit d'autant plus piquante, que ce que le Cardinal reprochoit à la Reine étoit véritable. On disoit même que le Pere Joseph en étoit plus fâché qu'il ne l'osa témoigner; non-seulement par un motif de compassion pour cette Princesse, qui l'avoit toujours honoré de son estime, & de sa confiance; mais encore par une délicatesse de point d'honneur, attendu que voyant les soumissions de la Reine, il avoit dit à La-

* Ces sortes de tireurs d'horoscopes, ou diseurs de bonnes aventures, sont dangereux dans un Etat. Ils amusent les femmes & en tirent bien de l'argent pour leur dire ce qu'ils apprennent par adresse de leurs amis ou de leurs domestiques. Est-on assez foible pour croire que Dieu revele les secrets de sa Providence à ces prétendus astrologues? le sort de ces devins est ordinairement la prison qu'ils ne peuvent ni prévoir ni éviter. Depuis que Monsieur d'Argenson est Lieutenant de Police de Paris, pas un n'a pû échapper à sa vigilance.

leu ; *qu'il ne doutoit presque plus, que le Cardinal ne consentit à son retour*, en quoi il se trompa le premier, Laleu retourna donc à Bruxelles avec cette cruelle réponse, qui lui fit assez entendre qu'on ne vouloit nul accommodement avec elle. Aussi prit-elle la résolution de ne revoir jamais le Roi, pour n'être pas forcée de sacrifier ses Créatures à la passion du Cardinal.

Comme elle étoit déja dégoûtée de Bruxelles, où elle s'ennuyoit fort, Fabroni lui conseilla de passer en Hollande, sous prétexte d'aller aux Eaux de Spa. Etant en chemin elle tourna à Bolduc, où le Prince & la Princesse d'Orange la reçurent avec beaucoup de magnificence. Jean Knuyt fut envoyé de la part des Etats au Roi, pour le prier de la recevoir, aux conditions qu'elle seroit absolument soumise à sa volonté, qu'elle demeureroit au lieu qu'il lui seroit marqué, qu'elle éloigneroit toutes les personnes qui seroient suspectes à Sa Majesté & au Cardinal, & ne retiendroit ou prendroit à son service que celles qui leur agréeroient. Mais comme la Reine sçavoit par ex-

périence que rien ne se concluroit sans l'avis du Cardinal, elle pria le Pere Joseph de faire auprès de lui une derniere tentative en sa faveur, l'assurant qu'après cela elle n'y penseroit plus. Lorsque cette lettre fut rendue au Pere Joseph, il n'étoit pas encore guéri d'une rude attaque d'apoplexie (*a*) qu'il avoit eu à Compiegne, quelques mois auparavant; mais quoique les Medecins le menaçassent d'une rechute, il ne consulta que son courage & que son zéle, qui suppléoient aux forces qui lui manquoient. Il partit de Paris pour aller trouver le Cardinal qui étoit en Picardie, dans une maison du Duc de Chaulnes, & tira parole de lui de consentir, comme avoit fait le Roi, au retour de la Reine, aux conditions promises par Knuyt, & acceptées, sans réserve, par cette infortunée Princesse, (*b*) c'étoit une affaire terminée; mais

(*a*) Personne ne crut, comme on fit depuis, que ce fut un effet du poison. On verra dans la suite les conjectures, de cette affreuse entreprise sur sa vie par le Cardinal.

(*b*) On assure que depuis cette atteinte d'apoplexie prétendue, le Pere Joseph agissoit de bon-

que certains dangereux esprits qui la gouvernoient, ne trouvant pas leur compte à cet accommodement, qui les devoit bannir de sa maison, empêcherent la Reine de revenir en France, & la firent passer en Angleterre. Les Spéculatifs disoient, qu'étant le confident du Cardinal, il ne s'étoit mêlé de cette affaire à tant de reprises, que pour lasser la Reine, & la forcer par des longueurs affectées à prendre le parti de se retirer chez les Etrangers. La négociation du Capucin fut plus heureuse auprès de Monsieur.

J'ai déja dit que ce fut le Pere Joseph qui traita le mariage de ce Prince avec l'unique héritiére de la Mai-

---

ne foi & voulut véritablement faire revenir la Reine, qu'il en tira parole du Roi sans en avoir parlé au Cardinal, que ce fut là une des raisons de la disgrace où il tomba sécrettement dans l'esprit de ce Ministre qui n'en fit rien paroître au dehors; que l'entreprise de ce Capucin, pleine de hauteur & de témérité, le détermina à s'en défaire; il commença par éloigner le retour de la Reine, & il en vint à bout en paroissant le souhaiter, & il fut plus fin en cela que le Pere Joseph.

son de Montpensier, qui étoit le plus riche parti, non-seulement de France, mais de l'Europe : & l'on peut dire que le service que le Pere Joseph rendit à MONSIEUR, après sa sortie du Royaume, ne fut pas de moindre importance.

Gaston séduit par les conseils du Duc de Lorraine, qui lui promettoit la protection d'Espagne, & sollicité par la Reine sa Mere, sortit de Paris (a) avec le Président le Coigneux, son Chancelier, & soixante Gentilshommes qui l'attendoient, & prit le chemin d'Orléans. Le Roi qui étoit à la chasse à Versailles, apprit sa sortie avec étonnement, lui manda que *s'il avoit quelque sujet de se plaindre, il étoit prêt de lui donner toute satisfaction* : & parce que la Reine Mere avoit consenti à cette sortie, le Cardinal fit prendre au Roi la résolution d'aller à Compiegne, où, après s'être assuré d'elle, comme je l'ai dit ci-devant, il alla à Orléans, pour empêcher, par sa présence, les levées des gens de guerre,

(a) Le 30 Janvier 1630.

que MONSIEUR y faisoit. Chaudebonne prévint le Roi, à qui il apporta des lettres de MONSIEUR remplies de plaintes contre le Cardinal, & peu respectueuses envers Sa Majesté, comme écrites par un homme prévenu de passion, & conduit par des esprits broüillons. Le Roi ne laissa pas d'y répondre avec douceur & ménagement; mais n'ayant pû ramener son frere, Sa Majesté passa en Bourgogne, où MONSIEUR marchoit en ordre de bataille avec une poignée d'Infanterie, & trois ou quatre cens chevaux qu'il avoit fait ramasser; & voyant que ce Prince alloit du côté de Dijon, Elle y envoya défendre aux Bourgeois de le recevoir. Tous les Gouverneurs de Places eurent ordre de se retirer dans leurs Gouvernemens, en Champagne & en Bourgogne, sur l'avis qu'on eut de la marche du Duc de Lorraine, qui alloit audevant de lui. Le Maréchal de Châtillon alla à Blois & à Amboise, pour s'assurer de l'Appanage de MONSIEUR, qui alla en Franche-Comté, d'où il écrivit au Roi une lettre encore moins respectueuse que la premiere, par Briançon, qu'on arrêta pour s'en être char-

gé, ſçachant bien ce qu'elle contenoit. Je paſſe ſous ſilence les autres fautes que fit MONSIEUR, par le mauvais conſeil de ſes confidens; pour parler de ſon repentir & de ſon accommodement.

Le Pere Joſeph contribua plus que perſonne à l'un & à l'autre, il uſa plus d'une fois de la liberté qu'il avoit de lui écrire, & il le fit ſi à propos, que ce Prince avoua depuis, que les vives raiſons qu'il avoit employées, & encore plus, la maniere adroite dont il s'y étoit pris, avoient plus contribué que tout le reſte à le faire revenir. Si d'un côté le Pere Joſeph n'oublioit rien pour faire rentrer MONSIEUR dans ſon devoir, de l'autre, il employoit tout ſon crédit auprès du Cardinal pour lui fair voir la conſéquence de cet éloignement; *qu'il n'y avoit pas d'affaire de plus grande importance dans l'Etat; que c'étoit là qu'il devoit paroître Miniſtre & Homme de tête; qu'il étoit néceſſaire de ſe relâcher ſur pluſieurs points eſſentiels, qu'on ſçauroit bien réparer, quand cette affaire ſeroit terminée; que le Roi n'ayant point d'enfans, Monſieur étoit conſidéré comme l'héritier préſomptif de la Couronne;*

de sorte que si par malheur le Roi, qui ne jouissoit pas d'une forte santé, venoit à mourir, ce ne seroit que troubles & que guerres civiles dans le Royaume; qu'en ce cas, Monsieur se trouvant entre les mains des ennemis de la France, jamais ils ne le rendroient sans une rançon considérable, comme il étoit arrivé du tems de François I. que tant que Monsieur demeureroit hors du Royaume, il y auroit une source perpétuelle de factions & de cabales en France, parce que les mécontens, qui ne cherchoient qu'un prétexte de remuer, seroient sûrs d'avoir en lui un Chef qui les recevroit avec joye; que Monsieur ayant déja fait un Traité avec l'Espagne, à la sollicitation du Marquis d'Ayetonne, qui commandoit en Flandre, les Espagnols avoient une belle occasion d'exécuter le dessein d'attaquer la France par mer & par terre; que les Ennemis faisoient déja des levées de toutes parts pour composer l'Armée qu'on lui avoit promise. Le Pere Joseph ajoûtoit, *que par les intelligences qu'il entretenoit lui-même secrettement à Vienne, il sçavoit que le dessein de la Maison d'Autriche étoit de mettre une haine irréconciliable entre le Roi & Mon-*

sieur, pour faire entrer celui-ci en France comme ennemi; que le sort des armes étant incertain, il pouvoit-être tué dans un Combat; & qu'en ce cas le Roi n'ayant point d'enfans, le Royaume demeuroit en proye aux Ennemis de l'Etat, qui fomenteroient les differentes factions des prétendans à la Couronne; qu'à tous momens Monsieur étoit sollicité par l'Empereur, le Roi d'Espagne, & le Duc de Lorraine, qui lui promettoient de le remettre par la force des Armes dans la paisible possession de son Appanage, dans la jouissance de ses pensions, & de tous ses autres droits; que quand le Cardinal ne seroit pas sensible à tous les malheurs dont il voyoit une si vive peinture, il devoit considérer que toute la France s'en prendroit éternellement à lui; que ses ennemis ne manqueroient pas de l'accuser d'être la cause de cette sortie, & de tant de désordres qui menaçoient le Royaume; que quand il devroit périr par le retour de Monsieur, il ne falloit point craindre une mort, qui feroit voir qu'il avoit préféré le repos & le bien de l'Etat à sa sureté particuliere.

Il n'y avoit que le Pere Joseph capable de parler avec tant de vigueur

au Cardinal. Ce discours fait avec la véhémence dont il se servoit dans les grandes occasions, fit prendre à ce Ministre toutes les ouvertures que lui donna son confident pour se retirer de ce mauvais pas. L'Abbé d'Elbene & son frere conclurent l'accommodement de MONSIEUR, après de grandes difficultés sur le payement de ses dettes, sur l'amnistie qu'il demandoit pour tous ceux qui avoient suivi son parti; sur les récompenses qu'il sollicitoit pour Puilaurens son Favori. Il y eut encore plus de difficulté sur le mariage de MONSIEUR, avec la Princesse Marguerite de Lorraine, Son Altesse n'ayant jamais voulu consentir à le rompre, quelqu'instance que le Roi lui en fît. Tout ce qu'on put obtenir de lui, fut, qu'il y auroit un article du Traité qui porteroit en substance, que le Roi & Monsieur consentoient de se remettre, concernant ce mariage, au jugement qui s'en feroit dans les formes ordinaires qui se pratiquoient en France; le Roi promettant à Monsieur de satisfaire sa conscience sur ce sujet, par les voyes accoutumées, & Son Altesse au Roi, qu'en cas que son mariage vint à être

diſſout, Elle ne ſe remarieroit qu'avec le conſentement de Sa Majeſté. Enfin après une longe négociation, Monſieur, brouillé avec la Reine Mere, & d'ailleurs rebuté de la fierté des Eſpagnols, devenus inſolens par la victoire que l'Empereur avoit remportée à Nortlinguen le 6 Septembre 1634. ſur les Suédois, accepta les propoſitions de Paix, ſignées par le Roi le premier Octobre, & ſortit le huit clandeſtinement de Bruxelles, d'où il ſe rendit le 21 auprès du Roi, qui étoit alors à Saint Germain-en-Laye. Dès le lendemain le Cardinal le traita ſplendidement à Ruel, & avec des honneurs extraordinaires. Auſſi-tôt que les complimens furent finis, le Pere Joſeph commença à lui parler de ſon mariage, lui en prouvant la nullité, ſur ce que le Roi n'y avoit pas conſenti. Mais Monſieur, qui ne s'accommodoit pas de l'Evangile que le Pere Joſeph lui prêchoit au nom du Cardinal, ſoutint toujours que ſa conſcience ne lui permettoit point de rompre cet engagement. Le Roi envoya encore à Orléans le ſieur de Chavigny, Sécrétaire d'Etat, le Pere Joſeph, le Pere de Gondren, Général de

l'Oratoire, & quatre autres ſçavans perſonnages. Après que le Sécrétaire d'Etat eut rendu la lettre au Roi, le Pere Joſeph, en qui Monſieur avoit beaucoup de confiance, lui témoigna, *que pour donner une entiere ſatisfaction au Roi, il ne devoit pas être ſi ferme ſur ſon mariage, dont il n'étoit pas juſte qu'il ſoutint la validité, puiſqu'en France les Princes du Sang n'en peuvent contracter contre la volonté du Roi.* Mais comme il ſçavoit que Puilaurens gouvernoit abſolument Monſieur, il tâcha de le gagner en particulier, il l'aſſura, *que le Cardinal vouloit le marier avec la Demoiſelle de Pontchaſteau, ſa niéce; que Chavigny lui en avoit apporté le Contrat ſigné, & qu'il pouvoit l'aſſurer de l'entiére amitié du Cardinal, s'il vouloit bien engager Monſieur à donner au Roi un écrit, par lequel il reconnût que ſon mariage n'étoit pas valable; que perſonne n'en auroit connoiſſance, qu'on ne s'en ſerviroit en aucune façon contre lui, qu'on ne le demandoit uniquement que comme une marque de ſa déférence aux volontés du Roi.* Puilaurens répondit, qu'avant que de parler d'affaires, il falloit éclaircir Monſieur ſur ſes doutes, & il

fut arrêté, qu'on se trouveroit en la chambre du Pere Joseph, pour y résoudre la difficulté.

Son Altesse ne manqua pas de s'y rendre avec l'Abbé de la Riviere, son Aumônier, Puilaurens, son Favori, le Coudré-Montpensier, les deux d'Elbene, Goulas, Sécretaire des Commandemens, homme d'esprit, pensionnaire secret du Cardinal, & plus à lui qu'à son Maître, & tous les Docteurs que le Roi avoit envoyé. Le sieur Lescot, Confesseur du Cardinal, & depuis Evêde Chartres, ouvrit la Conférence, chacun y parla à son tour pendant trois heures entieres; ensuite Monsieur prit la parole, & dit, *que n'ayant point étudié ces matieres, il verroit ce qu'il avoit à faire; que cependant il ne donneroit point l'écrit que le Roi lui demandoit.* De sorte que Monsieur, qui, dans toute les occasions de sa vie, avoit été entraîné à faire tout ce qu'on lui suggéroit, donna dans celle-ci des marques de la plus grande fermeté qu'on puisse avoir. Ce refus n'empêcha pas qu'il ne vécût doucement à la Cour. Le Roi enfin consentit à son mariage la veille de sa mort seulement. Le Pere Joseph par

un

un ordre secret de Sa Majesté, le voyoit souvent pour ménager son esprit, l'entretenir dans la soumission, & découvrir les desseins qu'il pouvoit avoir.

Entre tous ceux qui furent choisis par le Cardinal & le Pere Joseph, pour donner leur sentiment sur le mariage de Monsieur, avec la Princesse Marguerite de Lorraine, *Jean du Verger de Hauranne, Abbé de Saint Cyran*, se distingua beaucoup, & il lui en coûta sa liberté. Ce Docteur étoit fameux par ses écrits, sur tout pour la défense de la sacrée Hierarchie de l'Eglise, dans son *Petrus Aurelius*, imprimé par ordre & aux dépens du Clergé de France. Le Pere Joseph crut être sûr de ce sçavant personnage, pour déterminer les autres à déclarer nul le mariage de Monsieur; mais il avoua depuis qu'il s'étoit beaucoup trompé, & qu'il ne le connoissoit pas. Ce Docteur soutint d'abord, *que le Duc de Lorraine avoit grand tort d'avoir consenti à un mariage, qui, en chagrinant la Cour de France, lui avoit attiré à lui-même de facheuses affaires. Il n'est*, disoit-il, *ni trop inégal, ni trop désavantageux à l'Etat. Il n'y a*

qu'une chose à redire, qu'il est fait contre le consentement du Roi, qui peut présentement l'approuver après en avoir témoigné son mécontentement; quand même Monsieur donneroit les mains à la cassation qu'en veut faire le Parlement, le mariage ne laisseroit pas d'être bon en conscience & devant Dieu, parce qu'il n'y a manqué aucune formalité requise par l'Eglise. Cet avis, auquel le Capucin ne s'attendoit pas, rendit Monsieur plus ferme qu'auparavant, & irrita si fort le Cardinal, que peu de tems après, l'Abbé de Saint Cyran fut mis à la Bastille, & n'en sortit qu'après la mort du Cardinal. On prit un autre prétexte de l'arrêter; on ne voulut pas se servir de celui-là, & il n'étoit pas canonique de punir de prison un Docteur, pour avoir débité une opinion si contraire au bien de l'Etat & à l'autorité Royale. Car rien n'étoit si raisonnable que la prétention du Cardinal & du Pere Joseph, & il faut tout-à-fait ignorer la politique, pour ne pas décider que le mariage de Monsieur étoit nul, pour deux raisons; la premiere, qu'il étoit clandestin, Monsieur lui-même le nia pen-

dant long-tems ; la seconde, qu'il l'avoit contracté sans la volonté du Roi.

Tous les Princes, sans excepter son fils, l'héritier nécessaire de la Couronne, quelqu'âge qu'ils ayent, sont toujours mineurs, & doivent être encore plus soumis au Roi que tous ses autres Sujets, à cause des suites : ils doivent l'exemple. La moindre action d'indépendance qu'ils feroient, seroit d'une conséquence infinie. Et comme le Roi ne reconnoît sur la terre aucune Puissance temporelle, il ne doit aussi trouver dans ses Etats aucun Sujet, non-seulement qui lui puisse résister, mais encore qui fasse aucune alliance, ni aucune entreprise sans son consentement.

Il autorise tacitement l'obéissance qu'ont ses Sujets à la loi qu'il leur donne ; & quand ils y contreviennent, les Parlemens, qui sont les Dépositaires de son autorité, punissent sévérement les réfractaires. De là vient que les mariages qui ne sont pas revêtus des conditions ordonnées par la Loi du Prince, aussi-bien que par les Canons, sont nuls. Et si la Loi ne par-

le point du mariage des Princes, c'eſt qu'elle les regarde comme les enfans du Roi, toujours mineurs; plus à lui & à ſon Etat qu'à eux-mêmes, puiſqu'il s'en ſert comme de ſon bien, pour faire des alliances & pour donner la paix à ſes Sujets. Le Roi a donc un intérêt ſenſible d'empêcher que les Princes ne faſſent aucune alliance avec les ennemis de ſon Royaume, tels qu'étoient les Ducs de Lorraine. Ces Ducs ſçavent encore mieux que d'autres, comme Princes qui relevent de l'Empire, la déférence qu'ont tous les Souverains d'Allemagne à l'Empereur, quand ils s'engagent dans le mariage: ils en font de deux ſortes, l'un de la main droite, l'autre de la main gauche. Si la femme qu'ils prennent de la main droite eſt titrée fille d'un Prince, Archiduc, Duc, Marquis, Langrave, Comte ou Baron, les enfans qui en viennent, ſuccédent aux Souverainetés & aux Etats de leurs peres. Mais s'ils épouſent une fille qui ne ſoit pas titrée comme eux, ils la prennent de la main gauche; & les enfans qui ſortent de ce mariage ne peuvent jamais hériter des Principautés ou autres Fiefs qui dépen-

dent de l'Empire. Leurs enfans ne laissent pas que d'être légitimes, parce que le Mariage est fait selon les loix de la conscience, quoiqu'il ne soit pas selon les loix de l'Empire. Nous ne connoissons point en France ces sortes de mariages, & si l'opinion de l'Abbé de Saint Cyran avoit été reçue, il n'y auroit rien de si opposé à l'autorité Royale; les autres Princes auroient suivi l'exemple de Monsieur; l'usage des Allemans se seroit introduit en France; la puissance du Roi auroit diminué, & ce que Seneque a dit des Monarques, *ad Reges potestas omnium pertinet*, n'eut plus été véritable du Roi de France. Cependant sa puissance est bien plus grande que celle de l'Empereur, puisqu'il ne reconnoît que Dieu au-dessus de lui, & que tout ce qu'il fait, il le fait, *jure Coronæ*, au lieu que l'autorité de l'Empereur est limitée par des Bulles ausquelles il est soumis. De sorte que le pouvoir absolu du Roi seroit chimérique & imaginaire, s'il ne pouvoit pas l'exercer en empêchant un Prince de se marier, ou si ce Prince le pouvoit faire sans son consentement. Il faut donc regarder com-

me ennemis de la puiſſance Royale ; ceux qui ont des ſentimens contraires à la maxime que je viens d'établir, ſi utile au bien de l'Etat & au repos des peuples. Voyons préſentement ce que le Roi fait pour reconnoître le zéle d'un ſujet ſi fidéle.

Le Pere Joſeph ayant refuſé deux Evêchés, & rendu de longs ſervices à l'Egliſe & à l'Etat, le Cardinal de Richelieu repréſenta au Roi, que cet homme méritoit une récompenſe auſſi éclatante que ſes ſervices. Le Roi qui n'avoit rien fait pour ſa famille, parce qu'il n'avoit jamais rien demandé pour ſes parens, le nomma au Cardinalat pour la premiere Promotion que le Pape accorderoit aux Couronnes. Ce fut à la fin de l'année 1635. que le Roi lui fit cet honneur, & que le Pere Joſeph en reçut les complimens de toute la Cour. Le Roi n'en demeura pas à une ſimple nomination, il le propoſa au Pape toutes les fois qu'on croyoit qu'il ſe feroit une Promotion. La lettre originale, qui eſt entre les mains du Marquis du Tremblay, fait voir combien Sa Majeſté avoit à cœur que cet homme ſi rare

fût Cardinal : elle est écrite au Comte de Noailles, grand pere du Maréchal-Duc & du Cardinal de ce nom, qui gouverne aujourd'hui l'Eglise de Paris avec tant de gloire & d'édification. La voici toute entiere, afin qu'on ne puisse pas en douter

---

A Monsieur le Comte de Noailles, Conseiller en mon Conseil d'Etat, Chevalier de mes Ordres, mon Lieutenant Général au Gouvernement du haut-Auvergne, & mon Ambassadeur à Rome.

MONSIEUR le Comte de de Noailles, maintenant qu'il y a plusieurs Places de Cardinaux vacantes, il y a apparence que le Pape ne sera pas long-tems sans faire une Promotion ; ce qui me donne sujet de vous écrire la présente, pour vous dire que vous fassiez instance à Sa Sainteté, lorsque vous jugerez qu'il en sera tems,

avec toute la vigueur & fermeté nécessaire, à ce que Sa Sainteté fasse le Pere Joseph Cardinal, faisant tous efforts pour surmonter les difficultés qu'on voudroit apporter en cette affaire. Si Sa Sainteté en fait, sur ce qu'il est Religieux, ainsi que par avance elle s'est laissée entendre, vous lui direz que l'Evêque de Vienne, proposé par l'Empereur pour la même Dignité l'est aussi, & qu'il n'y a pas plus de lieu de la lui accorder en considération dudit Empereur qu'au Pere Joseph en la mienne; & si nonobstant tout ce que vous représenterez à Sa Sainteté, elle veut persister à refuser à me donner son consentement, vous lui direz que mon Cousin le Cardinal de Lion, mon Cousin le Maréchal d'Etrées & vous, avez ordre de vous retirer de Rome; à quoi Sa Sainteté doit trouver d'autant moins étrange que je me résolve sur le refus qu'Elle me feroit, de ce que je lui demande pour un de mes Sujets, si digne de l'honneur que je désire lui procurer, si Elle considere que l'Ambassadeur d'Espagne a déclaré à Sa Sainteté qu'il en useroit de même, si Elle ne faisoit l'Abbé Peretti Cardinal, quoique ledit Abbé soit Vassal du

Pape, & que le Roi d'Espagne n'ait pas le fondement en ce qu'il desire pour lui, que j'ai pour le regard dudit Pere Joseph, me promettant que vous n'oublierez rien de ce qui dépendra de vous en cette occasion, pour porter le Pape à me donner contentement, je ne ferai cette Lettre plus longue que pour prier Dieu qu'il vous ait, Monsieur le Comte de Noailles, en sa sainte garde. Ecrit à Fontainebleau, le sixiéme Juin 1636. Signé, LOUIS : *Et plus bas*; Signé, BOUTHILLIER.

Cette Lettre nous apprend que le Pape ne vouloit pas le faire Cardinal, parce qu'il étoit Capucin. L'Abbé Siri le dit positivement (*a*) en parlant du Maréchal d'Etrées, qui succéda en l'Ambassade de Rome, au Comte de Noailles, lequel y porta un second ordre du Roi, de continuer ses instances auprès du Pape, & du Cardinal Patron pour la Promotion du P. Joseph. Voici la Lettre que le Roi en écrivit à ce Ma-

(*a*) *Memorie recond. tome* 8. *page* 416.

réchal au mois de Mars de 1637. par laquelle on verra combien la Cour prenoit cette affaire à cœur.

MON Cousin, estimant que notre Saint Pere le Pape pourra faire une Promotion de Cardinaux à cette Fête de Pâques, & ayant appris qu'il fait toujours difficulté sur la nomination que je lui ai faite de la personne du Pere Joseph Capucin, pour être honoré de cette dignité, à cause de son Ordre; je vous fais cette Lettre, pour vous dire que j'ai telle satisfaction de ses services qu'il m'a rendu & qu'il me rend tous les jours dans mes plus importantes affaires, & que je l'ai toujours reconnu si rempli de vertu & de mérite, que je persiste dans la volonté que j'ai eue, il y a long-tems, de le faire Cardinal. Vous le ferez entendre en termes précis à Sa Sainteté, au cas qu'Elle fasse une Promotion, & à mes Cousins les Cardinaux Barberin & Antoine, leur alléguant toutes les raisons que j'ai de désirer que ledit Pere soit Cardinal. Et si après cela le Pape continue à vous apporter les difficultés qu'il a faites, vous lui direz que je suis absolument résolu à ne point

changer pour cela ; & que c'est à moi à lui nommer les personnes, & non pas à lui, qui les doit accepter, lorsque leurs mœurs sont approuvées de tout le monde, & qu'ils ont le zéle & les sentimens qu'ils doivent avoir pour la Religion Catholique, Apostolique & Romaine, qu'on ne sçauroit accuser ledit Pere de manquer en ces deux points, & par conséquent qu'il ne sçauroit, avec justice, me le dénier. S'il vous dit que ce seroit ruiner l'Ordre des Capucins, que de passer par-dessus la Loi qu'il a faite, pour les exclure des dignités de l'Eglise, vous lui représenterez avec respect, que cela ne peut pas être, puisqu'il a fait son frere Cardinal, & que tant s'en faut que cela ait porté préjudice à l'Ordre, qu'au contraire, il le maintient & maintiendra par son autorité & dignité, & que le Pere Joseph fera la même chose en ce Royaume. S'il vous allégue que les Espagnols lui ont demandé l'Abbé Perretti, & que ne l'ayant pas voulu faire Cardinal, ils en ont nommé un autre, Vous lui direz premiérement, que celui-là est né son Sujet, & qu'ainsi il doit avoir tout pouvoir sur lui ; mais que quand cela ne seroit pas, ce n'est pas

une raison pour me faire relâcher, lorsque les Espagnols le font pour des considérations particulieres que je n'ai pas, & que je prétends qu'ayant l'honneur d'être Fils aîné de l'Eglise, je dois servir de regle au Roi d'Espagne, & non lui à moi. Je ne crois pas que le Pape, après toutes ces considérations, ne m'accorde ce que je désire; mais si par opiniâtreté il persistoit toujours à demeurer ferme dans la premiere résolution, & qu'il voulût faire la Promotion en laissant la place pour France sans la remplir, vous vous opposerez fortement à ladite Promotion: & si nonobstant tout cela il témoigne passer outre, vous lui direz à toute extrémité que vous avez ordre de vous retirer; ce que vous ferez, allant en quelque Ville de la Frontiere de l'Etat Ecclésiastique, pour attendre là mes commandemens. Vous ne manquerez pas de me donner avis aux occasions nouvelles de cette affaire; & s'il y a quelque chose qui presse, vous m'envoyerez un Courier exprès, afin de recevoir mes ordres. Pour la fin de cette Lettre, je vous dirai que le Pape ne me sçauroit obliger davantage, que de m'accorder ce que je lui demande pour le Pere Joseph;

& que vous ne me sçauriez faire plus de plaisir, que de vous employer en tout ce qui dépendra de vous pour l'y porter, vous servant pour cela de toute mon autorité, & faisant agir le Cardinal Barberin, & le Cardinal Antoine en cette action, avec la même affection que je sçai qu'il me porte. Vous l'en conjurerez de ma part, & vous lui témoignerez que je lui sçai beaucoup de gré du soin qu'il apportera à faire réussir cette affaire. Sur ce je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte garde. Signé, LOUIS : *Et plus bas*, BOUTHILLIER.

Le Pape, dit Siri, (*a*) faisoit difficulté de donner le Chapeau à un Capucin, parce que le Cardinal de Sant'-Onofrio son frere, qui avoit été Capucin, ne vouloit pas qu'il y en eût un autre dans le Sacré Collége. Le Pape se défendoit sur ce que, s'il donnoit le Chapeau au Pere Joseph, on le demanderoit pour d'autres Capucins;

(*a*) *Memorie recond. tome* 8.

comme on le faisoit déja ; ce qui seroit causé que cet Ordre si bien reglé, se corromperoit par les pensées ambitieuses, que cet exemple inspireroit à beaucoup d'autres qui portoient cet Habit. Le Maréchal eut beau louer la vertu, l'esprit & les services du Pere Joseph, il ne put rien obtenir du Pape, qui faisoit toujours les mêmes réponses, quoiqu'à chaque Audience il alléguât de nouvelles raisons ; & tout cela venoit du Cardinal de Sant'Onofrio, qui ne pouvoit souffrir de Compagnon dans son Ordre, où il faisoit le Souverain Pontife. Enfin, le Pape se voyant pressé, & ne sçachant plus que répondre au Maréchal, lui dit un jour, que pour montrer le désir qu'il avoit de contenter le Roi très-Chrétien, il donneroit le Chapeau qu'on lui demandoit pour le Pere Joseph, à l'Abbé du Tremblay son neveu, qui étoit deja Chanoine de l'Eglise de Paris. Mais le Roi ni le Cardinal ne goûterent point cet expédient, & persisterent dans leur premiere demande.

Les Politiques disoient que le Cardinal de Richelieu s'opposoit secrettement à ce qu'il fût élevé à cette dignité, parce que

devenant par-là autant quelui, il n'en tireroit plus les mêmes secours, & qu'il perdroit la présence d'un homme, qui lui étoit si nécessaire, qu'il ne pouvoit s'en passer. Peut-être appréhendoit-il que ce génie supérieur aux autres, & qui seul, connoissoit ses foiblesses, ne devint son rival dans le Ministere & ne le supplantât, au lieu qu'en le tenant toujours Capucin auprès de lui, avec l'honneur d'être nommé au Cardinalat & l'esperance d'y arriver, il se serviroit toujours de lui. Dans cette vûe on croit qu'après que l'Ambassadeur du Roi avoit publiquement fait sa fonction, en demandant dans une Audience le Chapeau de Cardinal pour le Pere Joseph, il montroit au Pape les ordres secrets qu'il avoit de prier Sa Sainteté de n'en rien faire. D'autres disent que le Pape & les Cardinaux, connoissant l'esprit entreprenant du Pere Joseph, appréhendoient que devenu Cardinal, il ne se fît Pape comme Sixte V. du génie & du courage duquel il tenoit beaucoup. Enfin, on raisonna long-tems sur cette nomination du Roi, sur le refus du Pape & sur la conduite du Cardinal, que l'on accusoit de tromper son plus fidele ami,

& de lui arracher d'une main ce qu'il lui préſentoit de l'autre. Mais ſi l'on en veut juger déſintéreſſément & ſans prévention, il ne ſera pas difficile de juſtifier le Cardinal de ce reproche; car il n'eſt pas vraiſemblable que ce Miniſtre, qui paſſoit univerſellement pour le plus généreux ami & le plus dangéreux ennemi qui fût de ſon tems, ait été capable de commettre une lâcheté de cette nature, envers un homme qui lui avoit rendu les ſervices les plus eſſentiels, avant & depuis ſon entrée dans le Miniſtere; qu'après y avoir appellé & aſſocié volontairement un ſimple Capucin, il ait pû lui envier un Bonnet, qui ne pouvoit rien ajouter de nouveau à la puiſſance qu'il avoit partagée avec lui, comme s'ils euſſent été tous deux égaux en fortune. Il paroît d'ailleurs que le Cardinal avoit procédé de bonne foi dans cette affaire, puiſqu'il ſurmonta enfin la réſiſtance du Pape, & que Sa Sainteté cédant aux ſollicitations preſſantes, dont le Maréchal d'Etrées l'accabloit à chaque Audience, lui promit poſitivement que le Pere Joſeph ſeroit compris dans la premiere Promotion qu'elle feroit. Le Marquis

quis du Tremblay en a la lettre écrite par le Maréchal, au Gouverneur de la Bastille son ayeul. Mais par malheur le Pape étant tombé malade cette année-là, il ne fit point de Promotion, ce qui fit dire que Sa Sainteté n'avoit donnée cette parole que depuis avoir appris que le Pere Joseph étoit tombé à Compiegne en apoplexie, & qu'il ne pouvoit pas vivre long-tems. Quoi qu'il en soit, il n'y eut point de Promotion que trois ans après, & ce fut le Cardinal Mazarin qui eut le Chapeau que Louis XIII. avoit destiné au Pere Joseph. Voilà tout ce qui se disoit en ce tems-là de cette nomination; mais voici ce que j'en ai trouvé de certain, dans le quatriéme Tome des Négociations du Maréchal d'Etrées, qui sont à la Bibliothéque du Roi.

Il me paroît que Sa Majesté avoit une attention continuelle à ce qui se passoit à Rome pour la Promotion, & qu'Elle écrivoit souvent à son Ambassadeur, pour avancer celle du Pere Joseph; car outre la grande lettre du 12 Mars, il y en a deux autres du 27 Septembre & du huit Octobre de la même année sur le même sujet.

Il y avoit en ce tems-là, au Conclave, tant de places vacantes, que le Roi crut que le Pape en donneroit deux à chaque Couronne; il en écrivoit non-seulement à l'Ambassadeur de France, mais encore au Cardinal Antoine Barberin, pour avoir, en faveur de Mazarin, la seconde des deux; & dans le Mémoire de Monsieur de Chavigny, qui accompagnoit la Lettre du Roi pour le Maréchal d'Etrées, il y a: *Ledit Sieur Maréchal prendra garde que la Nomination duditSieur Mazarin n'est que pour la seconde Place, & que l'intention du Roi jusqu'à cette heure, est que celle que Sa Majesté a faite du Pere Joseph, la précéde.*

Dans une autre Lettre du 9, Monsieur de Chavigny écrit encore au Maréchal en ces termes. *Ne manquez pas de mettre dans vos dépêches, que l'on presse la Promotion, & que vous avez espérance qu'elle se fera bien-tôt; cela est nécessaire pour satisfaire le Pere Joseph, afin qu'il n'entre point en ombrage, & qu'il ne croye pas que vous agissez avec négligence aux choses qui le regardent.* Par cette Lettre, il paroît que le Pere Joseph n'étoit pas sans impa-

tience d'être honoré de cette Dignité, & que le Roi vouloit lui persuader qu'il n'oublioit rien pour l'obtenir du Pape. Le Maréchal manda que le Pape faisoit toujours de nouvelles difficultés & ne vouloit point faire de Promotion, mais la maladie & la mort du Pere Joseph apporterent bien du changement. Il tomba une seconde fois en apoplexie le 15. Décembre, & quand on se fut apperçu le 17 qu'il n'en pourroit revenir, le Roi dépêcha un Courier au Pape pour lui porter la révocation de la nomination que Sa Majesté avoit faite de la personne de ce Capucin. Voici un extrait de la Lettre de Monsieur de Chavigny au Maréchal d'Etrées.

La maladie du Pere Joseph répond à beaucoup d'articles de vos Lettres. Et la résolution que le Roi a prise sur ce sujet, retranche un grand nombre de difficultés, dans lesquelles vous étiez embarrassé. Vous jugerez bien, par la derniere dépêche que vous porta Saladin, que nous avions prévû le miserable état où pouvoit tomber le Pere Joseph, & qu'il étoit très-à-propos de vous avertir, afin que vous ne fussiez pas surpris . . . J'avoue que je suis bien combattu en mê-

me tems de deux passions bien differentes, & de la douleur de la perte du Pere Joseph, & de la joye de l'avancement de Monsieur Mazarin.

Avec la Lettre du Roi & celle de Monsieur de Chavigny, il y avoit une instruction où étoient les ordres pour l'Ambassadeur : en voici un extrait fidele.

Ce Courier est dépêché en toute diligence audit Maréchal, pour lui donner avis que le Pere Joseph étant retombé pour une seconde fois dans une apoplexie formée avec paralysie, il y a sujet de croire qu'il n'en réchappera pas, ou que si on prolongeoit sa vie par les remedes, il sera du tout incapable d'agir en aucune affaire à l'avenir. Cette raison oblige le Roi, quoiqu'avec beaucoup de déplaisir, à révoquer le plus promptement qu'il se pourra, la nomination qui avoit été faite dudit Pere au Cardinalat, afin que Sa Majesté ne perde pas inutilement un place si importante à son service.

Ledit sieur Maréchal ne manquera pas, aussi-tôt qu'il aura reçu cette dépêche, de donner au Pape & à Monsieur le Cardinal Barberin, celles de

Sa Majesté ci jointes, portant ladite révocation. Il les accompagnera de discours qui fassent voir le regret que l'on a de la perte d'un si bon Sujet ; & parlera le plus avantageusement qu'il se pourra du mérite du Pere Joseph.

Et plus bas, *Sa Majesté désire qu'on ne differe point de rendre à Sa Sainteté & audit Sr. Cardinal Barberin les Lettres de révocation dudit Pere Joseph, de peur qu'on n'y fût surpris à la Promotion, & que le Cardinal Baberin sçachant l'état auquel il est, ne le fit malicieusement Cardinal pour faire perdre cette place à la France.*

On avoit raison de craindre, puisqu'effectivement le Pere Joseph mourut deux heures après le départ du Courier. L'on n'auroit pas manqué de faire une Promotion où ce Religieux eût été nommé par le Pape, & la France auroit perdu cette place. Le Roi qui est plus redevable à son Etat qu'à un Particulier, fit sagement de révoquer cette Nomination qui lui devenoit infructueuse. Mais c'est parler trop tôt de la mort d'un Religieux qui continue le plus beau rôle qu'un homme de sa profession ait jamais joué.

Il est certain qu'il n'y avoit aucun Traité de Paix & de Guerre où le Pere Joseph n'eut part, parce qu'il étoit du Conseil étroit, & que le Cardinal n'entreprenoit & ne concluoit rien sans lui : si bien qu'il nous est échappé mille choses qui nous auroient fait paroître le pouvoir qu'il avoit sur l'esprit de ce Ministre. Nous sçavons pourtant qu'après la célébre Bataille de Norlingue, où les Suédois & les autres Alliés de la France furent défaits par les Impériaux, le Cardinal qui voyoit que le Duc de Weymar n'étoit plus en état de leur tenir tête, que les Allemans alloient fondre en Lorraine, pendant que les Impériaux entreroient en France par la Picardie & la Champagne, & que la Provence & le Languedoc étoient encore menacés, s'en entretenoit au long, dit Siri, avec le Pere Joseph, qui lui représenta, *que rien ne pouvoit tant nuire aux affaires du Roi, que de témoigner de la consternation, qu'il falloit toujours entretenir un parti, & le fortifier contre l'Empereur, qui sans cela viendroit d'abord en France, si rien ne lui résistoit ; qu'il étoit donc important de ramasser des Troupes & de les envoyer*

sous les Maréchaux de la Force & de Brézé, qui devoient commander en Allemagne.

Dans le tems qu'on alloit exécuter l'avis du Capucin, le Cardinal apprit au commencement de l'année 1635. que les Impériaux avoient surpris Philisbourg, où il y avoit de grandes munitions, & deux cent mille écus d'argent comptant. Le Roi en fut si chagrin, qu'au lieu de continuer les préparatifs d'un Ballet, qu'il vouloit donner, il se retira à Versailles sans voir le Cardinal, qui, de son côté alla à Ruel, sous prétexte que sa santé le demandoit, mais en effet, pour prendre quelques mesures sur les affaires de sa Maison, dans la pensée qu'il avoit de se retirer tout-à-fait & de tout quitter; il voyoit les Impériaux, le Duc de Lorraine, Galas, le Comte de Mansfeld, Piccolomini & Jean de Wert assemblés, qui se flattoient d'entrer en France pour empêcher le Roi de secourir la Ligue Protestante en Allemagne. Tout effrayé de l'orage qui se formoit, il dit au Pere Joseph, (qu'il voyoit le Royaume dans un état très-périlleux, & pour comble de malheurs,

très-peu de moyens d'y apporter remede ; que tout l'argent qui se levoit se dissipoit en moins de rien, & qu'il ne trouvoit plus de fidélité dans les Officiers, qu'il n'y avoit pas assez de Troupes pour opposer aux Armes Impériales, si Elles se joignoient pour entrer en France ; que si le Duc de Weymart n'eut pas arrêté Galas, quoique bien inférieur en forces, les Impériaux se verroient déja saisis des Evêchés de Metz, Toul & Verdun. Mais le Capucin qui ne s'épouvantoit pas facilement : *Vous voilà bien embarrassé*, dit-il de sang froid au Cardinal : *Il faut donner un autre Général à l'Armée d'Allemagne, la renforcer autant que l'on pourra, & prévenir les tromperies des Officiers, entretenir les Suisses dans l'Alliance que l'on avoit faite avec eux pour en tirer du monde, ce qui est d'autant plus facile, qu'étant mal payés de leurs pensions, par les Espagnols, ils n'avoient pas sujet de leur être bien affectionnés.*

Ces conseils remirent le Cardinal en haleine, & réveillerent son courage. Il fit compter à Ponica, Agent du Duc de Weymar à Paris, cent mille écus pour

le payement de l'Armée qu'il commandoit, & vingt-deux mille autres pour le Duc même, afin qu'il vît que le Roi n'avoit point tant d'affaires, qu'il ne songeât aux besoins particuliers de ses bons serviteurs. Le Maréchal de la Force & le Duc d'Angoulême allerent en Lorraine, & l'on donna, de l'avis de ce Capucin, le commandement général au Cardinal de la Valette, qui recevoit les ordres du Cardinal de Richelieu par le Pere Joseph. Ce fut ainsi que le Pere Joseph rassura l'esprit du Cardinal; mais il alla plus loin, il avoit remarqué que l'union des Armées Espagnoles à celles de l'Empire, leur avoit procuré la victoire de Norlingue, il persuada donc au Cardinal de faire une Ligue offensive & deffensive, avec les Etats Généraux contre l'Espagne, qui fut signée à Paris le 8 Février 1635. Les Armées des deux Partis se mirent en campagne, prirent quelques Places, en perdirent aussi, mais il n'y eut rien de décisif en cette année, quoique les affaires de France allassent si mal qu'on ne sçavoit plus de quel bois faire flêches.

Dans ce tems-là on fit venir en

France le Duc de Weimart au mois de Février 1636. pour prendre des mesures avec lui, sur la campagne prochaine. Il eut plusieurs conférences avec le Roi, le Cardinal de Richelieu, & le Pere Joseph. On fait dire à Monsieur de Louvois dans son testament polititique, page 357. qu'il avoit appris de Monsieur le Tellier, son pere, qu'un jour ce Capucin, sans lequel on ne décidoit rien sur la guerre qu'il ne donnât son avis, étant renfermé dans le cabinet du Roi, sur la table duquel étoit le plan d'une Place qu'on proposoit d'assiéger, il commença d'abord à parler; à peine laissa-t-il au Duc & au Cardinal le tems de dire leurs avis, il parla presque toujours pour instruire le Duc, qui devoit avoir le commandement de ce Siége; lui marquant les endroits foibles de la Place, les postes qu'il devoit occuper, & généralement tout ce qu'il devoit faire, & qu'il entendoit un peu mieux que le Pere; mais comme le Roi & le Cardinal le laissoient parler, il l'écouta aussi paisiblement, & sur la fin ce Duc, dont le sentiment n'étoit pas qu'on dût former ce Siége ni qu'il y eut autant de facilité à y réus-

sir, qu'on lui en faisoit paroître avec le doigt dont on se servoit pour lui marquer les endroits sur la carte, répondit en peu de mots au Capucin, *cela seroit bon, Monsieur Joseph, si l'on prenoit les Villes avec les bouts des doigts.* Tout le monde sçait ce trait de la Vie du Pere Joseph. Il n'est pas difficile à croire que le zéle de ce Capucin, pour le bien de l'Etat, le faisoit souvent raisonner sur ces matieres qu'il n'étoit pas obligé d'entendre. Il lui faut pardonner cet écart dans la conjoncture présente ; il étoit vivement touché de la déroute des affaires de France, l'envie qu'il avoit de les réparer, lui fit oublier le caractere éminent des personnes avec qui il étoit ; il en fut bien puni par le mot de ce Grand Général, qui le fit rentrer en lui-même, & le rendit plus docile à écouter ses maîtres dans l'art de la guerre.

Cependant la France avoit toute l'Europe sur les bras : de tous les côtés on fit des pertes si considérables, qu'enfin l'année suivante les Espagnols entrerent en France par la Picardie, où ils prirent la Ville de Corbie en

1636. ce qui porta l'épouvante par tout.

Le Cardinal de Richelieu sentit mieux que personne, la conséquence de cette perte, mais les Ennemis ne sçurent pas en profiter ; car ils auroient pris Paris s'ils eussent poussé leur pointe, comme le conseilloit Jean de Wert. La consternation étoit si grande à la Cour, mais sur-tout à Paris, que le Cardinal n'osoit y paroître ; cette grande Ville crioit hardiment contre l'un & l'autre, & ils n'eussent pas été à couvert des insultes de la populace, s'ils se fussent montrés dans les premiers jours que la nouvelle de la prise de Corbie arriva. Le Cardinal en fut si abbattu de corps & d'esprit, que si le Pere Joseph, à qui il ouvrit son cœur, ne l'eût encouragé, il étoit sur le point d'abandonner le ministere, & par conséquent de laisser le Royaume en proye aux Etrangers. * Le Pere Joseph sauva l'un

---

* La Cour de Rome donna encore un autre chagrin cette année au Cardinal ; c'est que les Moines de Cisteaux & de Prémontré l'ayant

& l'autre ; c'étoit un homme d'expédient, il alla parler au Sur-Intendant de Bullion, il le pria de marcher par les rues de Paris, d'écouter tranquillement les injures de la canaille, de sa-

---

élû chacun pour leur Abbé Général, elle refusa de lui en accorder les Bulles : il étoit déja Abbé de Cluny, qui est Chef-d'Ordre, & par conséquent Abbé Général des Benedictins : en sorte qu'il se seroit trouvé Chef des trois plus riches Ordres du Royaume. On disoit en sa faveur, que ces Ordres avoient besoin de réforme, & qu'il falloit pour cela une personne de grande autorité comme étoit le Cardinal; mais on étoit persuadé à Rome que c'étoit l'envie de dominer, & non de réformer, qui le portoit à demander ces Bénéfices; par-là, outre les revenus, il auroit eu un grand nombre de Moines dépendans de lui, prêts à soutenir ce qu'il voudroit, ou pour obtenir les Bénéfices, qui sont à la collation du Général de ces Ordres, ou pour lui témoigner leur reconnoissance après les avoir obtenus. On craignoit aussi qu'il ne pensât à se faire déclarer Patriache en France, ou au moins Légat à *latere*, pour toute sa vie, à l'exemple du Cardinal d'Amboise, & que dans cette vûe il ne tâchât de s'assujettir les Moines, comme il avoit assujetti les Evêques & les Prêtres séculiers, par le moyen des Bénéfices que le Roi ne donnoit qu'à sa recommandation.

luer tout le monde avec un air aſſuré ; & de dire aux Pariſiens, que s'ils vouloient promptement ſecourir le Roi d'hommes & d'argent, non ſeulement Sa Majeſté chaſſeroit les ennemis du Royaume, mais entreroit dans leurs Terres, & y mettroit tout à feu & à ſang. Bullion ne balança point là-deſſus, & ſans vouloir enviſager le danger auquel il alloit s'expoſer pour le ſalut de la Patrie, il monta de ſang froid à cheval, & marcha par toute la Ville accompagné ſeulement de deux Laquais, l'un d'un côté, & l'autre de l'autre. D'abord il n'entendit que des injures & des imprécations contre lui & contre le Cardinal, comme il s'y étoit bien attendu. Mais la civilité dont il uſoit envers ceux qui l'appelloieut en face, Voleur & Bourreau, calma ſi bien les eſprits, & les rendit ſi ſouples, que les menaces & les malédictions retomberent ſur les Eſpagnols & ſur les Allemans. Le lendemain le Cardinal même en fit autant : il ſe promena par tout en caroſſe, ſans Gardes & ſans Eſtaffiers, s'arrêtant dans toutes les places & dans tous les autres lieux où il voyoit accourir le Peuple, ſans que perſon-

ne eut l'audace de lui perdre le respect : aucontraire on fut si content de le voir, & si édifié de sa constance & de ses bonnes promesses, que ceux qui étoient les plus envenimés contre lui, & qui se déchaînoient auparavant avec furie contre son gouvernement, furent les premiers à lui donner des bénédictions, & à faire des vœux pour sa prospérité, & pour l'accomplissement de ses projets. *Hé bien!* (dit le Pere Joseph au Cardinal quand il fut de retour) *ne vous l'avois-je pas bien dit, que vous n'êtes qu'une poule mouillée,* (*a*) *& qu'avec un peu de courage vous rassureriez le Peuple de Paris & rétabliriez les affaires. Il n'y a point de tems à perdre, profitez des offres que les Parisiens vous ont faites.* Ce fut aussi-tôt à qui fourniroit le plus. Les hommes, l'argent, les chevaux, rien ne manqua, on en eut même plus qu'on n'en demandoit : le Cardinal leur tint parole, il se mit lui-même en campagne, &

(*a*) C'étoit le mot dont il se servoit quand il étoit seul avec lui, & qu'il le voyoit irrésolu.

pendant que les Hollandois attaquoient les Espagnols par la Flandre, il reprit Corbie & les autres Places perdues, & remit les affaires de France en si bon train, que depuis ce tems-là celles d'Espagne allerent toujours en décadence.

Les politiques disoient hardiment que la terreur qui se répandit dans Paris en moins de rien, étoit un jeu joué entre le Cardinal & le Pere Joseph, pour avoir de l'argent. On avoit épuisé tous les moyens d'en tirer pour soutenir une guerre, où les ennemis ne se promettoient rien moins, que de partager la France qu'ils regardoient déja comme leur conquête. Le Cardinal effrayé, & qui ne sçavoit plus par où s'y prendre, ouvrit encore une fois son cœur au Pere Joseph. Ce Capucin qui ne s'étonnoit de rien, lui dit tout d'un coup, mais avec un ton de maître, qu'il falloit engager les Parisiens par leurs propres intérêts & les leur rendre plus sensibles que ceux de l'Etat, qu'il n'y avoit qu'à leur représenter le mal beaucoup plus grand qu'il n'étoit, & les laisser dans la crainte d'un irruption des Espagnols dans l'Isle de France,

& du Siége de Paris ; que cette grande Ville qui n'eſt point accoutumée à la guerre, ſe ſeigneroit promptement pour éloigner le malheur qui la menaçoit, & que par-là on trouveroit beaucoup plus d'argent que par tous les Edits qu'on pourroit imaginer. Soit que cette terreur ait été une invention du Pere Joſeph, ou qu'effectivement les Pariſiens la priſſent à propos, aux approches de Jean de Wert, il eſt toujours certain que ce fut le Capucin qui fit jouer les reſſorts dont on ſe ſervit pour avoir en abondance toutes ſortes de ſecours.

Je trouve dans la vie (*a*) du Cardinal de Richelieu, qu'il fut blâmé d'avoir mis au Siége de Corbie, le Duc d'Orléans & le Comte de Soiſſons à la tête d'une même armée, attendu qu'étant tous deux ſes ennemis, c'étoit leur faciliter les moyens de machiner ſa perte ; comme il arriva peu après. Car ils réſolurent de ſe défaire de lui par un coup de main, pour cet effet ils choi-

---

(*a*) Tome 3. page 41 & ſuivántes, de l'impreſſion de Cologne.

firent quatre hommes bien déterminés dont un appartenoit à MONSIEUR, & les trois autres au Comte de Soissons. Pendant ce Siége le Roi logeoit dans un Château près d'Amiens, & le Cardinal dans Amiens même, où le Roi ne venoit que pour tenir Conseil, après quoi il retournoit aussi-tôt à ce Château. Ainsi MONSIEUR, & le Comte, résolurent qu'un jour qu'ils viendroient au Conseil, ils ameneroient un bon nombre d'Officiers avec eux, & que dès que le Roi seroit retourné dans son quartier, ils s'arrêteroient avec le Cardinal qu'ils feroient tuer par les quatre hommes qui avoient le secret. Ils se rendirent pour cela dans la Ville, un jour que le Conseil s'y tenoit; & quand le Roi fut parti, l'un des quatre Conjurés s'étant approché comme pour dire quelque chose à MONSIEUR, & au Comte, leur demanda à l'oreille s'ils persistoient toujours dans la même résolution. Ils répondirent qu'oüi, & cet homme fit signe aux autres de s'approcher dans le tems que les deux Princes entretenoient le Cardinal au bas du dégré de la Chambre du Conseil. Il ne

restoit plus rien à faire à MONSIEUR, que de faire signe à ces gens-là, & le Cardinal étoit tué à coup sûr. Mais en ce moment MONSIEUR ayant laissé le Cardinal avec le Comte, remonta précipitamment le dégré comme un homme qui ne sçavoit plus ce qu'il faisoit; un des quatre le suivit & voulut le retenir, en lui disant tout bas qu'il perdoit la plus belle occasion du monde, & qu'il ne la trouveroit jamais. Mais ce bon Prince ne lui répondit rien, & rentra brusquement dans la chambre, aussi effrayé que si l'on eut voulu le tuer lui-même. Le Comte entretint encore quelque tems le Cardinal, ayant derriere lui un des conjurés, & les deux autres à trois pas de là. Enfin le Cardinal commençant à se douter que l'on en vouloit à sa personne, dit soudainement adieu au Comte, & remonta en carosse. Les Mémoires particuliers que j'ai, assurent que le Comte de Soissons avoit seul projetté ce dessein & que MONSIEUR n'y voulut point consentir. Quoi qu'il en soit, un des conjurés fâché d'avoir manqué son coup, vint faire confidence au Pere Joseph de la conjuration,

aux conditions que le Cardinal lui pardonneroit. Leur dessein ayant échoué de la sorte, MONSIEUR & le Comte essayerent de perdre au moins le Cardinal dans l'esprit du Roi, mais cette voye ne leur réussit pas mieux que la premiere. Tandis que tout cela se brassoit, le Cardinal, par le conseil du Pere Joseph, fit donner un faux avis à ces deux Princes, que le Roi vouloit les faire arrêter, ce qui fit tout l'effet qu'il prétendoit: car il prirent tous deux la fuite le 18. Novembre & ne se revirent jamais depuis. MONSIEUR se retira à Blois, sans avoir vû le Roi, & le Comte à Sedan, sans lui avoir dit adieu, cette peine étoit douce pour un attentat à la personne d'un premier Ministre, mais on fit voir qu'on n'en vouloit qu'au Comte de Soissons, puisque MONSIEUR revint bien-tôt à la Cour, où il demeura tranquillelement sans plus remuer. Le Comte de Soissons mourut quelques années après d'une mort qui fit beaucoup parler. Il faut que le Lecteur remarque en passant, que ce tour fut si bien joué, que personne n'en soupçonna alors le Pere Joseph, qui l'avoit conduit, puisque

nous lisons dans une Lettre écrite de Presle le 24 Novembre 1636. par Monsieur Desnoyers, Sécretaire d'Etat au Cardinal de la Valette, *que la mere du Comte étoit venue trouver le Pere Joseph, & toute couverte de larmes, l'avoit assuré que son Fils ne déserviroit jamais le Roi ni Son Eminence, & qu'elle le supplioit de ménager cette affaire auprès de Monsieur le Cardinal, & qu'elle se pût passer avec douceur & bonté.* On jugera par l'extrait de cette Lettre, qui est dans les Mémoires de l'Avocat Auberi, du grand crédit où étoit ce Capucin auprès du Cardinal; & dans une Lettre du Pere Joseph au Cardinal de la Valette, il lui mande; *J'estime que l'affaire de Monsieur & de Monsieur le Comte s'accommodera, ce n'est qu'une terreur panique, sans aucun fondement, l'un est à Blois & l'autre à Sedan.* Il ne parle de cette sorte que comme un homme qui n'en sçait que ce qui en paroît au Public, tant il étoit maître de son secret. *

* C'est dans cette année si fatale à la France, que le Pere Joseph, pour faire sa cour au

Ce fut dans cette année 1636. qu'on imprima *le Catholicon François*, rapporté par Renaudot, Maître du Bureau d'adresse. C'est une cruelle Satyre con-

---

Roi, & pour avancer sa Promotion au Cardinalat, conseilla au Cardinal de Richelieu de donner à Sa Majesté, par un acte autentique, une partie des grands biens qu'il possédoit. *Vous diminuerez par-là*, lui dit-il, *la haine que les peuples vous portent, vous persuaderez au public que vous n'avez reçu tant de graces du Roi, que pour bien user de sa libéralité, que vous en jouissez uniquement pour le service de l'Etat; que vous n'attendez pas à la mort à vous en dépouiller, & qu'au lieu de les faire passer à vos parens, vous les rendez généreusement au Prince qui vous en a gratifié. Ce grand désintéressement vous acquerera une gloire immortelle; vos plus cruels ennemis seront eux-mêmes contraints de devenir vos panégyristes.* Ce conseil fut donné & suivi bien à propos. Le Cardinal fit une donation au Roi le 6 Juin, du grand Hôtel de Richelieu, aprésent appelé Palais Royal, avec toutes ses dépendances; de sa superbe & magnifique Chapelle de diamans, de son grand buffet d'argent ciselé, pesant trois mille marcs, de son grand diamant en forme de cœur, pesant plus de 20 carats; le tout à la réserve de l'usufruit sa vie durant, & des autres conditions portées dans cette donation queM.de Chavigny accepta pour le Roi.

tre le Cardinal & le Pere Joseph. Il n'y a qu'à donner ici un extrait des entretiens prétendus qu'ils eurent ensemble dans le Château de Vincennes, pour juger des calomnies dont on les charge. Ce qui m'étonne, c'est que ce Livre recueilli avec plusieurs autres libelles, ait été dédié au Roi en 1643. par l'Abbé de Saint Germain en deux volumes *in-quarto*, qui sont entre les mains de tout le monde. Si ceux qui les lisent ne croyent pas tout-à-fait le mal qu'ils renferment contre ces deux grands hommes, ils n'osent pas dire aussi qu'il n'y a rien de vrai. Vous en allez juger, ce ne sera pas sans rire.

Je danserois volontiers de joye, dit le Pere Joseph, quand je vois votre Eminence en lieu de sûreté, vous tenez les clefs de la porte & pouvez entrer & sortir quand il vous plaira; vous avez deux mille hommes de pied, & cinq cens chevaux pour votre garde; c'est assez pour empêcher l'arrivée du pain de Gonesse & du beure de Vanvres. Si ces badauts de Paris pensoient faire les entendus pendant l'absence du Roi, quel plaisir aurions-nous de faire

une rafle de tous ces caroſſes qui viennent tous les jours faire la promenade juſqu'aux murailles du Parc. Ils ne ſont pas en état de traiter votre Maiſon comme celle du Maréchal d'Ancre. Mon Pere, lui dit le Cardinal, en ſouriant, je ne ſuis pas ſi ſot que l'on penſe, quand j'ai pris deſſein de faire aller le Roi à ſon Armée de Champagne, pour paſſer en Lorraine, j'ai trouvé fort à propos, pour l'aſſurance de ma perſonne, de ne me point trop écarter de Paris, qui garde les enjeux & notre bourſe, &c. Et après avoir rêvé un peu de tems, il déclama des vers qu'il avoit faits.

Le Pere Joſeph voyant le Cardinal tout pâmé, & changeant de couleur, le ſaiſit au corps, & lui dit en ſuant ſang & eau, ſe débattant comme un poſſédé que l'on exorciſe : Monſeigneur, je quitterai l'Habit, le Froc & la Religion, & qui plus eſt votre ſervice, ſi vous ne quittez votre veine. Eſt-ce le métier d'un Cardinal de faire des vers, bon de les recevoir & de les bien payer, comme vous faites ? Le tems nous eſt cher, penſons à nos affaires; tâchons de nous mettre à couvert de cet

cet enragé de Saint Germain, avec toutes ses Satyres, qui nous ont fait connoître par tout le monde pour gens sans Dieu, sans Foi & sans Religion.

Mon Pere, mon ami, je suis, par l'aide du bon Dieu, heureusement accouché de ces vers, qui m'eussent mangé la cervelle à belles dents, comme la gangrenne a pensé faire mon derriere.

Comme il achevoit ces paroles, le Président le Jai, le Prevôt des Marchands & plusieurs autres, demanderent à parler à Son Eminence. Le Pere Joseph ouvrit la porte : le Parlement & la Ville promirent de l'argent & furent bien reçus. Le Président Nicolaï voulut entrer au cabinet comme les autres, mais le Pere Joseph, aussi doux & gracieux qu'une étrille, lui ferma la porte au nez, & cria tout haut, sortez d'ici, Monsieur le discoureur! Nous n'avons que faire de Cicerons ni de Démosthénes; le Président le Jai est bien plus sage que vous, & ne parle jamais des miseres du peuple, ni du gouvernement des Ministres : allez à son école, & quand vous aurez appris son

ramage, l'on vous ouvrira la porte. Bullion & Bouthillier y furent reçus; & comme le premier disoit que les Finances n'alloient pas bien. Tout beau, dit le Pere Joseph, laissez vos affaires à part, de par Dieu & de par tous les Diables, faites celles de Son Eminence. Nous avons besoin d'argent ... pour vaincre les Impériaux & les Espagnols que nous attaquons de toutes parts. *

* Le Pere Joseph & le Cardinal ne s'accordoient pas toujours sur la maniere de traiter les Financiers dans un Etat, Le Capucin vouloit qu'on les regardât comme des sang-sues à qui l'on fait souvent, avec un grain de sel, rendre tout le sang qu'elles ont succé, & comme des éponges qu'on laisse remplir, parce qu'en les pressant on exprime tout le suc qu'elles avoient tiré auparavant. Le Cardinal, au contraire, croyoit que c'étoit un mauvais expédient, & que les traités & les compositions que l'on faisoit avec eux, étoit un reméde pire que le mal, parce qu'à proprement parler, c'étoit leur donner un titre pour voler de nouveau, dans l'esperance d'une nouvelle grace. Si on tire quelque chose de leur bourse, disoit-il, par ce moyen, ils recouvrent non seulement le principal qu'ils ont donné, mais encore l'intérêt à bien plus haut prix que celui de l'Ordonnance.

Les Sur-Intendans ne furent pas plûtôt sortis, que le Cardinal, causant avec le Pere Joseph, voici arriver le Docteur Mulot, qui frappa assez brusquement à la porte. Le Pere Joseph demanda qui c'étoit. C'est moi, dit Mulot, Son Eminence & moi sommes maintenant empêchés à des affaires très-importantes, dit le Pere Joseph, revenez une autre fois.

Mulot impatient, donna trois coups de pied contre la porte, & lui dit, ne connoissez-vous pas ma voix ? Estes-vous si sot de croire que le Docteur Mulot veuille tenir votre Mulet à la porte ? Si vous n'ouvrez je vous têtonnerai tantôt de bonne sorte ; mon habit est pour le moins d'aussi bonne étoffe que le vôtre ; Son Eminence m'a défendu d'ouvrir la porte à qui que ce soit, dit le Pere Joseph.

Mulot redoublant de plus belle la batterie des pieds & de la langue ; ouvrez, ce dit-il, Maître Moine ; si le Cardinal sçavoit les beaux discours qui se font à Paris, il vous feroit donner le foüet à la cuisine & à d'autres canailles faites comme vous, qui flattent ses belles

fantaisies ; il n'a que trop d'inclination au mal, sans que vous l'échauffiez davantage.

Vous êtes en colere, Monsieur le Docteur, dit le Pere Joseph, donnez-vous patience, je vous assure que nous travaillons ici pour votre salut & le nôtre.

Tu fais le Diable, Apostat que tu es, dit le Docteur, ou tu aurois bien changé de poil; car depuis que je te connois, tu n'as travaillé qu'à la destruction. Ouvre, si tu es sage, & ne me fais pas dire deux fois: le Pere Joseph se tournant vers le Cardinal, pendant que le bon Docteur lui chantoit mille injures pêle-mêle, la porte entre-deux, Monseigneur, ce dit-il, si vous n'y mettez la bonne main, il n'y a pas moyen de faire taire cet enragé, qui donnera l'allarme au Château, & fera sortir tous nos Badaux de Paris, pour en sçavoir la cause ; aussi-tôt, courier en campagne pour en porter les nouvelles au Pays-bas.

Le Cardinal, sur ce beau bruit, vient à la porte, & connoissant l'humeur du personnage, lui dit fort civilement.

Monsieur le Docteur, je vous prie ne troublez point les affaires que nous démêlons ici, le bon Pere & moi, l'on ne dispute point de telle matiere en vos Ecoles de Sorbonne.

Je sçai bien, dit Mulot, que les gens de ma trempe n'ont que faire avec vous, quand vous avez ce diable de Moine. Je veux entrer en dépit de lui, & voir ce que vous faites tous deux.

Cela n'est pas de vôtre gibier, encore un coup, dit le Cardinal; si notre Maison de Sorbonne, dit Mulot, ne couroit point de risque dans les sotises que vous faites tous deux, je ne m'en tourmenterois pas, je veux bien que vous sachiez que j'ai passé par la Gréve, il n'y a pas une heure, où j'ai vû pendre à une potence en demi croix deux Marchands de poudres, qui avoient mis le feu dans la maison d'un pauvre Paysan; comme le second étoit prêt à tirer pays, sans mettre pied à terre, il commença à crier: ha! pauvre Ville, que vos rats & vos souris auront mauvais tems. Hé! que de Cocus & de Badaux auront le cul chauffé, si le

feu prend une fois à l'amorce : sur ces paroles le Prevôt fit arrêter le bourreau, & demanda ce qu'il vouloit dire : je me veux décharger, dit le pauvre pendart, d'un grand fardeau de conscience qui me pourroit incommoder par les chemins, vous ne sçauriez croire la quantité de poudre fine que j'ai vendue secrettement à Monseigneur le Cardinal, dont le Pere Joseph & lui, font des fusées plus longues de six brasses, & me demanderent un jour si, jettées d'un lieu fort haut, & poussées par un vent propre, elles ne porteroient pas le feu dans la distance d'une lieue? oui, Monseigneur, ce lui dis-je, & par-delà : hélas! Messieurs, le donjon de Vincennes & de Paris pourroient bien jouer pour cette comédie, je suis obligé devant Dieu, de vous en avertir, en récompense de l'honneur que vous me faites, par votre bonne & dévote assistance.

Ce mot ne fut pas si-tôt achevé, dit Mulot, que tout le peuple commence à crier, ô! que ces deux traîtres ne sont-ils à la place de ces deux misérables; j'ai été contraint de crier plus haut que les autres, crainte d'être con-

nu pour être de ta suite, & d'en porter la folle enchere; de courir après sans regarder derriere moi, j'en suis encore tout hors d'haleine, j'entrerai de force ou d'amitié, & je jetterai toutes vos belles fusées au Diable, avec cet hypocrite de Pere Joseph.

Vous êtes un fol, dit le Cardinal, ce sont de vos discours ordinaires. Sortez de là, ou je vous en ferai sortir à coups de bâtons.

Tu ne serois pas si sot de l'entreprendre, (dit Mulot) jamais folie que tu ayes faites ne te coûtât si cher : je ne marchanderois pas tant que tous les Princes & Grands de la Cour; souviens toi que je suis Mulot & Docteur de Sorbonne, & à grands coups de pieds contre la porte, & à belles injures, le Cardinal qui se trouvoit plus empêché de cette farce, qu'à résoudre les articles de son ambassade, pria le Pere Joseph de lui ouvrir la porte, & se retira aussi-tôt dans sa chambre pour éviter noise; sa porte ouverte, comme le Pere Joseph se pensoit échapper, le bon Docteur vous l'attrape par le bout de son capuchon,

& lui fit faire un demi tour à droite, avec une application chrétienne d'une douzaine de coups de poingts sur les oreilles, & lui dit, tu vois bien que je suis homme de parole, qu'il t'en souvienne pour une autrefois, & lui ferma la porte au nés.

Le Cardinal, outré de colere, prit Mulot par le bras, lui dit, hé! quoi galand, est-ce là le respect que vous me devez, ne deviendrez-vous jamais sage ?

Le Cardinal se voyant seul à la merci des promptitudes de Mulot, qui, par forme de correction fraternelle, avoit, en sa présence, sans fer & sans feu, retroussé joliment, à coups de poingts, la moustache du Pere Joseph, filoit doux comme une épousée . . . . Sur ces entrefaites entra le Maître-d'Hôtel du Cardinal, la serviette sur l'épaule, Mulot s'en alla, le Cardinal se mit à table, le Pere Joseph lui ayant demandé s'il se trouvoit mal ? non, dit-il Mais vous avez bonne grace de me laisser seul avec ce fol. Monseigneur, dit le Pere Joseph, ses caresses ne me plaisoient pas, notre Tailleur n'a point encore doublé nos capuchons de pareilles étoffes

étoffes, & comme il craignoit une mauvaise nuit pour le Cardinal, il tourna l'affaire en raillerie ; ce n'est pas d'aujourd'hui que vous connoissez l'humeur & les folies de Mulot, cela lui sert de divertissement ; il n'a battu vos oreilles que de paroles & de vent; mais les miennes ont eu les paroles, le vent & l'imposition des mains, quoique mon dessein ne fût pas de prêcher, je souffre tout cela pour l'amour de Dieu & de Monsieur Saint François, & sans tirer à conséquence pour l'avenir . . . Retirez-vous Pere Joseph ; mettez la main à la plume, pour dresser les instructions : vous êtes plus informé que moi-même de mes intentions . . . . . Le lendemain le Cardinal rentra dans son cabinet avec le Pere Joseph, & sur une carte, ils prirent des mesures pour conquerir quelque Place. Bullion & Bouthillier arriverent & passerent leur conférence à éplucher force Edits, dont Bullion s'étoit chargé, le bon Pere Joseph dépaquetoit sa marchandise; car il se mêloit aussi de parler finance . . . . On voulut examiner les Mémoires dont on chargeoit l'Ambassadeur qui alloit à la Porte. On n'y

peut rien ajouter, dit Bullion; il suffit de dire que la piéce est dressée de la main du Pere Joseph; quelqu'un pourtant voulut raisonner. Le Pere Joseph qui n'aime pas les contrôleurs, en secouant la tête, repartit, *quod scripsi scripsi*, voilà donc une affaire faite, dit le Cardinal? Le lendemain la conversation recommença sur le Maréchal de Marillac, que le Cardinal avoit fait mourir. J'ai bien fait un autre tour, moi qui vous parle, tout capuchonné que je suis & dont je ne me suis ni ne me veux confesser. Sçachez que je faisois de longue main mes approches pour attaquer la Place que tenoit Francan *

* Il ne faut point de commentaire pour prouver que l'Auteur ne doute point que le Pere Joseph n'ait fait mourir Francan de poison dans la Bastille; il étoit Chantre & Chanoine de Saint Germain - l'Auxerrois à Paris, favori du Cardinal, il fut arrêté, moins parce qu'il disoit librement ses sentimens au Cardinal, que parce qu'il faisoit ombrage au Pere Joseph, dans le commencement de sa grande faveur; il faut croire que cette accusation est faite injustement; mais d'où vient qu'on l'en a chargé? il n'est point

proche Son Eminence, deſirant achever, comme j'ai fait, & glorieuſement, la négociation qu'il avoit commencée avec les Proteſtans d'Allemagne, je vous fis gentiment attendre le compagnon pour le faire aſſaſſiner ſur les chemins : mes gens l'ayant manqué deux ou trois fois, pour ne point perdre le bon déſir & le talent que Dieu m'avoit donné, ne ſuſcitai je pas le Cardinal de Bérule, le Garde des Sçeaux, Marillac & le Maréchal de Schomberg, de faire les menaces que vous avez vues dans l'inſtruction de l'Ambaſſadeur, pour la place & la peau de Francan? J'y étois préſent, & dînâmes nous cinq ſeulement chez le Garde des Sçeaux de Marillac. Vous ſçavez ce qu'il eſt devenu. Je n'en veux pas accuſer le Gouverneur de la Baſtille, quoiqu'il ſoit mon frere, & que

de feu ſans fumée. Y a-t-il donné lieu? Le Pere Joſeph répondit à cette calomnie, *que Francan étoit mort de remords de conſcience, pour avoir eu, étant Prêtre, de trop grandes commmunications avec ceux de la Religion Prétendue Réformée.*

Son Eminence lui ait fait donner ses Bénéfices pour le récompenser du bon traitement qu'il lui avoit fait. . . . .

Ces bonnes gens s'étant retirés, le Pere Joseph se mit à rire, & dit au Cardinal, que le Maréchal Deffiat étoit habile homme, de s'être laissé mourir si à propos, & peut-être à dessein, pour se décharger de ce fardeau d'affaires sur les épaules de ces successeurs . . . . . . Mais, Monseigneur, que ferons-nous de ces Gouverneurs de Picardie, qui n'attendent quasi pas que le Prince Thomas frappe à leur porte pour leur ouvrir . . . . . quand j'aurois été tout seul dans leurs places, à faire le moulinet avec mon chapelet de bois & ma ceinture de corde, je les aurois mieux deffendues . . . . . . Le Docteur Mulot qui revint de Paris, alla frapper à sa porte. Qui va là, dit le Pere Joseph ? c'est moi, répondit Mulot, ne faites pas la bête, comme vous fîtes l'autre jour ; à ce bon mot, la porte fut ouverte, & sans cérémonie. Le Docteur ayant apperçu Bautru avec le Cardinal & le Pere Joseph, voilà, voilà, dit-il, le triumvirat de France. . . . . Le reste est dans le

Catholicon François ; en voilà assez, revenons à quelque chose de plus sérieux, & voyons de quelle maniere se comportoit le Pere Joseph dans une si haute élevation.

Il s'étoit acquis une si grande autorité à la Cour, que gouvernant, comme il faisoit, le premier & l'unique Ministre de France, c'étoit, sans contredit, gouverner le Royaume, sans qu'il affectât de paroître avoir l'autorité, & c'est en quoi je fais consister sa véritable élevation, & ce qui me persuade qu'il étoit plus heureux que le Roi & le Cardinal ; car le Prince ne sent pas sa grandeur, elle est née avec lui, il n'use pas de sa puissance, parce qu'elle ne lui est pas contestée ; mais le Favori qui doit son bonheur à son mérite, la goûte avec plus de plaisir, & s'en sert avec plus de liberté que le Prince ; c'est lui qui dispense les faveurs, qui reçoit tous les honneurs, parce qu'on attend de lui toutes les graces, & on ne peut être grand & heureux dans l'Etat que par son moyen. Si c'est là le portrait du Cardinal, il faut avouer que c'est aussi celui de la félicité du Pere Joseph. J'ose même dire qu'elle est plus

grande, parce que n'ayant rien à perdre, puiſqu'il étoit pauvre & qu'il avoit une retraite aſſurée dans ſon Ordre, il ne craignoit point, comme le Cardinal, de tomber du haut rang où le Roi l'avoit élevé. S'il ſe ſervoit de ſon crédit, c'étoit pour obliger, & il le faiſoit avec ſi peu d'oſtentation, qu'il a élevé, par ſes ſoins & par ſa recommandation pluſieurs perſonnes, qui ne ſçavoient d'où leur fortune leur étoit venue, mettant le fruit des bons Offices qu'il rendoit à ſes amis, dans la ſatisfaction de ſa conſcience, plûtôt que dans la reconnoiſſance de ceux qu'il avoit obligés, & diſant ſouvent que la modeſtie étoit conforme à ſon état, & qu'il éprouvoit dans la perſonne du Cardinal, que rien n'étoit ſi fragile & ſi ſujet à l'envie & à l'averſion publique que la faveur, quelque tentative qu'on faſſe pour la ménager. *

Quelque choſe qu'il fît pour cacher

---

* *On ne laiſſa pas d'écrire, en ce tems-là, beaucoup de libelles pour détruire ce que j'avance. Voici ce qu'on lit dans les Mémoires d'un Favori de Monſieur, imprimés à Leyde, pag. 169.*

l'obligation que lui avoit le Cardinal, toute la France n'ignora pas que ce Miniſtre lui étoit redevable de l'heureux ſuccès de l'affaire de Corbie. On ſçut encore qu'il chercha tous les moyens de faire la paix entre la France & l'Eſpagne, en reconciliant ſecrettement les deux premiers Miniſtres de ces deux Monarchies, le Cardinal Duc de Richelieu & le Comte Duc d'Olivarés. Il fit trouver bon au Roi d'envoyer en Eſpagne le Pere Bachelier, Récolet, qui s'étoit acquis l'eſtime & l'amitié du Comte Duc, lorſqu'il y étoit allé en qualité de Commiſſaire Général de ſon Ordre; mais il falloit un prétexte pour cacher

Le gouvernement de la Baſtille fut ôté au Duc de Luxembourg, pour être donné à du Tremblay, comme une récompenſe des ſervices de ce Joſeph, que le Cardinal n'avoit pas tiré de la terre de Promiſſion pour ſauver l'Egypte, mais pour la perdre, & qui n'avoit quitté les vœux de ſa Religion, que pour faire perir toutes les vertus des Grands du Siécle. S'il eſt vrai ce que diſoit un Pere de l'Egliſe, *qu'un Moine hors du Cloître eſt un poiſſon hors de l'eau, qui ne peut vivre long tems.* Celui dont je parle étoit un monſtre, puiſqu'il a ſi long-tems vêcu hors de ſon élément.

le ſecret de cette Négociation, il ne lui manqua pas, la Reine faiſoit par tout des prieres & des vœux pour avoir des enfans. Il n'étoit pas difficile de lui perſuader qu'elle en pourroit obtenir par l'interceſſion de St Iſidore, Patron de Madrid, & d'en faire demander un bras au Roi Catholique ſon frere. Le Pere Bachelier alla donc à Madrid, & ſous prétexte d'accomplir le vœu de la Reine, il eut pluſieurs conférences avec le Comte Duc, qui furent ſans effet, parce que les Eſpagnols ne vouloient point de paix. De ſorte que ſi ce voyage fut inutile pour la fin principale pour laquelle il étoit entrepris, il ne le fut pas pour la Reine, puiſque cette Princeſſe devint groſſe après une ſtérilité de vingt ans. Si bien que, ſi c'eſt à ce vœu que le Ciel a accordé le grand Roi qui nous gouverne aujourd'hui, la France en a les premieres obligations au Pere Joſeph. Mais ce vœu n'eſt pas oppoſé à celui dont l'Abbé Richard parle dans le diſcours qu'il a fait imprimer en 1695. ſur les Fondations Royales.

Ce qui eſt bien certain, c'eſt qu'auſſitôt que l'on ne douta plus de la groſſeſſe de la Reine, le Pere Joſeph en-

gagea le Roi, qui étoit alors à Compiégne, à faire le 10 Février 1638. une déclaration, par laquelle Sa Majesté met sa Personne, sa Famille & son Royaume, sous la protection de la Vierge,& promet de construire le grand Autel de l'Eglise Cathédrale de Paris.

Ce moyen dont je viens de parler n'ayant pas réussi pour procurer la paix, le Pere Joseph fit jouer un autre ressort. Il y avoit à la Cour d'Espagne, un Gentilhomme François nommé Pugeol, qui s'étant retiré en France avec le Prince Thomas, avoit été envoyé à Madrid par ce Prince, pendant qu'il étoit mal avec le Duc de Savoye son frere, pour être son Agent en cette Cour. Comme tel, il eut occasion de parler souvent au Comte Duc, qui fit d'autant plus de cas de lui, qu'outre son mérite personnel, il parloit Espagnol en perfection. Pugeol s'appercut en quelques audiences qu'il eut de ce Ministre, qu'il n'étoit pas éloigné de faire la paix avec la France, & que si le Cardinal de Richelieu la vouloit, & que le Pere Joseph s'en mêlât il y porteroit le Roi Catholique.

Pugeol en écrivit au Pere Joseph,

leCardinal y donna les mains, & l'affaire fut si bien concertée & si secrettement, que les deux Ministres eurent ensemble grand commerce de lettres pendant plus de six mois. Le Pere Joseph dressa le projet d'un Traité pour une Tréve de dix ans, où l'on offroit de rendre aux Espagnols, Landrecy, Château-Cambresis, & d'autres Places; on envoya le Passeport qu'ils avoient demandé pour le Comte de Salamanque, qui devoit passer en France, pour aller exercer l'Office de Secretaire d'Etat au Conseil de Bruxelles.

Pugeol manda au Pere Joseph que ces marques de confiance avoient si fort gagné le Comte Duc, qu'il offroit d'aller même jusqu'à Richelieu, pour y faire le Traité de paix, afin qu'on la nommât par honneur, *la Paix de Richelieu.* * Mais afin que cette paix

---

* *Cela ne le dédommagea point du chagrin qu'il eut de voir ces paroles dans la harangue faite par le Maître du Bureau d'adresse à Son Eminence en 1638. imprimé en 1644.* L'on ne sçauroit dire, Monseigneur, le tort que Dieu vous a fait d'avoir si promptement tourné ca-

fût générale, & par conséquent plus glorieuse, le Comte Duc disoit qu'il falloit y engager l'Empereur, qu'il en écriroit lui-même à Sa Majesté Impériale, en effet, il fit tenir le paquet

---

saque, se pouvoit-il pas bien passer encore une couple d'années du Roi de Suede, afin de faire boire Calvin & Luther dans une lechefrite, après que le Pere Joseph les eut accordé sur le différent de leur Céne, suivant l'ordre qu'il en avoit reçu de vous, & les pouvoirs autentiques de nos bons Réformés; hé! que de foudres de vin furent mis sur les pieds, à Contremont, à Lipsie, sur la résolution de cette bonne affaire; votre santé n'y fut pas oubliée . . . . . . *Et dans le remerciment que fit le Cardinal à cette harangue, il dit, page 9.* Le Pere Joseph a traité souvent avec Chalas, l'un de leurs Députés, de plusieurs articles secrets, dont ils sont demeurés d'accord; mais quelque priere qu'il lui ait fait de ma part, de résoudre ces bons freres en Christ, d'aller à la Messe, à la charge de n'y croire pas, s'ils le vouloient, & jusqu'à lui donner du doute de sa créance & de la mienne, pour ce regard, l'assurant sur ma parole & ma foi, que nos affaires achevées, (qui se facilitoient par ce moyen,) ils travailleroient en leur faveur, à la réformation de l'Eglise . . . Il nous a fait passer le Pere Joseph & moi, pour avoir les mêmes sentimens que je leur voulois donner.

au Cardinal de Richelieu, afin de l'envoyer à Vienne par la voye du Cardinal Infant qui étoit en Flandre.

A ces avances du Comte Duc, on auroit crû facilement qu'il y avoit de la ſincérité ; mais le Pere Joſeph découvrit bien-tôt que le projet que ce Miniſtre avoit promis de tenir ſecret, avoit été envoyé aux Alliés : de ſorte que l'on commença à douter de la foi des Eſpagnols. Cependant on ne laiſſa pas de diſſimuler cette ſupercherie, & de bien recevoir en France le Comte de Salamanque : le ſieur de Chavigny l'alla recevoir ſur la frontiere, afin d'empêcher qu'il ne reconnût, par lui-même, l'état préſent du Royaume : il le mena à Compiégne, où la Cour étoit au mois de Mai 1638. le préſenta au Cardinal & au Pere Joſeph, qui entrerent avec lui en quelques propoſitions, qui auroient pû avoir des ſuites heureuſes, ſi la premiere attaque d'apoplexie du Pere Joſeph n'eût pas rompu les meſures qu'il avoit priſes pour le grand ouvrage de la paix.

La Reine travailloit auſſi de ſon côté à procurer la paix. Dans le tems qu'elle demandoit au Roi d'Eſpagne le

bras de Saint Isidore, elle écrivoit à Bruxelles, au Cardinal Infant son frere, pour le prier de favoriser ses intentions. Mais cette pieuse Princesse ne s'imaginoit pas que ce commerce d'amitié, & dont la fin ne tendoit qu'à la tranquillité publique, dut donner de l'ombrage au Cardinal. Il mit le Pere Joseph en campagne pour découvir le mystere prétendu, sans avoir égard à la grossesse de la Reine, qui réjouissoit tous les François. Ce Religieux qui avoit eu une attaque d'apoplexie à Compiegne, & qui n'agissoit pas comme auparavant, chargea un Capucin de faire une espéce de mission au Val-de-Grace, & par le crédit de ce nouveau Missionnaire, sur l'esprit de ces Filles, tout fut découvert: c'étoit à une Religieuse qu'on rendoit toutes ces Lettres. Elle les mettoit dans une armoire d'un Oratoire que la Reine y avoit, & où Elle alloit souvent. La Reine y mettoit aussi les siennes, & la Religieuse avoit soin de les aller prendre & de les remettre à un nommé *la Porte*, qui les envoyoit à Bruxelles. Le Capucin Missionnaire raconta tout au Pere Joseph, & celui-ci au Cardinal. Son

Eminence résolut de rompre ce commerce, & fit comprendre au Roi le danger qu'il y avoit d'écrire clandestinement à un ennemi de l'Etat. La Porte fut arrêté contre l'avis du Pere Joseph, qui soutenoit que cet affront retomboit sur la Reine. L'Histoire du Cardinal, dit qu'il voulut l'interroger lui-même, que pour cela il se rendit dans l'appartement de Mr de Chavigny, que s'étant mis sur son lit, dont les rideaux étoient tirés, il parla sans être vû. Cette nouvelle maniere d'interroger un criminel ne lui réussit pas, *La Porte* reconnut sa voix, & se défendit bien. La ruse n'ayant donc pas eu son effet, le Chancelier eut ordre d'aller au Val-de-Grace se saisir des Lettres de la Reine & du Cardinal Infant, un jour que cette Princesse iroit. Mais le Chancelier ne trouva dans cette armoire que des disciplines. On dit que n'ayant pas non plus approuvé la conduite du Cardinal, envers une Princesse à qui tout le monde donnoit mille bénédictions, il l'avoit fait avertir auparavant de sa commission, & lui avoit même insinué ce qu'elle devoit répondre; de sorte que la Reine avoit soustrait toutes les Let-

tres qui y étoient, & les avoit miſes entre les mains de la Marquiſe de Sourdis, & Elle dit ſagement, *qu'Elle n'étoufferoit jamais l'amitié que la nature demandoit qu'Elle eût pour ſon frere; mais qu'Elle ſçavoit l'aimer ſans préjudicier à l'Etat.* le Cardinal ne fut pas content de ces diſciplines, il s'imagina qu'on les avoit miſes exprès pour ſe mocquer de lui, ni le Pere Joſeph du ſuccès de la miſſion qui s'étoit faite pour découvrir l'intrigue. La Reine fit bien de ne pas montrer les Lettres, & le Cardinal eut grand tort de manquer de reſpect pour Sa Souveraine, & s'il eſt excuſable, c'eſt de n'avoir péché, que pour prendre trop à cœur les intérêts de l'Etat, & il ſçut fort mauvais gré au Pere Joſeph & au Chancelier, de n'avoir pas témoigné autant de vigueur que lui, dans cette affaire. Dans le fond elle n'étoit qu'une bagatelle, qui ne méritoit pas tant d'attention & de vivacité. Au lieu de réparer cette petite faute, le Cardinal prétendit qu'il tomba encore dans une plus grande. Le Lecteur en va juger. Cependant, pour ſa juſtification, on diſoit que ſi le Pere Joſeph

avoit eu moins de jugement & eût été moins attaché aux intérêts du Cardinal de Richelieu, il auroit pû être flatté de l'espérance de le supplanter aisément à la fin de l'année 1637. La place de premier Ministre lui fut offerte par le Pere Caussin, Confesseur du Roi. Ce bon Pere crut qu'il étoit de son devoir d'exposer à Sa Majesté quatre sujets de plaintes qu'on faisoit contre Son Ministre. Le premier étoit l'exil de la Reine, dont l'état touchoit tous les peuples, qui, ne voyant que l'extérieur, décident hardiment sur les apparences. Le second, que le Cardinal avoit usurpé l'autorité Royale, & qu'il étoit l'arbitre suprême de toutes les faveurs. Le troisiéme regardoit les peuples que les taxes exorbitantes avoient réduits dans une extrême misere. Le quatriéme enfin, qui n'étoit pas mieux fondé que les autres, paroissoit pourtant plus intéressant; il disoit que le Cardinal avoit dessein de détruire la Religion, que l'alliance faite avec les Suédois, le secours donné aux Protestans d'Allemagne, en étoit la preuve. *Pour remédier à tous ces maux*, disoit-il, *il est absolument nécessaire que Votre Majesté*

jesté change de Ministre. Ce Prince qui avoit la conscience du monde la plus tendre, fut d'abord touché de la maniere vive & insinuante dont son Confesseur lui avoit représenté tous les prétendus désordres de son Etat. Il lui demanda seulement, *s'il avoit un autre Ministre à lui donner pour mettre à la place du Cardinal, & s'il auroit la hardiesse de lui soutenir en face ce qu'il venoit d'avancer?* Le Pere Caussin qui n'avoit pas pensé au remede, en exposant le mal, & qui ne s'étoit pas non plus attendu à la question, ne put s'empêcher de dire au Roi, *que comme il ne représentoit rien à Sa Majesté, qui ne fût véritable, il ne se faisoit pas une affaire d'en convaincre aisément le Cardinal.* Le Roi marqua le 8 Décembre, pour cette entrevue, qui se devoit faire en sa présence. Pendant que le Pere Caussin préparoit un discours éloquent pour abbattre le Cardinal, il essaya d'engager le Duc d'Angoulême à prendre la place de premier Ministre. Et de peur que ce Duc ne lui manquât, il eut encore l'imprudence de s'adresser au Pere Joseph & d'exiger de lui un secret inviolable pour lui confier le sien. Il lui re-

présenta, *que toute la France étant irritée contre le Cardinal, ce Ministre ne pouvoit plus se maintenir en cette suprême élévation, qu'il devoit même appréhender pour sa vie, dans une chûte où tous ses amis l'abandonneroient : que le Roi, qui ne cherchoit que le soulagement de ses peuples, ne pourroit leur refuser d'éloigner de sa présence & du maniement des affaires, un homme qui faisoit tout trembler, que rien ne leur seroit plus agréable que de mettre à sa place un Saint Religieux, qui, par son état, ne seroit aucune dépense ; qu'il avoit jetté les yeux sur lui pour remplir ce poste, qu'il n'avoit plus besoin que de son consentement ; qu'enfin il étoit sûr de la volonté du Roi, qui devoit sur cela décider le 8 du mois, sur la remontrance qu'il lui avoit faite en qualité de Confesseur de Sa Majesté.*

Jamais homme ne fut plus surpris que le Pere Joseph. Il ne sçavoit si le Pere Caussin avoit l'esprit tourné, il rejetta cette proposition, & tâcha même de faire revenir ce Pere du dessein chimérique dont il s'étoit entêté. Et comme il lui avoit promis le secret, & que d'ailleurs il n'y avoit aucune

affaire d'Etat qui l'obligeât à le violer ; parce que tous ces projets s'en alloient en fumée, il le lui garda fidélement. Quelques-uns disent même que pour servir le Cardinal, il loua le zéle de ce Confesseur, & l'engagea avec adresse à pousser sa pointe, afin de le faire périr dans le danger où il prétendoit jetter le Cardinal. Le Pere Caussin le méritoit, & c'étoit assez l'esprit du Capucin en ce tems-là. Cependant, Son Eminence avertie promptement par le Duc d'Angoulême, guérit si bien le Roi des préventions de son Confesseur, que le Pere Caussin ne joüit pas longtems du plaisir imaginaire qu'il s'étoit fait, de déposer un Ministre de cette importance, d'en mettre un autre à sa place, de faire revenir la Reine Mere, de rendre au Roi toute son autorité, de soulager les peuples, de rompre la Ligue avec les Protestans d'Allemagne, & de maintenir enfin la Religion dans sa pureté. Le jour pris pour terrasser le Cardinal, fut celui de la défaite du Confesseur ; il fut exilé à Quimpercorentin, & parce que cette entreprise ne venoit pas tant du génie du Pere Caussin, que de celui du Pere Monod,

aussi Jesuite, Confesseur de la Duchesse de Savoye, Sœur de Louis XIII. qui entendoit beaucoup mieux que lui la Politique, & qui se servoit du Pere Caussin pour ruiner, s'il eût pû, les projets du Cardinal. Ce Ministre qui venoit à bout de tout ce qu'il entreprenoit, trouva le secret de l'exclure du Conseil de cette Princesse, & de le faire sortir de Savoye. La société attentive à ce que font tous ses Sujets, blâma beaucoup une conduite qui n'avoit, dans son principe, ni vérité, ni raison, ni prudence: il pouvoit tout au plus, s'y trouver un bon zéle, qu'il devoit soumettre au jugement de ses Supérieurs, toujours sages, toujours éclairés, & jamais capables de rien entreprendre contre un Ministre qui usoit si bien de son autorité. Aussi ne leur en a-t-il jamais sçu mauvais gré, puisqu'il continua à leur donner des marques de sa bonté, & que plein de reconnoissance, qu'aucun Ordre Religieux ne pousse plus loin, ils le regardent encore aujourd'hui comme le bienfaicteur de cette illustre Compagnie, qui fait tant d'honneur à l'Eglise de JESUS-CHRIST. C'est dans ce tems-là que le Duc de Rohan, qui

n'avoit jamais paru ami du Cardinal, se retira à Genêve. Sa retraite le fit soupçonner de quelque dessein contre l'Etat. Pour découvrir ce qui en étoit, & l'empêcher de cabaler, le Roi lui envoya ordre d'aller à Venise. Le Duc allégua la difficulté des passages qui étoient fermés. Mais pour ne pas paroître rebele aux ordres du Roi, il alla servir dans l'Armée du Duc de Weimar. Les conférences qu'il eût avec ce Prince, donnerent de l'ombrage au Cardinal, parce qu'on disoit que le Duc de Weimar devoit épouser la fille du Duc de Rohan. Mais on fut bien-tôt rassuré contre cette allarme, quand on apprit que le Duc de Rohan, qui s'étoit battu comme un simple soldat, contre les Imperiaux, fut dangereusement blessé le 28 Fevrier, & mourut le 23 Avril suivant. Les ennemis du Cardinal & du Pere Joseph publierent encore qu'ils s'étoient défait de ce Seigneur, dont les mouvemens leur donnoient de l'inquiétude. Mais quelle apparence qu'ils se fussent servis du Duc de Weimar, pour une action aussi noire; lorsqu'il est très certain que le Roi écrivit au Duc de Rohan la lettre du monde la

plus obligeante, pour le remercier du service qu'il venoit de rendre dans ce combat, où les Impériaux avoient été taillés en piéce. Il est vrai que le Pere Joseph donna lieu à ce soupçon, par une parole dite à table & qui fut beaucoup remarquée. *Le Roi vient de perdre un grand Capitaine, & Monsieur le Cardinal un grand ennemi.* Mais il est tems de parler de la maniere de vivre du Pere Joseph, à la Cour, & de sa table.

Si-tôt que le Pere Joseph se vit obligé de demeurer à la Cour, il regla toutes les heures de ses occupations, & les partagea de telle sorte qu'il pût faire tous les jours la même chose à point nommé, comme s'il eût été dans son Couvent. Il se levoit à quatre heures, faisoit une heure d'oraison, & puis recitoit son Breviaire avec le Pere Ange son Compagnon, jusqu'à Sexte : après avoir donné à Dieu les prémices de sa journée, il travailloit aux Lettres & aux réponses qu'il devoit & aux instructions pour les Ambassadeurs & les Résidens. Son Compagnon les mettoit en chiffre & déchiffroit celles qu'il recevoit, ce qui étoit un travail immense;

parce que de tous les pays étrangers on lui envoyoit un *Duplicata* de toutes les Lettres écrites au Roi, & quoiqu'on se fiât aux deux, toutes les affaires étoient néanmoins fort secrettes. A neuf heures il ouvroit sa porte pour donner ses audiences aux Ambassadeurs, aux Secretaires d'Etat avec lesquels il entroit de son appartement dans celui du Cardinal, pour donner des réponses à ceux-là & des ordres à ceux-ci. * Pour l'ordinaire il passoit depuis neuf heures dans ces occupations jusqu'après midi, qu'il alloit dire la Messe dans une Chapelle, pendant que le Cardinal l'entendoit dans une autre ; en rentrant chez lui il trouvoit une infinité de gens qui l'attendoient, & qu'il expédioit toujours sans renvoyer

---

* On dit, & je l'ai appris d'un des plus anciens Prelats du Royaume, que le Pere Joseph alloit & venoit à pied, du Palais du Cardinal aux Couvens des Capucins, & qu'il affectoit de laisser tomber son capuchon sur ses épaules, afin que les plus grands Seigneurs de la Cour, qui souvent l'accompagnoient pour lui parler, marchassent découverts à côté de lui & un peu pourtant en arriere, pour marquer leur respect.

qui que ce soit : de sorte qu'il étoit ordinairement plus d'une heure quand il se mettoit à table.

Il mangeoit seul avec son Compagnon, à moins qu'il ne se trouvât quelqu'un de ses intimes amis qui voulut bien se contenter de son petit ordinaire : il ne manquoit jamais de faire lire quelques livres de piété pendant le repas, il donnoit ensuite audience à tous ceux qui souhaitoient lui parler, & c'étoit l'heure la plus commode, si ce n'est qu'il eut dîné avec le Cardinal, ou qu'il eût ordre d'aller travailler avec lui après son dîner. *

Sur les quatre heures, il se dégageoit

* Il aimoit les gens d'esprit, & les craignoit encore davantage : comme il n'avoit en vûe que la gloire, il étoit persuadé que les ouvrages des Auteurs la font passer à la postérité. Ils les prévenoit par des présens, & des pensions qu'il leur procuroit. Cette politique qui a été celle de tous les grands hommes, lui a réussi, tous les livres qui ont déchiré sa conduite, sont faits ou imprimés après sa mort, excepté ceux de l'Abbé de Saint Germain qu'il ne put jamais gagner, parce qu'il étoit attaché à la Reine Mere

du grand monde, il se retiroit dans un jardin, ou dans quelque gallerie, pour y réciter le reste de son Office avec son Compagnon, & faire quelque tems une seconde oraison mentale. Sur les cinq heures il s'enfermoit pour travailler, comme le matin, jusqu'à huit heures, sans être interrompu de qui que ce soit: à huit heures il soupoit ou collationnoit, selon le tems; * il alloit passer le reste de sa soirée chez le Cardinal, pour conférer ensemble des affaires les plus secrettes, & prendre ses ordres pour les dépêches, ou pour lui rendre compte de ce qu'il avoit appris dans la journée; ils ne manquoient jamais de se voir tous les soirs en particulier: si quelquefois les affaires ne pressoient pas, & que pour se délasser un peu de leurs occupations sérieuses, ils

* Il avoit toujours du pain d'épice à son dessert, soit qu'il l'aimât, ou qu'il voulût en cela suivre le goût du Roi, qui en mangeoit très-souvent. Cela mit tellement le pain d'épice à la mode, que tous les Courtisans en portoient & s'en faisoient un amusement, comme on fait aujourd'hui du tabac. On pourroit s'en passer également.

permissent à quelque Courtisan de s'y trouver, c'étoit alors une conversation toute agréable, & un plaisir extrême pour ceux qui entendoient ces deux génies sublimes s'entretenir ensemble sur quelque matiere que ce fût.

Je dois remarquer ici que jamais le Pere Joseph n'a voulu donner d'audience aux Dames dans sa chambre. Un jour qu'il conduisoit le Cardinal de la Valette, une Dame de qualité y entra pour l'attendre; mais il l'en fit sortir le plus honnêtement qu'il put, & lui parla ensuite dans le vestibule, il la pria de ne s'en pas choquer, que c'étoit la coutume qu'il avoit observée jusqu'alors, & qu'il ne changeroit pas: tous ceux qui étoient à son audience en furent édifiés. *

---

* *Quand l'Auteur du Catolicon François rapporte, page 18 des sentimens contraires, il n'y faut pas ajouter foi.* Quel plaisir aurions-nous, dit-il au Cardinal, dans le Château de Vincennes, de faire rafle de tous ces carosses pleins de leurs femmes & filles, qui viennent tous les jours faire la promenade, jusqu'aux murailles du Parc? Dieu sçait si nous choisirions des plus belles & des meilleures. Nous verrions aussi-tôt venir mes galans

Il ne manquoit pas, toutes les semaines, d'aller passer un jour, quelquefois deux ou trois dans un des trois Couvens de son Ordre à Paris, pour travailler avec le Pere Leonard, aux Missions étrangeres, ou dans une Maison du Calvaire, pour les besoins de cet Ordre, & il y faisoit toujours quelque exhortation, & pendant tout le jour, il ne parloit à aucun Séculier & ne voyoit au retour que le Cardinal, quand les affaires d'Etat ne lui permettoient pas de les differer au lendemain.

Ce qu'il y a de plus beau à remarquer, c'est que pendant tout le tems qu'il a demeuré avec le Cardinal, il n'a été ni mieux vêtu, ni plus mollement couché, ni plus délicatement nourri. *

---

de maris, la corde au col, vous demander miséricorde.

C'est un plaisant qui a voulu rire, car jamais le Pere Joseph n'a été ni accusé, ni soupçonné d'aucune galanterie.

* *On lui fait un reproche dans le François fidele, page 4. de l'impression d'Anvers, dont voici les paroles sans aucune altération.* Vous dites que vous êtes le fils de Crœsus. Nous sçavions bien que vous étiez son premier Ministre, com-

Il n'avoit dans sa chambre qu'un simple & dur matelas, sans draps & sans pail-

---

me il est celui du Roi. Nous avons vû à Lyon un train, qui approchoit de celui d'un Prince, & une livrée de gris & de jeaune, qui a fait connoître que vous aviez quitté votre façon de vivre, & vouliez abandonner votre Cloître: mais nous ne croirons jamais que vous puissiez être comparé à un muet, fils de Roi; il y a long-tems que vous ne parlez que trop, & ne dites rien de bon; quand votre langue auroit été liée jusqu'à présent, l'occasion que vous dites qui se présente de deffendre le Roi, qu'on veut attaquer en sa personne, ne doit pas faire un grand effort sur les organes de votre voix; mais je crois que vous prenez pour le Roi celui qui le voudroit bien être, qui prend toutes les marques de la Royauté & les chemins pour y parvenir, & qui promet, s'il y peut arriver, que vous serez son Cardinal & son grand Aumônier. *Le François fidelle fut imprimé en* 1631. *d'où il s'ensuit que le Pere Joseph avoit déja un grand train, une livrée de gris & de jeaune, qui ne convenoit guere à un Capucin, non plus que l'insolence de ses laquais, dont il est parlé dans la Milliade.*

Il a des Laquais insolens,
Qui jurent comme ceux des grands;
Il a Suivant & Sécretaire,
Il a carosse, il a litiere.

lasse : on ne lui servoit jamais que son potage, & un seul plat de viande de boucherie, sans ragoût ni rôti. Il n'y avoit aucune différence dans ses habits. Il n'avoit, ni tapisseries, ni tableaux, ni aucuns meubles qui le distinguassent des autres Religieux ; il ne s'est jamais exempté de la nudité des pieds, des jeûnes, des disciplines, ni de toutes les autres austérités de sa Regle, qu'il a observée ponctuellement jusqu'à la mort. Et il faut avouer que jamais homme n'a mieux gardé l'extérieur.

Ces fréquentes retraites faisoient croire qu'au lieu d'aller dans des Couvens, il se déguisoit pour exécuter des ordres secrets du Roi & du Cardinal, & que dans le tems qu'on le croyoit dans une profonde méditation au pied de son Crucifix, il négocioit avec les hommes. Je voudrois avoir la preuve de ces déguisemens, j'en ferois un bel éloge de la prudence & de la sagesse du Pere Joseph. Le Cardinal de Richelieu, ce premier Ministre de la plus belle Monarchie du monde, ne pouvoit pas plus se soustraire aux yeux de la Cour que le Roi même, sur qui tous les Sujets

ont une continuelle & une égale attention. Il y avoit cependant des affaires que son Eminence ne pouvoit confier qu'à un autre lui-même. * De sorte que par la secrette entremise de ce Capucin qui se retiroit ou faisoit semblant de se retirer un jour ou deux la semaine dans des Couvens de Capucins ou du Calvaire, il pouvoit traiter avec des hommes de confiance aussi déguisés, & envoyés par des Ministres des Cours étrangeres, qui ne paroissoient rien moins que ce qu'ils étoient. Souvent même le Pere Joseph, dit-on, ignoroit à qui il remettoit les gratifications, les récompenses, & les présens que faisoit le Cardinal. Il suffisoit à

* On dit que le Pere Joseph alla en Angleterre déguisé & qu'il contribua plus qu'on ne sçut alors, à la mort du Roi Charles premier, en assurant Cromvvel de la secrette protection de la France, & que ce fut là ce qu'il avoit promis au Cardinal, il y avoit long-tems, comme je l'ai dit, Tome I. page 281. & suivantes. Mais quelle apparence qu'il passât en Angleterre, *incognitò*. Il eût fallu, comme l'assurent ses ennemis, qu'il eût eu une barbe postiche: car un Capucin ne peut pas se déguiser si facilement qu'un autre.

cet illustre confident de s'acquitter de sa commission, sans pénétrer des mysteres, qu'il se seroit caché à lui-même, s'il avoit trop vû, malgré la précaution qu'il prenoit de ne rien voir. Ainsi ces rendez-vous, ces déguisemens, s'ils étoient véritables, & les retraites feintes pour les cacher seroient louables, bien loin de les regarder comme des écarts de sa regle & des nuages dans sa vie; il faudroit au contraire les considerer comme des services rendus à l'Etat, puisqu'il ne s'y tramoit que des affaires d'une conséquence infinie pour l'intérêt de la Couronne; de sorte que ces témoignages de confiance sont les preuves glorieuses du mérite & du sublime génie du Pere Joseph.

Pour faire voir que tout ce qu'on a dit des déguisemens du Pere Joseph est sans fondement, je veux rapporter un endroit du Testament politique de Monsieur de Louvois. On jugera par ce paracronisme de l'ignorance ou de la malice de cet Auteur. Il fait trouver le Pere Joseph le 5 Juillet 1641. déguisé chez le Cardinal, & le Capucin étoit mort le 18 Décembre 1638. Voici comme il en parle dans la page

361 & suivantes. *A la Bataille qui se donna proche de Sedan entre l'Armée du Roi & du Comte de Soissons, du Duc de Bouillon & de leurs adhérans,* * *Ce Prélat, qui s'y intéressoit d'une façon particuliere, par l'ordre qu'il avoit mis, à ce que cent Cavaliers tous engagés séparément, & sans qu'aucun eût connoissance qu'il y en eut un autre que lui, gagné pour attaquer, par quelque voye que ce fut, la vie du Comte de Soissons, avoit entr'autre envoyé tous ses plus fidèles postillons & basques, pour lui rapporter avec la plus extraordinaire vîtesse, les nouvelles de ce qui se seroit passé: dès la nuit qui suivit le combat, il arriva un de ces Messagers, dont la diligence fut si prodigieuse, que si il y avoit des voyes surnaturelles pour cet effet, on pourroit croire qu'il s'en étoit servi; il fut introduit dans l'appartement du Cardinal; mais sa dépêche ne faisoit mention que du fâcheux succès de la bataille, & ne parloit point de la personne du Comte de Soissons, du sort de qui le donneur d'avis n'étoit pas encore*

---

* Le Cardinal de Richelieu.

informé lorsqu'il écrivit ; & qui n'étoit peut-être pas encore mort, puisqu'il ne fut tué qu'à la fin du combat. Le Cardinal avoit envoyé appeller le Pere Joseph, qui passoit souvent les nuits déguisé dans le Palais de ce Prélat, & qui étant venu sans flambeau par l'escalier dérobé, apprit la nouvelle afin de la débiter à la pointe du jour, comme une révélation. Lorsqu'il s'en retournoit par le même dégré, un second Courier qu'on introduisoit encore par le même endroit, rencontra le Pere Joseph, & comme l'ordre le plus précis du Courier étoit de ne se point manifester, il le maltraita de paroles, l'appella voleur & assassin, tira son épée & le menaça de le tuer, afin que le Pere s'enfuyant le prit pour un garde ou pour un domestique, & qu'il n'eut point connoissance de son entrée dans la chambre du Cardinal. Mais le Capucin travesti en Cavalier, demeura si transi & si immobile, que ne pouvant faire un seul pas, le Courier se crut obligé de le saisir pour l'entraîner dehors. Cependant le Cardinal trop bien éveillé par la nouvelle qu'il venoit de recevoir, & par l'impatience avec laquelle il en attendoit de plus particulieres, se leva

au bruit, & courut à l'escalier, où le Courier entraînoit le Pere avec violence. Il les mena tous deux dans sa chambre, & ayant appris encore avant le jour que le Comte de Soissons étoit mort, la petite disgrace du Pere Joseph ne l'empêcha pas de goûter à longs traits tout le plaisir que lui donnoit cette importante nouvelle, & il eut encore celui de la faire annoncer le matin par le Pere, comme lui ayant été miraculeusement révélée pendant la nuit. Par ce trait faux du Testament de Monsieur de Louvois, sur le déguisement du Pere Joseph, on peut également avancer qu'il ne s'est jamais non plus mêlé de prédire l'avenir & d'en imposer au public, par des révélations qui auroient fait paroître beaucoup de foiblesse, s'il en avoit été capable.

Cependant je trouve dans Siri * que le Cardinal de Richelieu, qui avoit fait assiéger Saint Omer le 25 May 1638. fut très-fâché d'être obligé d'en lever le Siége, non-seulement pour l'intérêt de la Couronne, mais encore parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'emporteroit à

* Memorie tom. 8. pag. 668.

cause d'un révélation prétendue d'une Religieuse du Calvaire du Marais. Le Pere Joseph qui l'avoit consultée, lui avoit dit que cette Religieuse avoit été trois jours en prieres, pour obtenir de Dieu la révélation du succès de cette campagne, & qu'enfin elle avoit été ravie en extase, où elle avoit veu deux armées qui se battoient auprés de Saint Omer, en sorte que la victoire étoit demeurée à celle du Roi. Sur cette impertinente vision, dit l'Auteur de la vie du Cardinal aprés Siri, qui pouvoit être ou inventée ou un effet de l'imagination de la Religieuse, ce Ministre avoit consenti au Siége de Saint Omer plûtôt qu'à celui de quelqu'autre Place que ce fût, parce qu'il esperoit que l'Armée du Roi gagneroit une victoire auprès de cette Place; cette facilité du Pere Joseph à croire une Religieuse qui avoit réputation de sainteté, ne persuade pas qu'il eût lui-même des révélations. J'ai bien lû dans une lettre écrite au Roi, par Son Altesse Royale, Monsieur, Duc d'Orléans, & envoyée à Messieurs du Parlement, le 30 Mai 1631. pour la présenter à Sa Majesté, qu'il publioit les prétendues révélations du Cardinal, en

voici les termes. *Et quaut à Votre Majesté, il est bien vrai qu'elle a la conscience trop bonne pour avoir jamais eu pensée de participer à la moindre de ces injustices notoires, qui sont trembler les bons François désabusés par le pressentiment qu'ils ont de quelque jugement d'en haut sur le gouvernement d'un tel Ministre, quoique le bon Pere Joseph qu'il tient à sa suite, dont il déçoit la simplicité Religieuse, & auquel il promet un bonnet de Cardinal pour sa récompense, publie par tout que le Cardinal de Richelieu a des révélations du Ciel, & par ce moyen qu'il voit les desseins de Dieu sur la France & les choses futures sur la terre;* & plus bas; *Dieu nous garde un jour, vous & moi, de ses prophéties.*

Gaston n'étoit pas le seul qui parlât de la sorte, puisque l'Auteur du Testament politique de Monsieur de Louvois après plusieurs autres écrivains, rapporte, page 359. *que parmi tant de belles qualités que possédoit le Cardinal de Richelieu, il avoit la foiblesse de vouloir aussi passer pour un beat & faire accroire aux gens qu'il avoit des révélations particulieres de la part de Dieu, sinon immédiatement, du moins par le moyen du Pere Capucin, que le Ciel inspiroit*

en sa faveur : dans cette vûe une des principales voyes dont il se servoit, étoit le ministere de tout l'Ordre des Capucins, qui recevans de grands bienfaits de lui, & du feu Roi par son intercession, étoient par tout dans les intérêts de la France, & qui au reste n'auroient pas été fâché de voir parmi eux un nouveau Saint, reconnu pour tel de la Cour & de tout l'Etat : Il est incroyable quelle diligence faisoit toute la Communauté de ces bons Peres, pour envoyer secrettement au Cardinal des nouvelles des pays étrangers ou des Provinces du Royaume les plus réculées & si promptement, que le Cardinal & le Pere Joseph les publiant avant que personne les sçut, & lorsqu'il sembloit qu'on n'avoit pas encore eu le tems de les sçavoir, cette découverte pût tenir du miracle. On ne peut guere compter sur le raisonnement d'un homme qui ose faire parler ainsi au Roi, Monsieur de Louvois, qui assure Sa Majesté qu'il tenoit ces particularités de feu M. le Tellier son pere : ces deux grands hommes que leur mérite fait tous les jours regretter, avoient trop d'esprit pour penser

du Cardinal de Richelieu & du Pere Joseph, des choses si désavantageuses & si contraires à la vérité. Et 1637. il parut un libelle, intitulé *l'Ambassadeur Chimérique, ou le chercheur de dupes du Cardinal de Richelieu*, dans lequel le Pere Joseph est traité plusieurs fois de visionnaire; voici comme cet Auteur inconnu en parle, page 35 de l'impression d'Anvers. Il assure que le sieur Deshayes Cramolin étoit en Moscovie de la part de Son Eminence, pour soulever le Moscovite contre le Polonnois, comme il fit; qu'on le désavoua & qu'il fut ensuite décapité par les violentes poursuites du Pere Joseph. Si on disoit, ajoute-il, (*page* 6.) que le Pere Joseph eût voulu corrompre un Ingénieur du Roi de Pologne, pour donner les moyens de faire surprendre trois à quatre places au Turc, il faut dire en riant & secouant la tête, que c'est une calomnie, & que si le Pere Joseph avoit songé à cela, il seroit apostat, non-seulement de la Religion de Saint François, mais de celle de Jesus-Christ, ce qui ne peut pas être, parce qu'il n'a pas

l'ame cautérisée comme il a la tête, * & plus bas à la page 35.

Le dévôt Pere Joseph assuroit qu'en ses révélations, il avoit vû la mort du Pape, & ratiocinoit ainsi. Nous l'embarrasserons si fort, ou nous l'agiterons avec tant de violence, que nous le ferons mourir, lui ayant pour cet effet envoyé celui qui assassina, par ses importunités & boutades, Paul V. si nous avons Ostie ou Civita Vecchia, nous serons bien près de Rome, & en état de forcer le Conclave à nous donner un Pape selon notre fantaisie; il ne sera point reconnu par l'Empereur, & par le Roi d'Espagne: Le Schisme arrivera dans l'Eglise, & tout ira en confusion, si elle ne vient par-là, nous la ferons venir par un autre chemin. Le voici. Si le Pape nous rejette entierement comme impertinens & méchans, nous le déchirerons par libelles diffamatoires, nous nous retirerons de son obéissance, & fe-

---

* Le Pere Joseph, à cause de sa vûe qui étoit très-foible & très-basse, avoit un cautere derriere la tête, il paroissoit même quand son capuce se baissoit, & tous les courtisans qui avoient la vûe foible se faisoient honneur des cauteres qu'ils portoient comme lui.

rons un Patriarche en France, afin que la cause de la Religion, étant mêlée avec celle de l'Etat tout le peuple s'égorge, & qu'il n'y ait point de paix, ayant pris à partie celui qui la peut faire: & que le Roi qui la désire en son cœur, soit châtié d'avoir eu cette mauvaise volonté lorsque nous tâcherons de le faire passer pour ennemi du Saint Siége & de l'Eglise. Ainsi discouroit ce bon Religieux, à ce que dit ce Satirique inconnu qui finit son ouvrage par ces paroles. *Après la lecture de ces instructions, trois ou quatre personnes crierent, ô le beau voyage! ô les excellens Mémoires, dignes de l'esprit du R. P. Joseph, qui a des visions semblables à celles qu'il eut, en instituant cette Chevalerie qui devoit prendre le Turc dans deux ans, & ne dura que dix mois.* *

---

* Nous lisons encore la même chose dans la vie du Cardinal, que le Duc de Mantoue avoit été grand ami du Pere Joseph, parce qu'il étoit plein, comme lui de desseins chimériques. Ils avoient ensemble projetté la conquête de la Morée & de tout l'Empire Ottoman; aussi donna-t-il ordre au Senateur *Bido*, qu'il

Le

Le Sécretaire du Pere Joseph voulut signer ces instructions ; il mérite bien pour sa peine qu'on découvre une petite histoire à sa louange. Il y a trois ou quatre ans qu'il s'accosta d'un Juif converti, pour le prier de lui enseigner la cabale des Hébreux. Le Docteur répondit qu'il étoit nécessaire de sçavoir auparavant la langue Hébraïque: Il demanda si la cabale ne se pouvoit point mettre en françois. Le Docteur se mit à rire, & dit que c'étoit la science la plus cachée des langues, ce bon homme fut si naïf de repartir qu'il croyoit que c'étoit une cabale, pour être grand homme d'Etat & intrigueur de Cour, ainsi ce disciple quitta son maître. Et dans un autre endroit du même livre, il y a, page 34. *Le Pere Joseph a été mauvais Prophête, lorsqu'il faisoit voir sur la carte la ruine certaine d'Espagne, qu'il crioit comme un possédé, elle en tâtera chez elle, nous porterons le feu & le fer dans ses en-*

envoya à Paris, de s'entretenir avec ce Pere, pour porter le Cardinal, par son moyen, à faire . . . . &c. . . *pag.* 434. *de l'édition de Cologne.*

trailles, elle ne sçauroit parer ce coup; elle n'a ni hommes ni vaisseaux, elle ne pourra secourir l'Italie ni les Pays-bas; il faut qu'elle périsse, nous ne nous embarquerons pas sans biscuit, parce que nous en mettrons dans les vaisseaux pour six mois : ce dévot Pere avoit bien bravé, en tenant ce discours, mais il n'avoit point compté avec Dieu, disent certains scrupuleux.

Il est bon que tout ce discours imaginé par un cruel ennemi soit outré, afin que l'on n'y ajoute aucune foi. Ce que je vais dire est plus croyable.

Le Pere Joseph ayant appris que le Comte de Salamanque devoit arriver à Compiegne avec le Secretaire d'Etat qui l'avoit reçu sur les Frontieres, ne voulut pas manquer l'occasion de le voir, pour parler avec lui du projet de Paix qui lui tenoit si fort au cœur. Quoiqu'il fût déja un peu indisposé, il s'y rendit, & eut plusieurs entretiens avec ce Comte. Le Medecin du Cardinal qui s'apperçut qu'il ne se portoit pas bien, lui ordonna un remede qui auroit peut-être eû un bon effet s'il eût été pris à jeun; mais il ne voulut pas se priver ce jour-là, de la satisfaction de dire la

Messe, ni prendre un bouillon gras, parce que c'étoit le Lundi 11 Mai, dans la semaine des Rogations; si bien que deux heures après avoir pris un bouillon aux herbes, il tomba dans une attaque d'apoplexie qui lui fit perdre l'usage de la parole & de tous les sens, pendant trois heures. Le Roi envoya ses Medecins, & il fut si bien soigné, qu'il revint en santé.

Le Pere Joseph qui regarda cet accident comme un avant coureur de la mort, pensa tout de bon à s'y préparer; il quitta la Cour, se retira chez les Capucins de Senlis, y fit une confession générale, & se rendit ensuite à Paris la veille de la Pentecôte, chez les Religieuses du Calvaire du Marais, moins pour y consoler ces Filles que la nouvelle de sa maladie avoit allarmées, que pour prendre occasion de les exhorter à ne point fonder leur espérance sur les créatures, & à leur représenter que tout passe, & qu'il n'y a que Dieu seul qui soit immuable. Après y avoir demeuré deux jours il se retira au Couvent des Capucins de la rue Saint Honoré, dans la résolution de ne se plus mêler d'aucunes affaires, que de celles où il

s'agissoit de la gloire de Dieu & du salut des Ames, afin de se mieux préparer à la mort. Le mois de Juin suivant le Parlement rendit un Arrêt pour retrancher les droits que la Cour de Rome s'ingéroit de prendre pour les Provisions des Bénéfices. Le Nonce qui prévoyoit que cette affaire feroit bruit, eut recours au Pere Joseph, comme Médiateur de la tranquillité publique, le pria d'arrêter cette entreprise, dont les suites pourroient altérer la paix qui étoit entre le Saint Siége & le fils aîné de l'Eglise. Le Pere Joseph sortit de sa solitude, pour cette bonne action, représenta au Roi & au Cardinal, *qu'il étoit important de ne se pas brouiller avec le Pape, sur tout pendant que nous étions en guerre avec tous nos voisins*, & il réussit si bien dans cette négociation, que tout le monde lui sçut gré de s'en être mêlé. Il retourna ensuite dans son Couvent, malgré les pressantes sollicitations du Cardinal qui vouloit l'arrêter chez lui, parce qu'il commençoit à s'appercevoir que ce grand homme lui manquoit dans les besoins qu'il avoit de ses avis.

Mais le Pere Joseph qui sentoit aussi

que ſa ſanté s'affoibliſſoit tous les jours que ſa parole même avoit beacoup changé depuis ſon apoplexie, vivoit dans une grande retraite & n'en ſortoit que pour aller aux Filles du Calvaire. * Il y faiſoit le 5 Septembre une exhortation à toutes les Religieuſes, lorſque le Cardinal lui envoya un Courier pour lui apprendre l'agréable nouvelle de la naiſſance d'un Dauphin, notre glorieux Monarque. Il interrompit ſon diſcours pour exhorter ces ſaintes Religieuſes à rendre graces à Dieu d'une faveur ſi particuliere que ſa bonté accordoit à la France, & dans le tranſport de joye qu'il en reſſentoit, il fut le premier dans le Royaume qui eut le plaiſir & la gloire d'entonner le *Te Deum*, & de le faire chanter à ces Filles; il leur dit, comme par un eſprit prophétique; *faſſe le Ciel que le Prince qui vient de naître*

* On a cru depuis que cette indiſpoſition n'étoit pas ſi grande, & qu'il ſe retiroit exprès afin d'éviter la mort dont il étoit menacé, & prendre des meſures pour vivre dans l'indépendance du Cardinal de Richelieu, lorſqu'il ſeroit lui-même élevé à la même dignité qui lui étoit promiſe,

ſoit un jour la terreur de ſes ennemis ; l'Extirpateur de l'héréſie, & qu'il puiſſe unir ſes forces à celles des Princes Chrétiens, pour aller délivrer les lieux Saints de la tyrannie des Infideles, & mettre pluſieurs Couronnes dans ſa Maiſon, avant de mériter celle que le Roi des Rois prépare à ceux qui l'aiment, & qui le ſervent.

Il ne faut pas s'étonner ſi ce Religieux, ſi zélé pour ſon Prince, eut le crédit d'engager le Roi & le Cardinal dans le different des Capucins de France.

Il ſemble que cette affaire ne regarde que la Vie Religieuſe du Pere Joſeph. Je la mets pourtant dans ſa Vie Politique, non-ſeulement parce qu'elle eſt arrivée dans le tems que ce Capucin jouiſſoit de la plus grande faveur, mais encore parce qu'il s'agit du gouvernement exterieur de l'Ordre des Capucins. Le Roi, comme Protectéur de l'Egliſe de France, en eſt auſſi le Défenſeur ; & en cette qualité, il doit veiller à la Police extérieure de leurs Couvens, & empêcher que tous ceux qui ſont dans ſon Royaume n'ayent pas à ſe plaindre des Supérieurs Généraux,

qui font leur résidence ordinaire à Rome. Afin d'autoriser cette maxime, le Pere Joseph se servit de son crédit pour supplier Louis XIII. d'écouter les plaintes universelles des Capucins du Royaume, touchant la demande qu'ils faisoient de l'égalité des Custodes. Cette dispute particuliere d'abord, devint une affaire d'Etat & des plus sérieuses. Pour l'entendre il faut sçavoir que ce sont les Custodes & les Provinciaux qui font tous les sept ans le Général des Capucins. De toutes les Provinces qu'ils ont, on envoye deux Custodes avec le Provincial, qui ont voix active & passive pour l'Election d'un Général; & comme il y a plus de Provinces dans l'Italie qu'il n'y en a en France & en Espagne, il arrive que le Général est toujours Italien, parce qu'il y a plus de vocaux en Italie que dans les deux autres Royaumes.

Les Capucins François & Espagnols représenterent donc à leur Général & au Cardinal Sant-Onofrio, alors Protecteur de l'Ordre, qu'il y avoit de la justice d'augmenter en France & en Espagne le nombre des Provinces, afin qu'il y eut en chaque Royaume autant

de vocaux qu'en Italie, qui puſſent cha-
cun à leur tour élire un Général François & Eſpagnol. Les Capucins François qui n'avoient pas moins de reſpect pour le Pere Joſeph, déja nommé au Cardinalat, que ceux d'Italie en avoient pour le Cardinal de Sant-Onofrio, frere du Pape, qui avoit été Capucin, implorerent ſon autorité toute puiſſante. Le Pere Joſeph ravi d'avoir ſervi ſon Ordre, & de s'en rendre le Protecteur, en fit une affaire d'Etat dans le Conſeil. Le Roi & le Cardinal en écrivirent au Maréchal d'Eſtrées, Ambaſſadeur à Rome, avec autant de vigueur que s'il ſe fut agi de l'Election d'un Pape; le Pere Joſeph qui entendoit l'état de la queſtion & qui en voyoit l'importance, parce qu'il ne pouvoit plus abandonner les Capucins dont il avoit autoriſé & fait valoir les plaintes, dreſſa lui-même toutes les lettres & les Mémoires. J'ai trouvé tout ce que j'avance à la Bibliothéque du Roi dans le troiſiéme tome des Mémoires de Monſieur le Maréchal d'Eſtrées; mais comme il étoit vif & impérieux, il gâta d'abord cette affaire, en obtenant une lettre de Sa Majeſté pour ce Chef-
d'Ordre

d'Ordre qui lui défendoit de venir en France tenir un Chapitre dans lequel le Général se proposoit d'appaiser les plaintes de tous les Religieux. Ce Général en fut si irrité, que s'il eût put punir le Pere Joseph, il n'auroit pas manqué de le faire repentir de s'être oublié & d'avoir perdu le respect, dont sa résidence à la Cour de France ne le dispensoit pas, l'un & l'autre avoient leur intérêt particulier. Le Général qui a une souveraincté absolue sur tous les Religieux de sonOrdre, en quelques endroits du monde qu'ils se trouvent, vouloit exercer son autorité dans toute son étendue, sans y trouver de bornes. Le Pere Joseph qui se voyoit à la veille du Cardinalat, & qui n'obéissoit plus depuis long-tems aux Capucins, vouloit absolument se soustraire de l'obeissance au Général, s'apperçevant qu'il avoit ruiné cette affaire, tâcha pourtant de la raccommoder; il aimoit la gloire, il ne vouloit pas perdre celle d'avoir ajusté ce different: Il fit donc écrire de nouvelles lettres de la part de Sa Majesté, au Maréchal d'Estrées le 2 Décembre 1637. dans lesquelles la

premiere dépêche fut révoquée ; l'Ambassadeur eut ordre de faire même supprimer le bruit de celle qui avoit deffendu au Général de venir en France & de lui représenter qu'il s'étoit tenu depuis peu à Paris un Chapitre Général chez les Récolets, où la même question avoit été agitée & terminée ; que cet exemple le pouvoit obliger à en faire autant pour la paix de ses Religieux ; mais le Général irrité qui attendoit une satisfaction de la part du Pere Joseph, reçut une lettre de lui du 21 Janvier 1638. dans laquelle il lui représenta, *que les Capucins Espagnols & Flamans mécontens du Chapitre Général, se joignoient aux François, que pour éviter les clameurs de tous ces Religieux, il valoit mieux que sa Réverence vint en France, qu'il ne s'agissoit que de le faire agréer au Cardinal Sant-Onofrio ; que ce seroit bien pis de vouloir supprimer les plaintes par autorité absolue, ou par des menaces de rigueur, parce que cette affaire étoit devenue générale, & les plaintes universelles* ; & il l'assure, *qu'il étoit lui-même fort fâché de ce qu'ils s'opiniâtroient tous si fort à vouloir l'égalité des Custodes* : Il le prie enfin,

de les contenter en quelque choſe pour ſurſeoir les pourſuites juſqu'à ſon arrivée en France. Le Maréchal qui rendit cette lettre au Pere Général en avoit une autre du Pere Joſeph, du 19 Février 1638. qui le chargeoit de la part du Roi de faire entendre à ce Général que le Roi ne vouloit pas abſolument qu'il vint en France, ſans avoir auparavant reçu une lettre de Sa Majeſté qui le convia d'y venir, & que le Roi ne l'envoyeroit point ſans ſçavoir auparavant ſi le Cardinal Sant-Onofrio agréeroit l'aſſemblée, mais qu'il fit en ſorte d'avoir ſon conſentement, parce que s'il ne le donnoit pas, Sa Majeſté ne pourroit point ſe diſpenſer d'accorder à ſes ſujets qui ſe plaignoient, la permiſſion de s'aſſembler, & que ſi le Général venoit en France, il falloit que ce ne fût pas avant l'arrivée des Provinciaux, qui devoient, dans les aſſemblées préliminaires, prendre des meſures & préparer les matieres pour l'arrivée de leur Général.

Le Pere Joſeph, qui croyoit que le Cardinal Sant-Onofrio & le Général ne s'accommoderoient pas de tant de détours & de ſubtilités, comptoit

de présider à cette assemblée, & d'y faire le maître absolu, comme Sant-Onofrio faisoit à Rome dans tous les Couvens de l'Ordre excepté en France: mais il fut bien surpris d'apprendre que le Général qui avoit, ou surmonté, ou éludé toutes les difficultés, s'étoit mis en chemin pour arriver à Paris lorsqu'il s'y attendoit le moins; pour se dispenser des devoirs qu'il étoit obligé de lui rendre, il alla à Amiens pour quelque affaire d'Etat, & sous prétexte d'une légere indisposition, il ne voulut jamais être député ni se trouver à Paris. Il sçavoit pourtant tout ce qui s'y passoit, & on ne proposoit rien dans le Chapitre qu'il n'en fût averti auparavant, & qu'il n'eût donné ses ordres, qui étoient beaucoup mieux exécutés que ceux du Général: mais comme on pressoit à Rome avec beaucoup d'instance sa promotion au Cardinalat, où il croyoit que le Cardinal Sant-Onofrio le déserviroit auprès du Pape, s'il ne prenoit des mesures pour l'empêcher; il eut l'adresse de jetter la division dans le Chapitre, par l'entremise de grand nombre de Capucins ses créatures, & d'empêcher que le Général put rien conclure, ni même

avoir d'autre fruit de son voyage, que la permission de faire sa visite dans les Couvens de la Province de Paris ; & pour faire sa cour au Cardinal Sant-Onofrio, il lui fit renvoyer la décision de l'égalité des Custodes, & par ce tour de politique ; 1°. Il gagna les bonnes graces du Cardinal Sant-Onofrio, dont il avoit besoin, & ce fut ce qui rendit le Pape plus facile à sa promotion, 2°. Il fit voir à son Général qu'il avoit autant de crédit en son Ordre en France qu'à la Cour, & il laissa tous les Capucins mécontens du Général, & les mit par-là en état de dépendre de lui, & de rechercher sa protection, pour obtenir du Cardinal Sant-Onofrio ce qu'ils n'avoient pû avoir du Chef de ce grand Ordre. Le résultat du Chapitre fut donc que le Pere Joseph, quoiqu'absent, seroit très-humblement supplié de chercher des expédiens pour finir cette affaire au gré des Capucins qui s'en remettoient tous à sa conduite. Notre habile Capucin charmé de voir sa vanité flattée par une soumission de tous les Peres de cette assemblée qui faisoient plus pour lui qu'ils n'avoient fait pour leur Général, écrivit donc une lettre d'Amiens le 24. Juillet

au Maréchal d'Etrées, dans laquelle il le charge de repréſenter au Cardinal Sant-Onofrio, *que quoique Son Eminence n'eût point répondu à ſes intentions,* le Pere Joſeph *n'avoit pas laiſſé d'obliger l'aſſemblée à le demander pour médiateur, & à l'aſſurer qu'elle n'avoit pris aucune réſolution de démembrement ou de ſéparation, mais qu'elle avoit ſeulement fait des remontrances, que c'étoit bien la moindre choſe qu'on pût faire pour ne pas tout-à-fait mécontenter le Général, qui s'en retournoit pourtant ſans avoir rien conclu;* Il charge encore Monſieur le Maréchal *d'engager le Cardinal Patron de l'Ordre des Capucins à y mettre la paix, en lui repréſentant que le Roi qui prenoit cette affaire à cœur, vouloit que tous ſes ſujets fuſſent contens, & que Monſieur le Cardinal de Richelieu avoit réſolu de tenir ferme en France, ayant un bon ſecond dans le Maréchal, qui ayant bonne épée pour la guerre,* ce ſont les termes de la Lettre qui eſt à la Bibliothéque du Roi, *a auſſi un bon eſprit pour ces genres de combats de longue Robe.* Le Pere Joſeph revint enſuite à Paris, mais quand ſon Géné-

ral en fût sorti pour retourner à Rome, car son indisposition feinte ou véritable dura jusques-là, & se retira dans son Couvent pour y attendre des nouvelles de sa Promotion au Cardinalat, qui devoit se faire aux quatre-temps du mois de Septembre suivant.

Cette affaire toute indécise qu'elle fût avant la mort du Pere Joseph, fit voir son industrie, & que s'il ne la termina pas, ce fut un effet de son crédit & de son autorité pour mortifier son Général, & pour en renvoyer toute la gloire au Cardinal Sant-Onofrio qui lui menagea auprès du Pape le consentement à sa promotion.

Les mêmes plaintes se renouvellent encore de tems en tems dans l'Ordre des Capucins pour avoir l'égalité des Custodes, mais sans aucun effet, il faudroit en France & en Espagne un Pere Joseph, qui eut assez de crédit pour engager les Rois de ces deux Monarchies à s'en mêler. Ces Princes persuadés qu'il n'y a pas un grand inconvénient à laisser le Généralat à la discrétion & à la nomination des Italiens, puisqu'ils ne voyent aucun relâchement dans les sujets de ce grand Ordre, ne prêtent pas

l'oreille aux murmures de quelques mécontens qui n'ont pour prétexte de souhaiter un Général de leur nation, que l'amour de la patrie ou l'ambition, & s'ils l'ont fait du tems du Pere Joseph (car le Roi d'Espagne soutenoit aussi les Capucins Espagnols,) ce n'étoit qu'en considération de cet illustre Capucin qui en fit une affaire d'Etat en Espagne aussi-bien qu'en France.

C'est en ce tems-là que le Pere Joseph se trouva encore dans un très-grand embarras. Le Roi avoit conçu une estime & une amitié particuliere pour Mademoiselle de la Fayette, niéce de la mere du Pere Joseph. On crut même qu'il y avoit de l'amour ; il entretenoit avec elle un commerce de lettres & lui rendoit des visites fréquentes ; ces petits soins devinrent suspects au Cardinal, qui ne pouvoit souffrir que personne fût en faveur auprès du Roi, qui ne dépendit de lui ; il en parla plusieurs fois à l'Evêque de Limoges & à la Marquise de Sennecey, parens de Mademoiselle de la Fayette, jusqu'à les menacer de les éloigner de la Cour, s'ils n'obligeoient cette

Demoiſelle à s'en retirer elle-même. Il n'oſa s'ouvrir ſur cela au Pere Joſeph qui étoit déja malade dans le Couvent des Capucins, il craignoit de lui faire de la peine, mais l'Evêque de Limoges & la Marquiſe de Sennecey le vinrent trouver pour prendre conſeil ſur les menaces du Cardinal. Il étoit perſuadé que l'amitié du Roi pour ſa parente, n'étoit point criminelle, qu'il ne pourroit la rompre ſans que le Roi s'en plaignit, & que ce ſeroit faire tort à la réputation de cette Demoiſelle, que de l'obliger à la retraite; d'un autre côté il falloit contenter le Cardinal, & empêcher la diſgrace de tous les parens de Mademoiſelle de la Fayette, qui étoit ſûre, ſi elle n'évitoit l'occaſion de voir le Roi. Il fut d'avis, (car c'étoit l'homme du monde qui prenoit plus promptement un parti,) *qu'elle devoit choiſir un Couvent pour y aller d'elle-même, ſans y être conduite par qui que ce ſoit.* Elle y alla donc pour ſe mettre au ſervice, comme elle diſoit, d'un plus grand Seigneur que le Roi. Cependant Sa Majeſté qui voulut ſçavoir les motifs d'une retraite ſi bruſque,

ne se contentant point de ce que le Cardinal lui faisoit dire par des gens qu'il avoit instruit, voulut s'en éclaircir lui-même, & feignant d'aller à la chasse dans la Forêt de Gros-Bois, il vint au Couvent des Filles de sainte Marie, près la Porte Saint Antoine, & s'entretint long tems avec elle. Ils reconnurent qu'ils avoient été trompés par Boizenval, Valet de Chambre du Roi, qui devoit néanmoins son avancement à cette Demoiselle ; lorsque le Roi l'envoyoit à Mademoiselle de la Fayette, pour lui dire quelque chose, ou pour lui porter quelque billet, & lorsque cette Demoiselle le renvoyoit au Roi ou lui écrivoit, il alloit le dire au Cardinal, qui faisoit changer les billets comme il le trouvoit à propos, en contrefaisant l'écriture, ou qui lui disoit ce qu'il falloit qu'il rapportât. * Le Roi ayant donc sçu qu'elle

* Que ne peut-on point penser d'un Ministre qui trompe le meilleur Roi du monde, & qui lui avoit donné dans son Royaume une autorité sans bornes ? De quoi ce Ministre n'est-il pas capable quand il a joué son maître dans un point aussi délicat ? A t'on tort.

avoit reçu des billets différens de ceux qu'il lui avoit écrit, comprit sur le champ que Boizenval l'avoit trahi & résolut de lui ôter son emploi. Pendant qu'il étoit dans le Parloir, où il demeura quatre heures avec Mademoiselle de la Fayette, Boizenval qui l'avoit suivi, étoit à la porte, & apprit, dès que le Roi fut sorti qu'il s'étoit entretenu avec elle de ses fourberies. Il jugea par là qu'il étoit perdu, & il fut chassé dès le lendemain matin, sans que le Cardinal daignât dire au Roi un mot en sa faveur, de peur de faire découvrir d'où venoit la tromperie. Le Cardinal pourtant avoit promis à Boizenval, que s'il lui obéissoit aveuglément, en l'avertissant de tout ce qu'il verroit, & en lui communiquant tous les Billets du Roi & de Mademoiselle de la Fayette, il auroit soin de sa fortune & lui accorderoit sa protection. Le dénouement de cet intrigue se fit le 4

---

de soupçonner qu'il ait fait mourir le plus proche parent d'une Demoiselle qui étoit maîtresse du cœur de son Prince, & qui auroit pû mettre le Capucin à la place du Cardinal ?

Septembre ; la naissance d'un Dauphin, arrivée le lendemain, répandit une si grande joie dans la Cour, qu'il ne fut plus question de Mademoiselle de la Fayette qui se fit Religieuse. (*a*)

Le Pere Joseph étoit retiré dans son Couvent, d'où il ne sortoit que très-rarement, & où il ne voyoit que les personnes qui pouvoient l'édifier & lui aider à bien mourir : il fit une retraite de dix jours dans le mois de Novembre, & comme elle devoit être la derniere de sa vie, il n'y eut point de pénitence & de mortifications qu'il ne pratiquât. (*b*)

Le Cardinal apprenant que sa santé ne se rétablissoit point, & qu'au lieu de travailler à la réparer, il se fatiguoit

---

(*a*) J'ai pris ce que je viens de dire, dans le troisiéme tome de la vie du Cardinal, dans les Mémoires secrets qu'on m'a donné, & dans Siri, au huitiéme Tome dès *Memorie recondite*.

(*b*) Il en falloit beaucoup pour effacer devant Dieu & devant les hommes tous les crimes dont ses ennemis le chargeoient, supposé qu'il en fût coupable, car la charité chrétienne défend de le croire.

à faire des exhortations aux Religieuses du Calvaire, lui écrivit cette Lettre pour l'engager à le venir trouver à Ruel, elle est dans les Mémoires d'Aubery, Tome second.

AU PERE JOSEPH.

AYant envoyé quatre ou cinq fois à Paris, pour apprendre des nouvelles de votre santé, sans que j'en aye pû avoir de certaines, la peine en laquelle je suis de votre mal & le désir que j'ai de sçavoir précisément l'état auquel vous êtes, fait que je vous envoye encore de nouveau à cette fin. Si vous croyez mon conseil, vous quitterez les Couvens, où vous vous retirez comme étant plus propres à y recouvrer votre santé, & viendrez en ce lieu, où l'air étant meilleur contribuera beaucoup à vous la rendre en peu de tems. Si vous suivez en cela mon avis, je vous envoyerai ma litiere pour vous amener plus doucement, & en attendant le bien de vous voir, ou au moins des nouvelles de votre part, telles que je les désire, je vous assurerai qu'il n'y

a personne qui soit plus que moi vôtre, &c.

LE CARDINAL DE RICHELIEU.

Le Pere Ange tâcha de le dissuader d'aller à Ruel, * mais parce que le Pere Joseph sçavoit que le Cardinal Bichi s'y devoit trouver pour des affaires importantes dont il avoit la clef, il se servit de la litiere du Cardinal. Avant de partir, il assembla encore la Communauté au grand Parloir pour leur dire adieu; ensuite on le mit dans sa litiere, & il alla à Ruel le 14. Le Cardinal qui l'attendoit lui donna de grandes marques d'amitié, & le pria de ménager une santé qui lui étoit aussi chere qu'elle étoit précieuse à l'Etat; le lendemain, pendant que son Eminence alla au Conseil à Saint Germain, le Pere Joseph passa jusqu'à midi à répondre à des lettres qu'il avoit re-

* On croit que ce Capucin craignoit ce qui arriva, & que dans la peur d'être perdu par le Cardinal, il n'avoit osé témoigner au Pere Joseph les soupçons qu'il avoit du poison.

çues des Missionnaires d'Orient, * il dicta au Pere Ange plusieurs instructions pour eux, & selon sa louable coutume, il alla dire la Messe à midi en action de grace des agréables nouvelles qu'il avoit reçues; il s'étoit confessé au Pere Ange, avec autant d'exactitude & de terreur des Jugemens de Dieu, que si ç'eut été la derniere heure de sa vie. L'après-midi il eut une longue conférence avec les Cardinaux de Richelieu & Bichi, ensuite il se retira dans sa chambre, où, après avoir recité son Office, & fait une méditation d'une heure, il dicta à son Compagnon une Lettre circu-

---

* Ces Lettres venoient d'Ethiopie où il avoit envoyé quatre Missionnaires que lui avoient demandé les Cardinaux de la Congrégation de la Propagation de la Foi, le dix-huit Novembre 1636. deux desquels; sçavoir, le Pere Agatange de Vendôme, & le Pere Cassien de Nantes, souffrirent le martyr à *Dombée* le 15 Août 1638. L'Histoire en est imprimée à Vendôme, chez Henri Hyppen 1702. Mais l'Historien s'est trompé en disant que le Pere Joseph étoit Provincial de son Ordre en ce tems-là. Depuis 1625. il n'avoit plus voulu de Charges & n'en avoit possédé ni exercé aucune, soit en titre ou par commission.

laire pour toutes les Maiſons de la Congrégation du Calvaire, qu'il exhortoit à la perſévérance dans l'union & dans la pratique des exercices qu'il leur avoit laiſſés; de-là il ſe mit à table pour collationner, & pendant qu'il étoit attentif aux beaux exploits de Godefroy de Boüillon, dans la conquête de la Terre-Sainte, dont on lui faiſoit la lecture, il tomba une ſeconde fois dans une apoplexie, qui lui laiſſa en moins d'une heure la moitié du corps ſans mouvement. Il fit pluſieurs efforts pour parler ſans qu'on pût entendre un ſeul mot de ce qu'il vouloit dire. Le Pere Ange, à qui il avoit demandé, par grace, de commencer par lui donner l'Extrême-Onction, ſi pareil accident lui arrivoit, ſe fit apporter les Saintes Huiles de la Paroiſſe & lui adminiſtra ce Sacrement, qu'il reçut avec les marques d'une véritable piété; elle parut par des ſignes très-ſenſibles, au défaut de la parole qu'il avoit perdue.

Si le Cardinal de Richelieu le quitta quelque tems pour les affaires d'Etat, ſes Médecins avec ceux du Roi, ne l'abandonnerent pas. Le Jeudi ſeiziéme, dès le matin, le Confeſſeur des

Filles

Filles du Calvaire du Marais arriva, les Médecins crurent que rien n'étoit plus capable de le faire revenir de son assoupissement, que de lui dire que ce bon Prêtre étoit venu demander sa bénédiction pour toutes les Religieuses. En effet, à cette voix il ouvrit les yeux, serra la main de celui qui lui parla & fit le signe de la Croix sur ce Prêtre à genoux. Le Pere Général des Capucins qui étoit alors à Paris, le Pere Provincial & le Pere Gardien du Couvent de la rue Saint Honoré, arriverent une heure après. Le Pere Général lui demanda en Italien, (car il ne parloit pas François,) *s'il le connoissoit? il serra la main pour réponse. Le Général ajouta que pour recevoir l'absolution & les indulgences plénieres, il falloit donner des signes de pénitence;* Le Pere Joseph frappa sa poitrine plusieurs fois, fit le signe de la Croix, répandit des larmes, & reçut en cet état contrit, l'absolution & l'Indulgence pléniere, selon les priviléges de l'Ordre.

Comme il n'avoit point encore perdu l'usage de la vûe & de l'ouie, puis-

qu'il faifoit voir par fignes qu'il entendoit, & qu'il préfentoit fa main pour prendre le Crucifix & le baifer ; il fut très fenfible à l'honneur que Monfieur, Frere Unique du Roi lui fit, de le venir voir en cet état : Il n'y eut mouvement qu'il ne fe donnât pour en témoigner fa reconnoiffance.

Il arriva une chofe tout-à-fait furprenante qui donna quelque efpérance de vie aux Medecins : Le Confeffeur extraordinaire qui l'avoit entendu le Mardi au Calvaire, lui difant qu'il falloit oublier toutes les créatures pour ne plus penfer qu'à Dieu, à qui il alloit rendre compte de fes actions, * le Pere Jofeph, en pleurant, frappa fa poitrine, & répéta, *rendre compte !* *Oüi*, repliqua le Confeffeur d'un ton plus élevé, *il faut rendre compte à Dieu, il eft votre Juge, & celui qui doit pefer vos actions dans une jufte balance.* A

* Ce fut ce jour-là, qui étoit le 17, qu'on dépêcha promptement un Courier à Rome pour révoquer fa nomination au Cardinalat, comme je l'ai dit, page 188.

ces mots le malade qui pleuroit toujours, répéta plusieurs fois, *rendre compte.*

Cet événement étonna les Medecins, qui avouerent qu'un changement si subit ne s'accordoit point avec leurs aphorismes, qu'il étoit sans exemple, que ce genre de maladie laissât la vûe, l'oüie & le pouvoir de donner des signes d'une connoissance parfaite. Ils voulurent redoubler les saignées & les autres remedes de la Médecine ; mais le Pere Ange s'appercevant qu'il ne s'en trouvoit pas mieux, & qu'au contraire la paralysie, tomboit sur l'autre partie de son corps, qui ne lui laissa presque plus aucun mouvement, il s'appliqua à lui faire produire plusieurs actes de contrition, d'amour & de confiance en Dieu, lui présentant toujours la Croix pour la lui faire baiser ; quand il s'apperçut que le malade ne la pouvoit plus prendre avec la main, comme il avoit fait jusqu'à ce moment, & qu'il répétoit toujours, *rendre compte! rendre compte!* il se jetta à genoux à côté de son lit, pour demander sa bénédiction, il la donna avec un doigt seulement qui lui restoit libre, & il ne fit plus aucuns

Mais malgré tout ce qu'il en dit,

Religieux ſans piété, un chrétien ſans foi & un homme ſans humanité : n'avez-vous jamais penſé à la grande charge que vous mettez tous les jours ſur votre conſcience, lorſque vous dépêchez à toute heure vos Emiſſaires traveſtis qui vont troubler l'Europe, & faire armer les Princes Chrétiens les uns contre les autres ? Vous faites ces choſes pour contenter la vanité & la violence de celui qui vous employe, ou plûtôt pour conſerver votre caroſſe, votre train, vos Sécretaires, votre bonne table, votre crédit, vous exempter de la rigueur de votre Regle & de la ſainte priſon de votre cloître ; ſi une goute de ſang crie vengeance au Ciel contre celui qui l'a répandu, quel bruit doivent faire devant le Thrône de Dieu, plus de mille torrens de ſang humain, verſé en autant de batailles, ou de combats, ou de ſiéges de places ; ſi la petite larme qui coule ſur la joue de la veuve affligée, va de la terre juſqu'à l'empirée pour demander juſtice ; quels jets d'eau peuvent faire cent mille fontaines de pleurs qui montent avec impétuoſité juſqu'au Paradis ; ſi la plainte d'un pauvre ouvrier fruſtré de ſon ſalaire retentit dans les oreilles de Dieu, quels tonnerres & éclats feront les cris de tant de millions de payſans, artiſans, femme & enfans chaſſés de tous leurs travaux, & mourans dans les flâmes, dans les rivieres, dans les bois, dans les hôpitaux, dans les rues & par tout ? Quelle ſatisfaction devez-vous à Dieu, pour avoir conſeillé tant de guerres, qui ont dépeuplé l'Eu-

on peut croire que Dieu a fait miſéricorde au Pere Joſeph, il a vêcu pendant ſept mois d'une maniere ſi édifiante dans ſon Couvent, que ſes plus ſéveres ennemis furent obligés d'avouer que l'extérieur prouvoit ſa pénitence, Dieu ſeul connoît l'intérieur, il ne nous eſt pas permis d'en juger.

Les Politiques qui rafinent ſur tout, ne veulent pas croire que cette mort ait été naturelle. Ils imaginent que le

---

rope pour peupler les Enfers, où le déſeſpoir en a précipité davantage, que la patience n'en a élevé dans les Cieux? tous ces maux ne proviennent que du traité que vous fîtes avec le Roi de Suéde: cet ouvrage fut de votre ſeule invention, vous ſignâtes cette ligue avec la même plume qui vous avoit ſervi pour ſigner la paix de Ratisbonne. Eſpérez-vous qu'un ſoupir à l'heure de la mort effacera tous ces péchés? Eſtes-vous aſſuré que vous aurez la grace de vous repentir? Et penſez-vous que ſur le rapport de quelque ſimple Religieux, le ſcandale que vous avez donné à toute l'Egliſe de Dieu, ſera bien réparé? Convertiſſez-vous de bonne heure, mon Révérend Pere, pour vous rendre en vrai diſciple de notre Seigneur, le bien pour le mal, je vous donne ce bon conſeil, au lieu des injures que vous nous avez envoyées.

Cardinal la procura : Voici leurs raisons.

1°. Le Pere Joseph ne lui avoit point révélé la confidence que lui fit le Pere Caussin. Le Cardinal ne découvrit ces projets extravagants que par le Duc d'Angoulême, (comme je l'ai dit page 232.) c'étoit un point délicat ; il ne s'agissoit de rien moins que de couler à fond le premier Ministre, & d'élever le Capucin en sa place. Le Cardinal se mit en tête que le Pere Joseph avoit goûté pendant quelques momens le plaisir de se flatter de ce premier poste. Ce crime, selon lui méritoit la mort, il résolut donc de s'en défaire.

2°. Le Pere Joseph crut faire des merveilles, en inspirant au Roi le dessein de procurer la paix. Il s'intrigua dans cette vûe pour réunir le Cardinal avec le Comte d'Olivarés, premier Ministre d'Epagne, (voyez la page 225.) il ne consulta point les intérêts du Cardinal, qui vouloit toujours être en guerre, pour contenter son autorité. L'Auteur du Mercure historique & politique, du mois d'Août 1702. page 193. le dit en ces termes.

Le Pere Joſeph perdit, avant que de mourir, les bonnes graces du Cardinal, parce qu'il inſpira à Louis XIII. qu'il falloit finir la guerre qui épuiſoit le Royaume ; ce qui n'étoit pas du goût du Miniſtre : On croit que ce fut ce conſeil qui lui abrégea ſes jours ; quoi qu'il en ſoit il mourut peu de tems, après qu'il eut conſeillé à ce Monarque de faire la paix. Et il ajoûte que Son Eminence le fut voir lorſqu'il agoniſoit, & comme c'étoit dans ce tems là que la Ville de Briſac étoit aſſiégée, * toute la conſolation qu'il lui donna fut de lui crier à pleine tête, *courage Pere Joſeph, courage, Briſſac eſt à nous.*

3°. Le Cardinal fut très-fâché que les reſſorts que fit jouer le Pere Joſeph pour ſurprendre les lettres écrites par la Reine au Cardinal Infant,

* Le Pere Joſeph mourut le 18 Décembre 1638. Briſſac fut pris le lendemain. Le Cardinal qui en attendoit la nouvelle, la prévint, & tâcha, par cette joye, de réveiller ce Capucin, qui ne l'étoit point par les *Jeſus-Maria* redoublés vivement à ſes oreilles.

son frere, n'eussent pas réussi. Il crut que le Pere Joseph n'étoit point si malade qu'il le disoit, & qu'il ne se déchargea de la peine d'aller au Val-de-Grace, que parce qu'il n'approuvoit pas la conduite de Son Eminence, à l'égard de cette pieuse Princesse sa Souveraine. Le Cardinal regarda comme un affront les disciplines mises exprès dans un prie-Dieu, au lieu des Lettres qu'il vouloit y trouver. Il pensa donc sérieusement à décharger son chagrin contre un confident qui lui devenoit suspect.

4°. La farce de la prétendue possession des Religieuses de Loudun n'ayant été continuée que pour faire honneur au nom de Joseph, Son Eminence ne put souffrir, qu'avec un chagrin extrême, la gloire qui rejaillissoit de toutes parts sur le Capucin Joseph; pendant près de quatre ans, en prononçant le nom de Joseph, les Diables sortoient sans raisonner; on ne s'avisa jamais de les exorciser au nom de Richelieu, c'en fut assez pour être rongé d'une envie secrette contre cet homme, qui seul lui faisoit ombrage dans l'Etat.

5°. Le Pere Joseph avoit pris de la

premiere attaque d'apoplexie * qu'il eut à Compiegne, prétexte de se retirer chez les Capucins pour éviter les piéges qu'on pourroit tendre à sa vie; car il ne fut pas longtems, sans s'appercevoir qu'il étoit en bute au Cardinal. D'ailleurs ce Capucin, dont le Roi sollicitoit vivement la promotion au Cardinalat, étoit bien aise de s'éloigner de la Cour pour désaccoutumer le Cardinal à se servir de lui tous les jours aussi fréquemment & aussi familierement qu'il faisoit. Comme il le voyoit sur le point de devenir son égal, il commençoit à jouir secrettement de l'espérance de la pourpre qui lui étoit promise; & j'ai oui dire à plusieurs Capucins, que le Cardinal qui l'alloit voir souvent dans sa célulle, s'y enferma un jour si long-tems qu'il eut besoin de manger; il demanda deux œufs, le Frere qui les lui apporta, s'apperçut que

---

* Bien des gens croyent qu'elle fut un effet de la premiere dose du poison que lui fit donner le Cardinal, sans qu'on puisse le prouver que par des conjectures.

ces grands politiques parloient avec beaucoup de chaleur & ne s'accordoient point, la curioſité le prit, un plus dévot que lui l'auroit eue. Après être ſorti, il demeura proche la porte pour ſçavoir de quoi il s'agiſſoit. Il entendit que le Pere Joſeph en colere, dit au Cardinal; *voilà mon avis, il le faut faire; ſi vous ne voulez pas le ſuivre, il eſt inutile que vous preniez la peine de venir ici auſſi ſouvent que vous faites, laiſſez-moi en repos, & ne me troublez plus en ma ſolitude, je me paſſerai bien de vous & de toutes vos grandeurs. Tout beau Pere Joſeph*, (dit le Cardinal,) *de grace calmez-vous, prenons garde qu'on ne nous entende;* & cette Eminence ſe leva pour voir s'il n'y avoit perſonne à la porte. Le Frere qui avoit ſes ſandales dans ſes deux mains court encore, & étoit déja bien loin quand on l'ouvrit.

6°. Mais la raiſon la plus touchante, la plus vive & la plus plauſible qu'apportent les ennemis du Cardinal pour le rendre auteur de la mort du Pere Joſeph par le poiſon, eſt fondée ſur la jalouſie qu'il prit de Mademoiſelle de la Fayette, proche parente du Pere

Joseph. Le Roi aimoit véritablement cette jeune beauté. Tous les artifices qu'employa le Cardinal pour rompre cette tendresse par le moyen du perfide Boizenval, (*voyez la page* 271.) ne servirent qu'à l'augmenter. De sorte qu'il craignoit avec raison, que si une fois cette Eminence grise, (c'est ainsi qu'on appelloit le Pere Joseph,) devenoit Eminence rouge, il ne se rendît maître absolu de l'esprit du Monarque par le moyen de sa parente, dont les rares appas avoient déja fait de grands progrès sur son cœur : on dit encore que le Pere Joseph avoit fait tirer l'horoscope du Cardinal, où il fut flatté d'avoir sa place. *

* Qui-est-ce qui a mis le cœur au ventre du bon Pere Joseph, bien qu'au commencement il ne fût qu'un petit Clerc à simple tonsure, au métier qu'il fait maintenant, si ce n'est l'espérance que vous lui avez donnée, de mettre son Capuchon à la teinture, pourvû que l'on y trouve assez d'étoffe pour en faire un Bonnet & un Chapeau de Cardinal ? Vous avez fait un digne choix de cet Ange, (soit blanc ou noir) pour gouverner & donner le mouvement irrégulier aux spheres de votre esprit.

Toutes ces raisons firent croire que

Quantité d'ignorans qui ne le connoissent pas, s'imaginent que vous lui avez fait mettre un cautere au derriere du col, par l'avis du Docteur Mulot, pour tirer quelques humeurs âcres qui lui distilent ordinairement du cerveau, & ne sçavent pas que c'est une fente où vous avez mis un Greffe excellent de Premier Ministre d'Etat, (qui, toutes-fois n'est pas encore bien repris,) & qui le chatouille aussi luxurieusement que le désir du Bonnet rouge, sur le certificat de vos Medecins, que la chaleur de votre sang vous menace en peu de jours d'une furieuse fiévre chaude, qui portera votre esprit en l'autre monde, longtems avant votre mort. Un phisionomiste, arriere disciple de Nostradamus, lui confirma la même chose, & s'avança de lui dire qu'un de vos Valets de Chambre vous couperoit la gorge par pitié, de crainte que l'on ne vous vit mourir enragé & que votre reputation y fût intéressée. Pourquoi vous le voyez dans l'action continuelle, après avoir fait cession & transport à ses confreres, de la contemplative, les fricassées de la cuisine d'un Cardinal & premier Ministre d'Etat, sont de meilleure odeur que celles des Capucins : aussi le bon Pere qui a bon né, *currit velociter in odorem unguentorum tuorum.* Je n'entends pas de ceux que les Barbiers appliquent aux gangrennes qui viennent aucunes fois à votre derriere ; le compagnon n'est point du naturel des pourceaux, l'ordure ne lui plaît pas, si ce n'est celle qu'on vous conseille de faire dans le gouverne-

le Cardinal qui facrifioit tout pour fa gloire, n'avoit pas épargné la vie d'un homme à qui il étoit redevable de fon élevation, & qui lui avoit rendu des fervices fi importans, fans en avoir reçu la moindre récompenfe. On ne feignit point de dire que le Cardinal qui ne pouvoit les reconnoître, ne pouvoit plus auffi fouffrir fa préfence. Mais ce ne font que des préfomptions, & les calomnies des ennemis du Miniftre. Les gens de bons fens & qui connoiffent l'intime union qui étoit entre ces deux amis, en jugeront peut-être autrement, les regrets finceres que le Cardinal témoigna quand il fut mort, & tous les honneurs qu'il fit rendre à fa mémoire le juftifieront de ce reproche. Quelle apparence qu'un génie auffi fupérieur ait pû trouver mauvais la difcrétion du Pere Jofeph à lui cacher une idée imaginaire du Pere Cauffin, qui ne pouvoit jamais avoir aucun effet? Qui pourra pen-

---

ment des affaires, à vous deux le débat. *Dans la harangue faite au Cardinal de Richelieu par le maître du Bureau d'adreſſe, page 79. imprimée en 1638. & en 1643.*

ser que le Cardinal ait été ennemi de la paix, lui qui gouvernoit encore plus agréablement & avec plus d'autorité dans un tems de paix que dans la guerre ? N'est-ce pas une pure calomnie contre Son Eminence que de publier qu'il eût un assez mauvais cœur pour faire périr chez lui par le poison, un Religieux de Saint François, déja malade, & qu'il avoit envoyé querir à Paris dans sa litiere, & s'il étoit vrai, qu'après l'avoir fait empoisonner, il eût eu la dureté de venir l'insulter à l'article de la mort en lui criant à pleine tête, *courage Pere Joseph*, *courage*, *Brisac est à nous*, au lieu de lui dire bien doucement, le Crucifix à la main, *Jesus Maria*, & quelques discours touchants pour lui aider à bien mourir ? Qui ne seroit pas en droit de penser d'un Prêtre, d'un Evêque, d'un Cardinal qui en auroit usé de la sorte envers son ami, dans ces derniers momens les plus précieux de la vie dont dépend l'éternité ? Il faudroit avoir l'esprit aussi malin que ces cruels politiques, pour croire le Cardinal, capable de jalousie contre un Religieux dont il faisoit la grandeur, & qui n'étoit puissant

qu'autant que Son Eminence lui donnoit d'autorité.

Il faut porter le même jugement à l'égard de Mademoiselle de la Fayette. Le Cardinal connoiſſoit les inclinations du Roi, la ſageſſe de cette jeune perſonne, & ne préſuma jamais que l'eſtime de Sa Majeſté pour elle, pût avoir des retours fâcheux contre lui, au contraire il étoit de ſa politique d'engager le Roi dans un véritable amuſement, pour gouverner plus abſolument. Le Pere Joſeph avoit l'ame trop grande pour ſe prévaloir de cette faveur contre le Cardinal.

Mais ſi ces réflexions ne ſuffiſent pas pour juſtifier la mémoire du Cardinal de cette accuſation, ne le doit-il pas être tout-à-fait, quand on ſera contraint d'avouer que ſi le Cardinal avoit fait empoiſonner le Pere Joſeph, il n'auroit pas laiſſé ouvrir ſon corps, pour en tirer le cœur qu'on donna aux Religieuſes du Calvaire? Il fallut que Son Eminence en accordât la permiſſion à ſon Géneral qui étoit alors à Paris.

Les ennemis de la gloire du Cardidinal oublient, ou ne veulent pas dire la meilleure raiſon qu'ils ont du ſupo-

çon qu'on a qu'il a fait mourir ce Capucin, la voici. Il eſt conſtant que dans les moyens d'affoiblir la Maiſon d'Autriche, le Cardinal n'en crut pas un meilleur que de favoriſer le ſoulevement des Portugais contre l'Eſpagne. Je ne veux pas lui ôter la gloire de l'avoir imaginé. Siri l'a dit (*a*) auſſi bien que l'Avocat Aubery. (*b*) Mais il eſt ſûr qu'il en conféra avec le Pere Joſeph en Novembre 1638. dans ſa chambre aux Capucins. Ce fut ſans doute le ſujet de l'émotion qu'il y eut entr'eux. Le Frere qui prêtoit l'oreille à la porte, ſes ſandales à la main, a dit qu'il ſe ſouvenoit d'avoir entendu, *Portugal* & *Bragance*; ſur cela on ne douta pas qu'ils parloient des moyens d'aider le Duc de Bragance à ſe faire déclarer Roi de Portugal. Le Cardinal y devoit envoyer de l'argent. Il y falloit un Réſident *incognitò*, pour le diſtribuer de ſa part aux auteurs & aux complices de la conjuration. Le Cardinal y envoya le ſieur *de Saint Pé*, qui lui pa-

(*a*) Mercure, L. 5. T. II. p. 113.

(*b*) Vie du Cardinal, L. 6. p. 425.

rut propre à conduire l'intrigue. Le Pere Joſeph s'étoit opiniâtré pour le Sr de Feuquieres ſon parent. Son Eminence qui ne penſoit qu'à faire réuſſir la choſe, ne vouloit pas y mettre un homme auſſi connu que Feuquieres. Voilà le ſujet de leur brouillerie, & peut-être la cauſe de la mort du Pere Joſeph, ſuppoſé pourtant qu'il ait été empoiſonné, je n'en conviens pas. Le Cardinal craignant que le refus qu'il avoit fait de Feuquieres, n'obligea le Capucin à en témoigner ſon chagrin, & à révéler le myſtere, appréhendant d'ailleurs qu'il ne s'attribuât une partie de la gloire, d'avoir fait révolter les Portugais, réſolut de s'en défaire, & s'il eſt vrai que tous les autres ſujets d'envie qu'il avoit contre lui, fuſſent cauſe du premier poiſon donné à Compiegne, on ne doute pas que cette derniere affaire ne l'ait obligé à finir la vie d'un homme qui lui faiſoit ombrage, & qui pouvoit révéler le plus grand de tous les ſecrets. Le Cardinal auroit tout haſardé & tout fait pour le cacher, en voici une preuve bien certaine. Je prie le lecteur de me permettre de rappor-

ter ce fait, ce ne sera point un hors d'œuvre, quoiqu'il ne soit arrivé qu'en 1640. je le tiens d'un vieux courtisan de Louis XIII. il n'étoit pas ami du Cardinal, mais il a eu assez de probité pour lui rendre justice.

Le Cardinal, trente-trois jours avant d'apprendre des nouvelles du succès de la conjuration de Portugal, qu'il attendoit à tous momens, reçut un paquet de Lisbonne ; en l'ouvrant il fut surpris par un Seigneur de la Cour qui avoit toutes ses entrées libres dans son Cabinet, le Cardinal ayant alors jetté son paquet sur son bureau, on y introduisit encore une Princesse, qu'il fut obligé de conduire : après l'avoir quittée, il fit signe au Capitaine de ses Gardes d'arrêter le Seigneur quand il sortiroit de son appartement, & de le conduire à la Bastille, cet ordre fut exécuté, avec défense de le laisser parler à qui que ce soit. Après y avoir demeuré trente-trois jours le Cardinal apprit enfin que le Duc de Bragance étoit sur le Thrône de Portugal : comme ce ne fut plus un secret, il fit sortir ce Gentilhomme de

la Baſtille, & lui envoya autant de mille écus qu'il avoit demeuré de jours dans cette priſon, ſans ſçavoir pourquoi, trente-trois mille écus le conſolerent aiſément d'avoir perdu pour quelque tems ſa liberté. Revenons au Pere Joſeph, voyons ce que le Cardinal a fait pour honorer ſa pompe funébre, & détruire par-là tout le ſoupçon qu'il ait empoiſonné ſon meilleur ami.

Si-tôt que le Pere Joſeph fut mort, le Cardinal de Richelieu, qui voulut qu'on lui rendît les mêmes honneurs qu'à un Cardinal, fit porter ſon corps avec beaucoup de pompe dans un caroſſe à ſix chevaux, accompagné de toute ſa Maiſon, & ſuivi de tout ſon train, juſqu'au Couvent de la rue Saint Honoré, où il arriva le ſoir aux flambeaux. Il y fut reçu par le Pere Général, accompagné de plus de cent ſoixante Religieux, chacun un cierge blanc à la main, & porté dans l'Infirmerie, où on l'ouvrit pour en tirer le cœur. Le lendemain il demeura expoſé à la vûe de tout le peuple, au milieu de l'Egliſe, où il vint un concours de monde de toutes conditions

lui rendre les derniers devoirs, juſqu'à ce qu'il fût mis en terre par le Pere Général à côté du Pere Ange de Joyeuſe, (*a*) le Provincial, les quatre Définiteurs de l'Ordre, & tous les Capucins de Paris & des Villes voiſines. On eut bien de la peine à achever les obſéques, tant la foule étoit grande.

Le vingt-deuxiéme, les Cardinaux de Richelieu & Bichi, les Seigneurs qui eſtimoient le Pere Joſeph, ou qui vouloient faire leur cour au Cardinal, les parens du défunt & tous ſes amis, aſſiſterent au Service ſolemnel où la Grande Meſſe fut célébrée par le Pere Général. Toute cette grande aſſemblée s'apperçut que le Cardinal de Richelieu verſa des larmes ſur ſon tombeau, & dit ces paroles d'eſtime & de tendreſſe; *je perds ma conſolation & mon*

(*a*) Depuis quelques années Madame de Guiſe ayant fait parqueter le Chœur de l'Egliſe des Capucins, on a mis au-deſſous de la tombe du Pere Ange de Joyeuſe, celle du Pere Joſeph, au bas du marche-pied de l'Autel, vis-à-vis le Tabernacle.

unique secours, mon confident & mon appui. On étoit si persuadé de la douleur que lui causa cette mort, que le Roi même prit soin de l'en consoler, & que tous ses amis lui en firent des complimens de condoleance. On trouve dans l'Histoire de son Ministere une lettre du Cardinal de la Valette, (*a*) dans laquelle il paroît véritablement touché de la mort du Pere Josph & de la douleur qu'il sçavoit qu'elle causoit au Cardinal de Richelieu. Ainsi il ne faut pas s'étonner si ce Ministre lui fit rendre des honneurs qu'on n'a peut-être jamais rendus nulle part à un simple Religieux; car peu de jours après cette Messe chantée avec tant de solemnité, le Cardinal de Richelieu fit prononcer son Oraison Funébre dansla même Eglise, par le PereLeonCarme Réformé. (*b*)

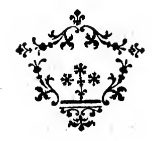
(*a*) Du 11 Janvier 1639.

(*b*) Il n'y eut jamais une si méchante piéce, il n'y a que le texte de bon, *Sacramentum Regis abscondere bonum est.* Qui en feroit une semblable aujourd'hui seroit siflé. On l'a pourtant imprimée dans les œuvres de ce Religieux. Ses amis disent qu'il la fit exprès très-mauvaise, ne sçachant que dire de ce Moine. Le Pere

Il n'y eut jamais assemblée plus illustre ni plus nombreuse, Princes, Princesses, Ducs, Prélats, y assisterent. Le Parlement s'y trouva en Corps avec toutes les personnes les plus distinguées de la Cour & de la Ville : c'étoit à qui rendroit de plus grands honneurs à ce Religieux.

Sur son corps qui fut mis devant le Grand Autel à côté du Révérend Pere Ange de Joyeuse son parent, qui lui avoit donné l'habit, le Cardinal de Richelieu fit mettre une pierre de marbre avec cette Epitaphe.

Condren, Général de l'Oratoire, refusa tout net de louer en public un homme que toute la France détestoit. Ce trait est digne d'un Pere de l'Oratoire.



D. O. M.

Æternæ memoriæ,
R. P. Joſephi Pariſini Le Clerc Capucini.
Hic Jacet cujus virtus nunquam jacebit,
Qui ut jugum Domini, ab adoleſcentia portaret;
Nobilis Proſapiæ titulos & opes,
Invitis parentibus reliquit
In pauperrimo Ordine pauperrimus ſemper extitit,
Eccleſiam ſcriptis & concionibus illuſtravit,
Provincialis officio in Ordine,
Tam ſanctè quam prudenter functus.
Ad publica negocia, ſic ita diſponente Deo,
A Chriſtianiſſimo Ludovico verè Juſto vocatur,
Quo munere Deo, Regi & Patriæ
Fideliter inſerviens
Summi ingenii prudentiam & curam
Cum ſeraphicâ devotione & mirâ ſpiritus,
Tranquillitate compoſuit.
Integram promiſſæ regulæ obſervantiam,
A tribus licet ſummis Pontificibus,
Pro totius Eccleſiæ bono legitimè diſpenſatus,
Ad ultimum vitæ retinuit;
Hæreſim conſiliis & Miſſionibus in Galliâ?
Et Angliâ oppugnavit;
Orientis Chriſtianos erexit;
Inter curiæ delicias & opes auſterus & pauper,
Vixit

Vixit & mortuus eſt,
Cardinalis deſignatus.

XIV. Kal. Jan.

Ann. Dom. M. D. C. XXXVIII.

Ses ennemis en firent d'autres, dont voici quelques-unes.

Cy gît ce Moine de profeſſion,
Qui du Cardinal Secretaire
Scut ſi bien le ſecret taire
Qu'il eſt mort ſans confeſſion.



Cy gît au Chœur de cette Egliſe
Sa petite Eminence griſe,
Et quand au Seigneur il plaira
Son Eminence rouge y gira.



Paſſant n'eſt-ce pas choſe étrange
Qu'un demon ſoit auprès d'un ange.



Le Cœur ne reçut guere moins d'honneurs que le corps. Le Pere Général

l'accorda aux instantes prieres des Religieuses du Calvaire. Le Pere Ange son compagnon, le porta dans un des carosses du Cardinal au Couvent du Marais, où après avoir célébré une Messe à laquelle toutes les Religieuses communierent de sa main, il le donna à la Supérieure Générale. L'Evêque de Lisieux, l'un des Supérieurs de cette Congrégation, étoit malade quand le Pere Ange l'apporta, on attendit qu'il fût en santé pour la cérémonie de l'inhumation. Jusques-là on avoit mis ce cœur sur une crédance à côté de l'Autel, les Religieuses ne manquerent pas tous les jours de venir quatre à quatre, les unes après les autres, prier le Seigneur de faire miséricorde à ce grand Serviteur de Dieu. Enfin l'Evêque de Lisieux se portant bien vint célébrer une grande Messe dans cette Eglise, avec une cérémonie qui n'étoit guere moins grande que celle qui avoit été faite aux Capucins. Grand nombre de Prélats & de personnes du premier rang, les amis du Cardinal & du Pere Joseph y assisterent, l'Evêque de Lisieux prononça son Oraison Funebre le cœur à la main.

L'Evéque le donna à la Supérieure Générale, qui le porta en procession autour des Cloîtres des Religieuses, tenant chacune un cierge blanc à la main, entrecoupant de sanglots le *Miserere mei Deus* qu'elles chanterent d'un ton lugubre. Elle le posa au milieu de leur Chœur sur une crédance, & pendant sept jours il y eut des prieres reglées qu'elles vinrent faire pour l'ame de leur Fondateur à côté de ce précieux dépôt. Tous les Parisiens furent témoins de la reconnoissance de ces Filles & de tous les honneurs qu'elles rendirent à sa mémoire : Elle est encore aujourd'hui aussi vive que le premier jour, puisque ces saintes Religieuses se font un vrai devoir de venir prier le Seigneur auprès de ce cœur qui fut enfin placé dans le lieu le plus honorable de leur Eglise.

Elles conservent encore son Manteau aussi précieusement qu'elles feroient celui du Prophête Elisée, elles en coupent seulement quelques petits morceaux en faveur des pensionnaires qui n'ont pas une vocation parfaite pour la Religion, persuadées que cette Relique la peut procurer. Je n'avance rien dont

je n'aye la preuve. J'ai l'honneur de connoître à Paris une Dame dont la vertu va de pair avec la qualité ; elle m'a avoué qu'ayant été plusieurs années pensionnaire dans ce Couvent, sans recevoir la grace de la vocation, elle en étoit enfin sortie par le conseil de son Directeur, & que ces bonnes Filles qui demandoient tous les jours à Dieu le don qu'elle n'avoit pû obtenir, lui firent présent, par grace spéciale d'une piece de ce Manteau, & la prierent de la porter toujours sur elle avec grand soin, dans l'espérance que cette Relique la feroit revenir, & qu'en prenant le saint habit de l'Ordre du Calvaire, elle leur légueroit sa dot, mais elle a mieux aimé la donner à un mari.

Un autre m'a dit que ce manteau étoit enveloppé de drap violet, dans une Chapelle domestique, où l'on met tous les instrumens de la Passion de Notre-Seigneur, & tous les ornemens qui ne servent pas actuellement aux Autels, & qu'il y a quelques jours marqués dans l'année pour decouvrir ce Manteau, pour le néoyer & lui rendre une sorte de respect. Quoique ces Filles soient les plus simples Religieuses de l'Eglise,

& qui sçavent le moins la politesse & les manieres du monde (éloge parfait d'une Vierge cloîtrée) il ne faut pas s'imaginer qu'elles ayent pour ce Manteau un culte qu'on puisse condamner, il n'y a rien là que d'innocent , sans avoir le double esprit de leur pere , elles sçavent fort bien distinguer le respect de reconnoissance & de bienséance, d'avec le respect nécessaire & de devoir ; elles sont très-fâchées qu'on ait mis au jour la Vie Politique de ce Religieux, elles vouloient qu'on ne le regardât point comme ami & confident du Cardinal de Richelieu , comme homme d'Etat & dans les négociations les plus importantes ; qu'on en fît un bon Religieux, un Missionnaire zélé & un Saint Fondateur de leur Ordre , un faiseur de miracles, & qui mérite d'être canonisé : une vie bâtie sur ces beaux principes, auroit pû peut-être trouver des lecteurs dans les Couvens seulement , mais jamais d'autres approbateurs. On se seroit soulevé contre cet Ouvrage, puisqu'il y a déja une infinité de gens qui ne peuvent souffrir qu'on ait habillé le Pere Joseph, en homme de bien, ils croyent, mais à

tort, qu'il n'a jamais fait aucune action digne de louange. On l'a représenté tel qu'il a été, bon Religieux, grand Missionnaire, fin politique, se sacrifiant pour les intérêts de son Prince, & de l'Etat. De tous les Auteurs qui ont parlé de lui, il n'y en a pas un qui ait fait mention de sa piété, ils ont laissés cette partie à traiter aux Religieuses du Calvaire. Ces Filles s'en acquittent à merveille; mais elles trouvent aussi peu de gens qui les croyent sur sa Vie Religieuse, qu'il y en a beaucoup qui ne doutent point de tout ce qu'on avance de sa Vie Politique, il y en a encore davantage qui soutiennent qu'on lui a fait grace, & qui le chargent de tous les mauvais événemens du ministere de son tems.

Je ne suis pas surpris que la vertu du Pere Joseph lui ait procuré un honneur éternel, & qui fait le plus grand éloge qu'il puisse attendre; avant lui on ne l'avoit rendu qu'au Pere Ange, Duc de Joyeuse, & depuis sa mort la France n'a accordé à aucun Religieux & même à aucun particulier, autant de pompe que le Pere Joseph en a reçu dans ses funérailles. Sa Majesté l'ayant

apprise ne craignit pas de dire avec douleur : *Je perds aujourd'hui un de mes plus fideles Sujets, & Monsieur le Cardinal son confident & son intime ami.* Et Monsieur le Duc d'Orléans dit aussi à sa louange. *Voilà l'appui des Princes mort, le plus sincere de tous les hommes & le plus fidele de tous les amis* : c'est ainsi qu'en parloient tous ceux qui croyoient le connoître à fonds.

A ces témoignages je puis bien ajouter l'extrait de deux Lettres écrites au Pere Ange son compagnon. La premiere est du Comte de Cesi Ambassadeur du Roi à la Porte, qui marque positivement, *qu'il est ravi & plein d'étonnement tout ensemble, de voir avec quelle pénétration & quelle étendue de connoissance, il parloit de toutes les coutumes & manieres de vie de ce Pay-là ; que quand il auroit demeuré trente ans dans le Levant, il n'auroit pas mieux été instruit de tout ce qui s'y fait, & n'en raisonneroit pas plus pertinemment.*

La seconde, est une lettre entiere du Comte d'Avaux, Plénipotentiaire de France, pour la Paix générale de

Munſter, écrite au Pere Ange, dans laquelle il a la modeſtie de reconnoître que c'eſt le Pere Joſeph qui l'avoit propoſé au Roi & au Cardinal pour cet emploi. Le témoignage d'un ſi ſage & ſi illuſtre perſonnage, à qui la France aura toujours & à ſon ancienne famille, de ſi grandes obligations, eſt un des plus beaux éloges que puiſſe avoir le Pere Joſeph.

J'ai reçu la Lettre qu'il vous a plû de m'écrire ſur la mort du Pere Joſeph. Je n'ai, ni le tems ni les qualités néceſſaires pour vous parler aſſez dignement du mérite de ce grand homme. Je n'ai jamais vû tant de pénétration & tant de préſence d'eſprit, & je me ſuis toujours étonné de le voir dicter quatre heures entieres des Mémoires & des inſtructions pour des Ambaſſadeurs, ſans qu'il y trouvât non-ſeulement rien de ſuperflu ni hors de ſa place; mais où la matiere étoit ſi preſſée, qu'il ſembloit que chaque article étoit le point principal de la commiſſion il parloit avec une force merveilleuſe, il ecrivoit de même. C'étoit un eſprit ſi renfermé, & ſi préſent à lui-même, qu'il n'étoit preſque jamais diſſipé par le commerce des ſens; de ſorte qu'outre

qu'outre la Regle de Saint François qu'il observoit fidelement, il s'en étoit fait une particulierè qui le rendoit attentif à toutes ses actions; ainsi son ame n'étoit jamais partagée par ces distractions & par ces amusemens qui occupent la moitié de notre vie: il s'étoit rendu la méditation si familiere, qu'il jugeoit des choses plus sainement que les autres, & comme il s'en faisoit instruire à fond, ses discours étoient toujours également solides; il en retranchoit ce qui en pouvoit affoiblir la vérité; je n'ai vû en lui ni amour propre ni aucune autre passion; il n'employoit jamais ses parens & ses amis, que lorsqu'il connoissoit que leurs services seroient utiles au bien public, ce qui marquoit en lui une louable fermeté, mais peu commune: & en cela ma conduite lui fait quelque tort, puisqu'il auroit pû choisir beaucoup d'autres personnes plus propres que je ne suis au maniement des affaires étrangeres. Mais Dieu ayant béni ses intentions & mon travail, il est excusable de s'être servi d'un homme plus heureux qu'adroit.

J'ajouterai encore à ces deux lettres un extrait de celle que M. de Chavigny

Sécretaire d'Etat écrivit (*a*) à M. le Maréchal d'Estrées à Rome. (*b*) *Le Pere Joseph mourut sur les onze heures du matin Samedi dernier, deux heures après le partement de Saladin, & laissa à tous ses amis, & particulierement, à moi qui faisoit profession de l'être très-particulierement, un regret très-sensible de sa perte. Le Roi a voulu qu'il ait été enterré proche le Pere Ange de Joyeuse, vis-à-vis le Grand Autel des Capucins de la rue Saint Honoré, & on lui a rendu autant d'honneur qu'on pouvoit à un Religieux de son mérite & de sa probité.*

Le Lecteur jugera si ces témoignages si avantageux, détruisent ce que je trouve dans *la vérité défendue*, qui parut en 1635. page 49. de l'impression d'Anvers. Voici comme on parle du Pere Joseph, je n'y change rien.

Le Cardinal a pour son principal Conseiller un homme, qui, sous un saint

---

(*a*) Le 24 Décembre 1638.

(*b*) Cette lettre est dans le quatriéme Tome des Négociations de Monsieur le Maréchal d'Estrées, qui sont à la Bibliothéque du Roi.

Habit, cache un corps puant & une ame méchante, qui est déguisée en Religieux bien réformé, pour vivre en mauvais Chrétien : cet hypocrite s'imagine que Dieu ne le connoîtra pas, lorsque les plus grossiers de tous les hommes l'ont déja découvert ; son esprit fait tant de chemin, qu'il n'est pas de merveilles s'il parle toujours en homme échauffé, ni s'il a souvent soif. Il est plus propre à trouver des sujets de rigueur & de cruauté que de douceur & de bonté. Comme la corruption des meilleures & plus délicates viandes est toujours la pire, il faut dire qu'il n'y a rien plus méchant qu'un Religieux débauché. Celui que nous désignons, est Grand Inquisiteur de l'Etat ; interroge les prétendus Criminels, fait mettre les hommes en prison sans information, empêche que leur justification ne soit écoutée, & par des terreurs paniques, il tire les déclarations qui servent pour couvrir l'injustice du Cardinal. Il montre qu'il est bien prévoyant, en composant des chimeres, & fournissant des expédiens pour les combattre. Pour être estimé un excellent Pilote, il fait croire à notre Amiral, qui est assez appréhensif, que chaque vapeur doit produire

une tempête. Il fait indignement servir le Ciel à la Terre, le nom de Dieu aux tromperies, & la Religion aux ruses de l'Etat. Ce qui est plus déplorable, est que ce méchant Moine ayant obtenu une commission pour employer cent Religieux à la Propagation de la Foi, il les envoye déguisés en Turquie, Perse, Fez, Moscovie, Allemagne & Hollande, pour détruire l'Eglise, ils portent plus sûrement & à moindres frais, des paroles & des pacquets, & se rendent solliciteurs pour faire une chose qui n'est pas mal aisée à sçavoir, de rendre tous les ennemis de la foi Catholique, ennemis de la Maison d'Autriche. Les Princes voisins se voyant déchus des espérances que le Cardinal leur avoit fait concevoir, il envoye les Emissaires de cet apostat, pour tromper les plus éloignés. Ils sont déja arrivés en Tartarie & en Perse; ils promettent une inondation de ces peuples sur les Etats de l'Empereur & font espérer sans doute un secours de Chinois, ou de faire venir une Armée de ces Dragons volans, qui sont au de-là du Fleuve Hispasis, & qui enlèvent les hommes armés de toutes pieces; les visions du P. Joseph vont jusques-là, depuis qu'il



a voulu ruiner le Grand Turc avec cent hommes & sept Vaisseaux.

Ce n'est pas le seul qui en parle si désavantageusement. Voici comme s'explique encore le Maître du Bureau d'adresse, Renaudot, dans une harangue qu'il fait au Cardinal, page 77. imprimée avec *l'Ambassadeur Chimérique* ou *le Chercheur de dupes du Cardinal*, dédié au Roi en 1637. il répete ce que le Docteur Mulot avoit dit au Pere Joseph. *Vous êtes un habile Moine, vous voulez conseiller à Son Eminence de se défaire de Puylaurens. Allez au Diable avec le Roi de Suede & tous vos bons amis: Ne donnerez-vous jamais à Monseigneur que des conseils de feu & de sang?* Et plus bas, il reproche au Cardinal de n'avoir pas rejetté la proposition du Pere Jesph, *qui a*, dit-il, *commenté & augmenté Machiavel.* Ce qui donna lieu après la mort de ce Capucin au problême, si le Cardinal de lui-même étoit cruel, ou si c'étoit le Pere Joseph, qui avoit sur lui tant d'ascendant, qu'il le rendoit dur, inexorable, & sans pitié envers les ennemis de l'Etat, les siens propres & tous ceux qui étoient soupçonnés de cabaler.

La complaisance du Cardinal ne sçauroit l'excuser d'avoir donné si aveuglement dans l'humeur noire & severe de ce Religieux, qui n'étoit devenu maître de son esprit que par les services importans & secrets qu'il lui rendoit en toutes occasions. Un des plus signalés & que personne ne sçait, est celui que je vais apprendre au public & qui achevera de peindre au naturel le véritable Pere Joseph.

Le Cardinal avoit fait passer le Pere Joseph dans l'esprit du Roi, pour un homme extraordinaire, envoyé du Ciel, afin de lui donner des conseils salutaires dans le gouvernement de l'Etat. Sa vie dure & laborieuse, le refus qu'il faisoit des Evêchés & des richesses, persuadoient le Roi que ce Capucin n'étoit pas un Religieux du commun, & qu'il n'avoit point d'autre mobile de ses actions & de ses sentimens que la gloire de Dieu. Ce bon Prince le croyoit comme un oracle, & déféroit à ses sentimens, comme il auroit fait à un Prophête d'une sainteté avérée. Ce Capucin qui s'entendoit avec le Cardinal pour jouer son manége, composa un livre qui a pour titre

L'unité du Ministre & les qualités qu'il doit avoir. Cet ouvrage n'a jamais vû le jour, qu'entre le mains du Roi, & c'est ce traité qui détermina Sa Majesté à se reposer entierement du gouvernement de son Royaume sur Son Eminence. J'ai vû ce manuscrit *in-folio*, qui est très-bien écrit. On pourroit le réduire dans un *in-douze* de *Cicero*, en retranchant quelque chose du langage qui ne seroit pas aujourd'hui de notre goût : on n'aura pas de peine à reconnoître que le Pere Joseph en est l'Auteur,& qu'il ne l'a composé que pour faire plaisir au Cardinal, par la lecture des principales propositions qui y sont prouvées ; premierement, comme Vérités Chrétiennes ; secondement, comme Vérités Politiques. Rien ne convenoit mieux à un Capucin que de faire aller de pair la Politique avec la Religion. C'étoit un moyen sûr de s'emparer de l'esprit de Louis le Juste, sans que ce Monarque naturellement bon & véritablement pieux, pût se garantir du piege qui lui étoit tendu. On pourroit intituler ce Livre *Testament Politique du Pere Joseph.* Tous les Grands Hommes du siécle passé en

ont laiſſé, ou bien ils ont eu des Auteurs qui leur en ont attribué chacun ſelon le génie de ſon Heros. On reconnoîtra aiſément celui du Pere Joſeph dans l'extrait de ce Teſtament.

PREMIERE PROPOSITION

UN Prince doit avoir un Conſeil pour lui aider à gouverner ſes Etats.

II.

UN Prince doit avoir un Premier Miniſtre, & ce premier Miniſtre trois qualités. 1°. Qu'il n'ait point d'autre paſſion que celle de ſon Prince. 2°. Qu'il ſoit habile & fidele. 3°. Qu'il ſoit Ecléſiaſtique.

III.

UN Prince doit parfaitement aimer ſon premier Miniſtre.

IV.

UN Prince ne doit jamais changer ſon Premier Miniſtre.

V.

UN Prince doit entierement ſe confier à ſon Premier Miniſtre, & lui dire toutes choſes.

VI.

Un Prince doit donner à ſon Premier Miniſtre un libre accès auprès de ſa perſonne.

VII.

Un Prince doit donner à ſon Premier Miniſtre une ſouveraine autorité ſur ſon peuple.

VIII.

Un Prince doit donner à ſon Premier Miniſtre de grands honneurs & de grands biens.

IX.

Un Prince n'a pas un plus riche tréſor que ſon Premier Miniſtre.

X.

Un Prince ne doit pas ajoûter foi à ce qu'on lui dit contre ſon Premier Miniſtre, ni ſe plaire à en entendre médire, & il doit rigoureuſement punir celui par qui il eſt fauſſement accuſé.

XI.

Un Prince doit réveler à ſon Premier Miniſtre tout ce qu'on lui a dit contre lui, quand même on au-

roit exigé du Prince qu'il garderoit le ſecret.

XII.

Un Prince doit non-ſeulement préférer le bien de ſon Etat, mais encore ſon Premier Miniſtre à tous ſes parens.

XIII.

Un Prince doit prévenir les maux qu'une juſte prévoyance lui doit faire craindre.

XIV.

Un Prince ne peut être blâmé quand il uſe d'une juſte rigueur dans le gouvernement de ſon Etat.

XV.

Un Prince ne doit pas laiſſer gouverner ſes Etats par des femmes. *

* Tous les Royaumes du monde fourniſſent mille exemples, que le gouvernement des femmes n'eſt pas ſi à craindre que le Pere Joſeph le vouloit inſinuer, par rapport à la Reine, & il n'y a preſque qu'en France qu'elles ne ſuccédent pas. C'eſt même une vieille prévention de croire que dans la Loi Salique il y ait un article exprès, qui exclut les filles & les femmes de ſuc-

On voit aisément que le Pere Joseph ne vouloit pas qu'un autre que le Cardinal eût part dans l'administration des affaires, & que ce Livre est fait pour justifier le choix du Roi, la conduite de son Premier Ministre, l'éloignement de la Reine, la mort & l'exil des Princes & des Seigneurs qui troubloient le gouvernement. Et tout ce que j'ai dit de ce fameux Capucin,

---

céder à la Couronne, selon la remarque de M. l'Abbé le Gendre, Chanoine de l'Eglise de Paris. De soixante & onze Chapitres dont cette Loi est composée, il n'y a que quatre ou cinq lignes qui ayent rapport à ce sujet. *Pour ce qui est de la Terre Salique*, dit l'article 6. du Chapitre 6. *que la femme n'ait nulle part à l'héritage*, *que tout aille aux mâles.* Par le mot de *Terre Salique*, on entendoit les Terres-Nobles, ou plûtôt les Terres conquises, que les François possédoient en-deçà du Rhin, Ce qui a peut-être donné lieu à ce préjugé populaire, c'est que ce fut sur cet article, ou plûtôt sur une coutume aussi ancienne que ce Royaume, qu'à la mort de Charles le Bel, les Etats de France en adjugerent la Couronne au Roi Philippe de Valois, à l'exclusion d'Edouard III. Roi d'Angleterre. Edouard étoit fils d'une sœur de Charles IV. Philippe n'étoit que cousin, mais c'étoit du côté des mâles.

ne fait point tant connoître son génie politique que cet ouvrage. Il semble qu'il ait pris plaisir à peindre lui-même le caractere de son esprit, & qu'il ne me reste plus qu'à faire le portrait de son corps. Il étoit grand, assez bien fait, maigre, la petite verole l'avoit tellement marqué qu'il en étoit laid. Le premier aspect rebutoit, mais ses yeux quoique petits, étoient vifs, pleins de feu & donnoient une grande idée de son génie. Pendant sa jeunesse il avoit les cheveux & la barbe d'un roux un peu ardent. Il s'étoit apperçu que Louis XIII. ne pouvoit souffrir cette couleur. * Aussi avoit il pris soin de

* Si les perruques avoient été à la mode en ce tems-là, un premier Gentilhomme de la Chambre s'en feroit servi pour cacher ses cheveux rouges, il étoit dans la grande faveur son pere avoit le plus beau Gouvernement du Royaume, le Roi cependant l'obligea à se défaire de sa chage; ayant l'honneur d'accompagner Sa Majesté à Fontainebleau dans une partie de chasse, il fit une si grande abondance de pluye, qu'elle emporta toute la peinture dont il cachoit la rougeur de ses cheveux. Ce Prince l'ayant apperçu en eut peur, (comme on a ordinairement des femmes accoutumées à mettre du blanc & du rouge, quand elles l'ont ôté pour se recrepir de nouveau) & lui dit,

brunir son poil avec des peignes de plomb & d'acier, jusqu'à ce qu'il eût trouvé le secret de le blanchir, que lui donna un Empirique avant sa trentiéme année. Il n'avoit pas une santé bien vigoureuse. Il l'avoit usée dans les Missions où il étoit dans une action continuelle, prêchant plus par son exemple que par ses paroles, faisant quand il vouloit, selon les lieux & les tems, différens personnages. On ne sçauroit mieux le définir qu'en le représentant toute sa vie comme un autre Prothée qui prenoit toutes sortes de formes, tantôt d'animal & d'arbre, tantôt de feu & d'eau; & il me semble que sans forcer, ou dérober la pensée d'un de ces premiers Héros de l'Académie Françoise qui ne veut dire ni bien ni mal du Cardinal de Richelieu, parce qu'il avoit reçu de lui beaucoup de bien & beaucoup de mal, je puis finir la

---

bon Dieu que vois-je, ne paroissez plus devant moi. En Orient les roux sont à la mode. Venus étoit rousse, cependant en France il n'y a pas de femme qui voulût avoir ses agrémens avec sa couleur, si elle n'avoit l'art de cacher ce deffaut de nature, tant on est frappé contre les beautés rousses.

vie du véritable Pere Joseph par ces vers, sans dire autrement ce que j'en pense, quoique je le connoisse beaucoup mieux qu'un autre pour avoir approfondi ce que tous les Auteurs n'ont fait qu'effleurer.

Il a trop fait de bien
Pour en dire du mal,
Il a trop fait de mal
Pour en dire du bien.



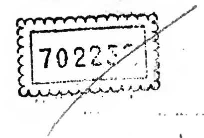


TABLE DES MATIERES,

Contenues dans les deux Volumes du véritable Pere Joseph.

Les lettres *a*, *b*, servent à distinguer les Volumes.

A

BACHELIER

B

C.

D.

Etat

F.

G.

H.

I.

M.

O.

P.

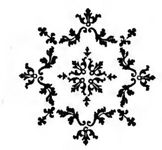
Q.

R

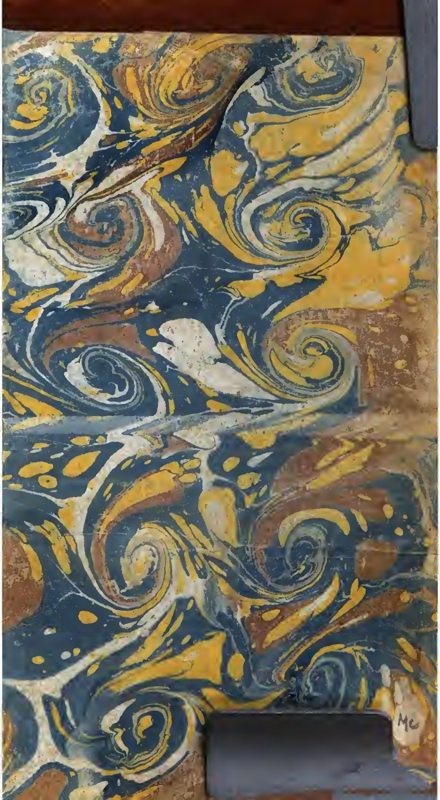
S.

V.

Fin de la Table.






Mc











